

---

# *futuribles*

---

Hiver 1976

Analyse – Prévision – Prospective

# *futuribles*

Revue trimestrielle de l'Association Internationale Futuribles  
10, rue Cernuschi, 75017 Paris, France - Tél. 924-54-79 et 766-59-46

## **COMITÉ D'ORIENTATION**

Michel ALBERT, Serge ANTOINE, Alain-Marie CARRON, Bernard CAZES, Michel CROZIER, Jacques DURAND, François ECK, Emilio FONTELA, Claude GUILLEMIN, Paul-Marc HENRY, Bertrand de JOUVENEL, Edmond LISLE, Daniel MALKIN, Henri MENDRAS, Pierre MASSÉ, Aurelio PECCEI, Pierre PIGANIOL, Guy POQUET, Jean SAINT-GEOURS, Georges VEDEL.

## **DIRECTEUR**

Hugues de JOUVENEL.

## **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

Françoise ROBINET.

\* \* \*

**ABONNEMENT** (un an): 120 F (France et étranger)  
Envoi par avion sur demande, port en sus.

**LE NUMÉRO**: 32 F (port en sus)

*Les articles signés expriment l'opinion des auteurs  
et pas nécessairement celle de l'Association Internationale Futuribles  
Tous droits de reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit,  
réservés pour tous pays*

© Association Internationale Futuribles 1975

SIRENE: n° 784.31.4940.00023

# Sommaire

N° 5

HIVER 1976

François BLOCH-LAINÉ	
<i>L'évolution des notions de patrimoine et de responsabilité .. .. .</i>	3
Jacques TESSIER	
<i>Propositions de réformes pour l'entreprise de demain .. .. .</i>	15
Serge-Christophe KOLM	
<i>Portugal: Quelle révolution, vers quelle société? Dynamique du changement des structures de propriété dans le Portugal actuel .. .. .</i>	21
Pierre RAINELLI	
<i>Disparités agricoles et financement .. .. .</i>	37
Jean-Romain FRISCH	
<i>De quelques trajets énergétiques pour le XXI<sup>e</sup> siècle .. .. .</i>	51
Pierre-Frédéric TENIÈRE-BUCHOT	
<i>Le rôle du public dans la gestion des milieux naturels: de la sensibilisation à la prise de décision .. .. .</i>	67
Jean-Paul CÉRON, Jean-Charles HOURCADE, Michel SCHIRAY	
<i>Pour conclure provisoirement sur « Environnement, Europe et Tiers-Monde .. .. .</i>	85

## FORUM PRÉVISIONNEL

- *Le Royaume-Uni en 1980, défense du rapport* par James Bellini —  
Yehezkel Dror répond .. .. . 89
- *Les terreurs de l'An 2000*, compte rendu de Bernard Cazes .. .. . 99
- *Chronique de l'imaginaire* par Guy Poquet .. .. . 101

## BIBLIOGRAPHIE

Commissariat général du Plan: <i>Voies nouvelles pour la croissance ..</i>	109
P. D'IRIBARNE: <i>Le gaspillage et le désir</i> , R. DUMONT: <i>La croissance... de la famine .. .. .</i>	111
<i>Futuribles n° 5   hiver 1976</i>	1

P. de CALAN: <i>Chère inflation</i> .....	113
C. BION: <i>Pratique des stratégies de l'entreprise</i> .....	115
F. GEORGE: <i>Etude des rapports entre l'espace aménagé et le vécu d'une institution, l'école</i> ..	117

TABLE DES MATIÈRES 1975

# *L'évolution des notions de patrimoine et de responsabilité*

par FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ \*

*Pour réformer l'entreprise, on propose, tantôt de transférer l'avoir des actionnaires à l'Etat, avec tous les attributs antérieurs de la propriété, tantôt de détacher l'entrepreneur de son assise patrimoniale, un entrepreneur désormais personnifié par le personnel de l'entreprise et devenu un loueur de capitaux ou de moyens de production, sans fonds propres.*

*Ne convient-il pas plutôt d'élargir la notion de patrimoine, pour y faire entrer les éléments, autres que financiers, dont résulte aussi la valeur de l'entreprise et de reconnaître ces éléments par l'attribution de droits patrimoniaux correspondant à des intérêts et à des responsabilités effectivement partagées ?*

*La recherche des formules appropriées doit se poursuivre, grâce à une étroite collaboration des économistes, des sociologues et des juristes.*

Mêlé, depuis assez longtemps, au débat sur la « réforme de l'entreprise » et, notamment, à celui qu'une initiative gouvernementale vient de relancer, ce qui me frappe surtout et ce dont je voudrais tirer quelques réflexions, c'est la complexité croissante de cette unité économique, de cet organisme social qu'est l'entreprise; complexité qui a fait contester la solution traditionnelle concernant ses statuts, laquelle se voulait simple; complexité qui rend aussi contestable toute simplification différente, tout simplisme contraire. L'évolution qui a produit cette complexité a des origines déjà anciennes, mais elle s'est récemment

---

Texte reproduit avec l'aimable autorisation de l'Institut de France.....

\* L'auteur est inspecteur général des finances. Il a publié en 1963, un ouvrage sur la réforme de l'entreprise.

Le texte publié ici est celui d'une communication faite par l'auteur, le 17 mars 1975, à l'Académie des sciences morales et politiques, à propos de la réforme de l'entreprise.

accélérée. Je crois pouvoir dire que la plupart de ceux qui analysent la situation actuelle la découvrent à peine, qu'ils la connaissent et la comprennent encore mal, si proches soient-ils des réalités en question. Les réformateurs sérieux constatent, depuis peu, qu'ils ont fort à faire pour déterminer ce qui a changé dans l'entreprise et autour d'elle à son égard, s'ils veulent proposer à bon escient ce qui devrait changer. Plus ils avancent dans l'analyse, plus ils doivent se persuader qu'il ne suffit pas, pour conclure, de consentir à l'adaptation du droit au fait, comme on le propose généralement, en soulevant de moins en moins d'objections de principe; qu'il faut encore que le fait soit mieux connu, mieux compris, pour qu'on ne commette pas de contresens dans la traduction des réalités en termes d'institutions.

Le souci d'une démarche prudente ne répond pas seulement à l'existence d'antagonismes qui rendent difficile la conciliation des opinions, des intérêts, spécialement en France où le pouvoir dans l'entreprise est un enjeu politique, lié à la lutte pour le pouvoir dans la cité. Ce souci procède surtout de la constatation de complications objectives, que je me propose d'évoquer brièvement, autour de deux notions qui ont beaucoup évolué dans la pratique des entreprises, en des sens dont la théorie ne peut pas ne pas tenir compte: la notion de *patrimoine* et la notion de *responsabilité*.

Pour la commodité du vocabulaire, je donnerai de l'entreprise la définition suivante, assurément discutable: je dirai que « l'entreprise est une unité économique qui affecte un patrimoine à la réalisation d'un projet, en conjuguant, sous la conduite d'un pouvoir, un avoir financier, un savoir technique et un labeur humain ».

Nous sortons peu à peu d'un système simple, celui du capitalisme original, qui identifie l'entreprise à la société de capitaux. Ce système confond le patrimoine avec l'avoir financier et donne tout le pouvoir aux détenteurs de cet avoir, considérés comme seuls responsables de l'ensemble. La tentation est grande, chez les réformateurs comme chez les révolutionnaires, de passer de cette simplicité à une autre, analogue ou opposée. On a codifié, il y a plus d'un siècle, la liaison rigoureuse de la propriété et de l'autorité. Cette rigueur a eu des vertus que démontrent de grands succès dans l'ordre de l'efficacité. On craint que l'efficacité ne souffre de règles plus ambiguës. Et, pour remédier aux vices ou aux faiblesses du système dans l'ordre de l'équité, sans cesser de faire simple, on propose, soit d'exproprier l'autorité en place pour la supplanter, soit de dissocier l'autorité de la propriété pour lui donner une autre assise. Ce faisant, à mon avis, on néglige dans la dialectique, sans réussir à les rendre pratiquement négligeables, les deux phénomènes suivants:

— d'une part, le caractère de plus en plus composite des éléments constitutifs du patrimoine de l'entreprise et la nécessité de plus en plus contraignante de gouverner l'entreprise dans l'intérêt de tous ces éléments;

— d'autre part, la diffusion croissante des responsabilités, dans un organisme où des intérêts différents doivent être constamment conjugués, à moins d'admettre que l'un d'eux ne subjugué les autres.

Faute de temps, je consacrerai le principal de mon propos au premier de ces phénomènes, ne faisant au second qu'une allusion pour conclure.

\*  
\* \*

Le premier phénomène n'est pas nouveau. Le patrimoine de l'entreprise n'est pas passé subitement, au cours des dernières années, d'un contenu simple à un contenu complexe. Mais sa réalité était moins manifeste. La construction juridique qui ne fait entrer dans la définition du patrimoine que les apports évalués en monnaie et représentés par des actions est aujourd'hui mise en cause, en dehors même de tout débat idéologique, par des constatations objectives, qui se multiplient et qui s'affinent. Ces constatations font apparaître, de plus en plus, l'importance relative des autres causes de valeur, des autres apports, non actés, que font à l'entreprise les techniciens, les travailleurs, les collectivités environnantes. Dans leurs disciplines respectives, les économistes et les sociologues procèdent à des analyses qui corrigent les vues anciennes des juristes, mais qui ne permettent pas encore à ceux-ci de formuler, en connaissance de cause, des solutions nouvelles.

Voici quelques aspects de la matière à analyser.

1. Il est devenu évident que le *patrimoine d'une entreprise n'est pas qu'une collection d'immeubles, d'équipements, d'approvisionnements* que les capitaux fournis par ses copropriétaires en titre lui ont permis d'acquérir et dont le prix ne dépend pas de l'usage qu'on en fait. C'est plutôt un ensemble de moyens dont la réunion n'est justifiée que par l'existence d'un projet, un ensemble qui n'a pas de valeur indépendante de la qualité de ce projet et de la dynamique de sa mise en œuvre. On le voit bien quand l'entreprise s'arrête par accident : son actif net, évalué en monnaie, n'est plus le même que quand elle était en mouvement. A l'autopsie que font alors les liquidateurs, son corps inanimé est fortement déprécié. En outre, ses effets synergétiques sont perdus pour la collectivité à laquelle elle appartient, dont elle était, à maints égards, le bien commun.

Ainsi, la notion statique du patrimoine industriel, que la logique « notariale » des patrimoines familiaux, perfectionnée au 19<sup>e</sup> siècle, a transposée du plan foncier, immobilier, ménager, au plan économique, s'avère incomplète ou fautive. Des économistes se sont aperçus de cela les premiers. Plusieurs d'entre eux, dans des essais qui paraissent encore approximatifs, voire un peu sibyllins,

ont jeté quelques lueurs sur une réalité qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer, d'indiquer que de préciser, sur cette cinématique de l'entreprise, considérée comme une valeur en développement. François Perroux, notamment, parle de « l'essence » du capital, patrimoine en action, qui « ne réside, dit-il, ni dans la diversité des biens réels, ni dans l'homogénéité commode et paresseuse des expressions globales en monnaie, mais dans un agencement ingénieux des moyens, qui tend à engendrer des effets jugés avantageux dans le temps ».

Des sociologues, réfléchissant, d'un autre côté, à partir de cas cliniques, enregistrant les réactions des salariés, des habitants d'alentour, des fournisseurs, des clients sur des entreprises en faillite, ont noté l'amère revanche des non-proprétaires au spectacle des agonies, des enterrements, des héritages de ces personnes morales qui disparaissent comme en dehors d'eux. Ces non-proprétaires, après s'être sentis, de quelque manière, « aliénés », suivant l'expression marxiste, pendant que les affaires marchaient, puis dépossédés du fait de leur ralentissement et de leur arrêt, constatent, à l'heure de la mort, que les aliénateurs possessifs, les ayants droit aux dépouilles exercent, pour finir, un monopole devenu dérisoire sur des richesses fondantes, fondues.

Les juristes ne contredisent pas ces observations. A travers la jurisprudence des tribunaux de commerce, ils mesurent bien la nature fuyante, le caractère fictif de ce qu'on nomme « valeur liquidative », « valeur à casser », ces valeurs intemporelles que supputent, pourtant, les analystes financiers et les opérateurs en Bourse, pour apprécier les objets de leurs spéculations. Mais les juristes ne savent qu'en déduire, en l'état présent des constatations.

La part prise par ceux qui « font valoir » dans la valeur des biens d'une entreprise est considérable. Il s'agit surtout, mais pas seulement, du « savoir » et du « labeur » conjugués à « l'avoir ». (Cette conjonction ne s'opère que dans le mouvement.) Il s'agit aussi de l'environnement : des collectivités vivantes, qui procurent à l'entreprise, s'activant au milieu d'elles, des influx vitaux, inséparables de sa propre vie. Ces contributions ou participations-là, non financières en la forme, sont essentielles. On dit que, de leur fait, l'entreprise fait partie d'autres patrimoines. On devrait dire, plutôt, qu'elles entrent dans le patrimoine de l'entreprise, puisque, sans elles, ce patrimoine est dénaturé.

2. Une autre approche consiste à analyser les *effets du temps sur la situation de l'entreprise* aux divers moments de son existence. La composition réelle du patrimoine n'est pas la même, suivant que l'entreprise est jeune ou vieille, peu nombreuse ou nombreuse.

Au moment où elle est lancée, son ou ses fondateurs constituent vraiment toute sa fortune. Quand ils engagent, dans l'aventure, leur invention, leur compétence, leur propre avoir ou celui de commanditaires qui leur font personnellement confiance, quand ils prennent presque seuls tous les risques, le

patrimoine en question se confond avec ce qu'eux-mêmes sont, avec ce qu'ils ont, avec ce qu'ils font. Et l'on voit bien qu'alors et pour un certain temps, leur personnel, pas plus que les pouvoirs publics, ne conteste leur omnipotence. D'instinct, on sent que les nouveaux entrepreneurs, au sens le plus pur, sont si nécessaires à la vie du corps social, à sa survie, qu'on ne discute guère leur liberté incarnée, leur identification à l'œuvre et l'espèce d'autocratie qui s'ensuit.

Mais, à mesure que l'entreprise grandit, elle bénéficie d'autres concours actifs, principalement d'origine interne, accessoirement d'origine externe, qui ajoutent à l'actif initial des couches sédimentaires. La communauté de fait qui s'est formée produit des acquets, que la comptabilité financière n'acte pas ou acte mal, mais qui s'inscrivent, à tout le moins, dans les sentiments. Cependant que, à mesure qu'on s'éloigne de la fondation, les privilèges des fondateurs a fortiori ceux de leurs héritiers, ne sont pas toujours justifiés par les mêmes capacités qu'à l'origine. Les techniciens améliorent les procédés, en inventent même, sans enregistrer de brevets. Les travailleurs créent des valeurs ajoutées que les salaires récompensent inexactement. Les collectivités publiques procurent des facilités auxquelles les impôts qu'elles perçoivent ne sont pas proportionnés: des infrastructures, un vivier de main-d'œuvre formée, logée, transportée; un achalandage pour lequel les pentes naturelles, menant les clients à l'entreprise, aménagées par d'autres qu'elle, ont fait autant que ses propres séductions, etc.

Plus le temps s'écoule, plus la taille grandit, plus ces affluents ont d'importance relativement au premier cours, plus ces additions augmentent les premières fondations. Le « fonds de commerce », dont les maîtres de l'entreprise s'estiment en droit de disposer, n'apparaît pas tout entier à l'actif du bilan, bien qu'il soit cessible. Il y introduit des éléments d'actif dont l'attribution aux détenteurs du capital dit social ne va pas de soi: des équipes rassemblées, des savoir-faire, des traditions appréciées, etc. De telle sorte que, quand certains des capitalistes négocient le « contrôle », partiel ou total, d'une affaire (un contrôle qui peut être total, même s'il ne porte que sur une partie du capital financier), ils vendent ou ils achètent, sinon des hommes comme au temps du servage, du moins des ressources humaines, dont la propriété et le libre usage leur sont, à juste titre, contestés, en morale et en politique, ainsi que des éléments du patrimoine national, régional, local, peu à peu liés, voire incorporés à celui de l'entreprise.

Ces couches sédimentaires du patrimoine de l'entreprise varient beaucoup, non seulement avec l'âge, mais encore avec le genre d'activité. Quand, à l'intérieur, le personnel est principalement fait d'apporteurs de « matière grise »; quand, de l'extérieur, les commandes proviennent principalement des pouvoirs publics ou résultent d'un monopole de fait; quand l'équilibre intérieur dépend

d'artifices extérieurs (privileges, subventions...), le patrimoine paraît aller de sa simplicité première, à travers une complexité seconde, vers une simplicité dernière qui sert à justifier l'expropriation, c'est-à-dire la nationalisation; laquelle est, en vérité, une étatisation. Mais cet acte ultime procède encore d'une simplification abusive; car la diversité des sédiments demeure, bien que l'un d'eux ait pris un grand poids; l'impératif politique fait donc aller d'un simplisme à un autre.

Laissant de côté la solution du changement de propriétaire, qui est ainsi donnée par les « nationalisateurs » aux problèmes nés de la complication des liens de propriété, je m'arrêterai à une autre solution, plus récemment conçue, plus significative aussi du désarroi créé par une réalité difficile à saisir. *Cette solution consiste à détacher l'entreprise de son support patrimonial.* C'est, à mon avis, un égarement dont les enseignements peuvent éclairer l'analyse que je viens d'esquisser et aider sa poursuite. Plusieurs projets actuels tentent, en effet, d'inventer un capitalisme sans capital, tandis que d'autres, également assez récents, mais conçus dans une perspective socialiste, cherchent à sortir par une voie semblable du même embarras.

1. Le plus absolu de ces projets émane d'une association de jeunes dirigeants (appelés antérieurement « jeunes patrons »), cependant partisans de la propriété privée et de l'économie de marché. Il inverse, par rapport à l'entreprise, les positions respectives des apporteurs de moyens matériels et des apporteurs de ressources humaines. Il fait des premiers de simples loueurs de services, comme le sont actuellement les seconds et substitue les seconds aux premiers en tant que maîtres d'œuvre. *Au lieu de propriétaires, il n'y a plus que des créanciers et les salariés sont promus gérants.* Ce projet dit explicitement que « l'entreprise, constituée sans capital social, n'en est dotée à aucun moment de son existence », que « la notion de fonds propres n'existe plus ».

A d'autres réformateurs, voisins de ceux-là, le développement du « *leasing* » industriel, qu'ils prônent, paraît être le moyen de faire de l'entrepreneur — conçu comme l'agrégat de tout ou partie du personnel — un locataire des moyens de production, dont le but est d'équilibrer ses revenus et ses charges, en s'attribuant à lui-même, pour le partager équitablement entre tous les ayants droit, le maximum de salaire.

2. *Le socialisme autogestionnaire* va plutôt moins loin que ce réformisme « libéral » dans la voie du dépérissement du capital (comparable au dépérissement de l'Etat dans la théorie communiste). Il esquisse — ses traits manquent encore de fermeté — une socialisation non étatique, en détachant de même le personnel, promu entrepreneur, organisé en démocratie autonome, du patrimoine, dont les collectivités environnantes — les communes, de préférence à l'Etat — ont la possession, sans l'exploitation.

Dans les deux cas, la fonction patrimoniale est une fonction de bailleur, vis-à-vis d'une entreprise qui paie un loyer et répartit ses bénéfices, sans les accumuler. Cette fonction est exercée de l'extérieur de l'entreprise; mais elle demeure, car il faut bien qu'elle soit remplie quelque part. Le bailleur, en appréciant pour lui-même le risque et en choisissant des sécurités, en supputant les résultats du locataire pour calculer le loyer, doit faire le même type de raisonnement que l'entrepreneur. Cette duplication des rôles, cette mise face-à-face d'un entrepreneur sans patrimoine et d'un bailleur avec patrimoine, n'est pas inconcevable, ni impraticable. Mais est-ce qu'elle n'engendre pas des difficultés supérieures à celles que l'on veut éviter? Et, surtout, ne rend-elle pas l'entreprise infirme et prisonnière? Si elle n'a pas de patrimoine à elle, l'entreprise, en tant qu'unité économique, justifie mal sa mission propre: elle manque d'identité, d'autonomie, de finalité.

D'identité: comment la distinguer de l'unité politique (des collectivités territoriales) et de l'unité culturelle (des associations, fondations, institutions) si sa raison d'être principale n'est pas de faire vivre commercialement un patrimoine, c'est-à-dire de le conserver, de le faire fructifier et, si possible, de l'accroître? En mer, ce qui existe, ce qu'on personnifie, ce avec quoi on traite, c'est un navire, nef et navigateurs confondus, sous la conduite d'un capitaine et non un équipage ou un armateur.

Quant à l'autonomie, ceux qui veulent se libérer en rejetant le capital hors les murs, ne se condamnent-ils pas à être plus qu'avant les captifs d'un banquier, d'un assureur, d'une administration? L'intégration de la fonction patrimoniale n'est-elle pas la condition de la vraie liberté?

Quant à la finalité: l'intérêt du patrimoine n'est-il pas, en définitive, l'objectif le plus complet, le plus synthétique? C'est en se référant à lui que la « conscience collective » de l'entreprise peut, le plus facilement, se prononcer dans les cas difficiles. Ceci mériterait d'être développé. Je ne le puis en peu de temps. Ce que je veux dire, c'est que la logique de l'entreprise, ne se confondant en particulier, ni avec celle de son personnel, ni avec celle de ses pourvoyeurs de capitaux, ni avec celle de ses fournisseurs ou usagers, ni avec celle des collectivités environnantes, doit cependant se fonder sur un système de valeur cohérent, qu'on puisse invoquer et qu'on entende servir, pour prendre les décisions les plus importantes. Or, je ne vois pas d'autre appui pour la raison, dans la situation de l'entreprise, qui soit préférable à celle du patrimoine. Il va de soi que la sauvegarde de celui-ci ne saurait contredire « le projet » qui est l'autre référence fondamentale. Mais le projet lui-même, sans lequel le patrimoine serait un corps mort, n'a plus de sens s'il doit, pour s'accomplir, ignorer le patrimoine.

Cela n'est évidemment défendable que si le patrimoine représente bien tous les intérêts qui sont concernés par le projet et qui contribuent, de quelque

manière, à sa réalisation, afin que tous s'y reconnaissent. L'ultima ratio risque d'être de plus en plus « introuvable » du côté du patrimoine, si celui-ci, dans le droit, malgré les faits, reste défini de façon si étroite que des intérêts essentiels en sont toujours exclus.

C'est là que réside la difficulté majeure. Comment « tenir compte », au sens littéral, d'éléments hétérogènes, pour rendre plus légitime, comme bien collectif, l'ensemble qu'ils constituent? Beaucoup d'idées, peu d'expériences encore, tendent à répondre à cette question dans un certain désordre. Je me bornerai à rappeler les principales pistes d'une tentative que je souhaite plus intense, plus rationnelle, sans qu'elle cesse d'être expérimentale.

— Il y a l'attribution à la masse des salariés ou à des collectivités extérieures, mais associées, de parts de capital, semblables à celles qui ont rémunéré d'autres apports, d'actions destinées à demeurer, dans l'indivision, la propriété collective de groupes d'intérêts permanents.

— Il y a l'attribution analogue de parts bénéficiaires, non évaluées en capital, également inséparables et incessibles, génératrices de revenus partagés, suivant des règles convenues, à l'intérieur de chacune des communautés attributaires.

— Il y a l'attribution de droits non financiers à des groupes dont les intérêts ne sont pas chiffrés, parce qu'inchiffrables, bien qu'ils participent au patrimoine commun; droits de recours ou de veto, leur permettant de faire obstacle à des décisions contraires à leurs intérêts, de les discuter avec ceux qui les prennent, puis de recourir, en cas d'insatisfaction, à des autorités arbitrales.

Par l'effet de ces diverses solutions, on consacre deux modes d'appartenance pour le patrimoine, deux modes simultanés: l'appartenance à des individus, disposant chacun de titres cessibles et l'appartenance à des groupes, dont la composition se renouvelle, qui tiennent compte eux-mêmes des entrées, des sorties, des mérites respectifs des participants, pour répartir en leur sein les avantages, mais dont les droits ne peuvent pas faire l'objet de tractations séparées sur un marché public. Il y aurait ainsi, dans les entreprises qui se compliquent en vieillissant, en grandissant, pour représenter un patrimoine devenu composite, à côté des valeurs mobilières négociables sur le marché des capitaux, des droits indivis comportant usufruit, quant aux résultats et aux pouvoirs, sans une véritable nue-propriété. Il y aurait une sorte de « socialisation » privée et partielle de certaines propriétés.

Cela n'est pas sans précédent: pour les associations, les fondations, les coopératives, pour les sociétés à participation ouvrière d'une loi de 1917, très peu appliquée, il est admis, déjà, que des patrimoines collectifs, pris dans leur totalité, ne soient jamais dévolus à des personnes physiques, qu'ils soient mutés, en cas de nécessité, d'une personne morale à une autre, par les soins d'une autorité tutélaire. Cette pratique n'est-elle pas extensible?

Je conçois qu'on éprouve quelque appréhension à l'idée que des « indivi-

sions perpétuelles » puissent être ainsi introduites dans un plus grand nombre d'organismes économiques et dans de beaucoup plus importants. Elles ne les rendraient pas immortels, mais les alourdiraient. Les préventions historiques, que nous nourrissons encore à l'égard des « mainmortes » réapparaissent aussitôt. Notons cependant que les usages changent plus vite que nos habitudes d'esprit. Par exemple: sur le marché financier, il s'est produit, ces temps derniers, une évolution significative qui marque une rupture entre la valeur marchande des actions et la valeur comptable du patrimoine. Les cours dépendent beaucoup moins désormais de l'actif net du bilan, même réévalué en pensée, que des perspectives de dividende qu'ils actualisent et capitalisent. Ce qui se négocie, c'est une rente probable et non une fraction de valeur liquidative, mathématiquement plus certaine, mais fictive; un peu comme se négociaient les rentes perpétuelles sur l'Etat. A la longue, les autres parties prenantes à l'entreprise — son personnel, ses correspondants — titulaires d'autres « rentes » ou prétendants, ne se trouvent pas ou ne se trouveraient pas, par rapport à elle, dans une position très différente.

\* \* \*

On ne saurait craindre non plus que la complication de la notion de patrimoine soit la cause malheureuse d'une complication de la notion de responsabilité; malheureuse pour l'autorité et l'efficacité. Beaucoup de facteurs concourent, d'autre part, à cette seconde complication qui n'a pas, de manière fatale — tant s'en faut — de tels inconvénients.

Les techniques modernes d'organisation, de « management » rejoignent aujourd'hui les recommandations des humanistes pour prôner une décentralisation des pouvoirs de décision qui s'accompagne d'une diffusion, d'un nouveau partage des responsabilités à l'intérieur des entreprises. Dans le même temps, les frontières de la fonction publique et de la fonction privée dans la vie nationale se brouillent un peu: les dirigeants des entreprises ne sont plus seuls à s'estimer responsables d'elles, cependant qu'on étend leurs responsabilités en dehors d'elles. Je ne développerai pas ici cette série de phénomènes, liée à celle dont je viens de parler, mais distincte. Je noterai seulement qu'il y a, dans l'entreprise, de moins en moins de décisions qui ne mettent pas en jeu la responsabilité conjointe de plusieurs personnes. On admet que la délégation ne transfère pas tous les attributs de l'autorité et tous ses risques du délégant au délégataire, mais qu'elle associe le délégant et le délégataire, de façon subtile. On admet que la délibération puisse précéder l'action sans la paralyser, pour que la conviction des dirigés, née de la discussion, entraîne leur adhésion au projet des dirigeants et pour que l'exécution gagne ainsi en qualité plus qu'elle ne perd en rapidité.

Je noterai, d'autre part, en dehors de l'entreprise, une tendance significative, parmi d'autres : celle des tribunaux de commerce, justice consulaire, d'inspiration corporative, à se substituer parfois aux dirigeants, avec les encouragements acquis ou probables du législateur et du gouvernement. Cette magistrature, partie de la liquidation des entreprises en faillite, s'applique maintenant à leur survie et s'appliquera, de plus en plus, à la prévention de leurs difficultés. Déjà, les présidents des tribunaux de commerce peuvent se saisir d'office des affaires moribondes, avant dépôt de bilan ; ils pourront, sans doute, être saisis demain par des réclamants, en cas de simple danger. Cette participation à la « conscience collective » de l'entreprise, cette substitution temporaire ou partielle de juges ou de sages aux chefs, procèdent de plusieurs principes neufs. La perte du capital ne signifie plus forcément la fin de l'entreprise ; ce qui reste de son patrimoine, après la disparition de l'avoir financier — c'est-à-dire l'équipe, l'outil, le marché... est un bien collectif qu'il appartient à d'autres responsables de sauver, s'ils le peuvent. Ce sauvetage, comportant une mutation plus ou moins profonde, est assuré par la « famille » de l'entreprise défaillante, quand celle-ci fait partie d'un groupe industriel ou financier. Il s'agit d'assurer aux entreprises isolées le même genre de secours, de leur donner pareillement le temps et l'appui nécessaires pour éprouver leurs chances de rétablissement. Il y a d'autres créanciers, d'autres ayants droit, d'autres responsables, au-dedans et au-dehors, que ceux dont la législation commerciale fait les protagonistes principaux ; puisqu'on les reconnaît au moment du drame, il est juste qu'ils puissent se faire entendre avant qu'il ne soit trop tard.

Je noterai, enfin, qu'en sens inverse, les chefs d'entreprise sont invités à faire assumer par les unités économiques qu'ils dirigent des responsabilités qui incombent normalement aux unités politiques ou culturelles. Leur devoir, invoqué dans un assez grand désordre de pensée, aux Etats-Unis comme en Europe, est motivé, tantôt par les avantages dont les entreprises bénéficient de la part des collectivités sans en payer le prix et qui justifient des contreparties en nature, tantôt par l'importance des moyens dont elles disposent pour effectuer des prestations, dans l'ordre de l'enseignement, de la santé, du logement, de la sécurité, de la culture, des « aménités » de toute sorte ; moyens qu'il convient d'utiliser au maximum. Qu'il s'agisse d'une dette ou d'une commodité, l'obligation morale, consacrée parfois par des obligations légales, crée ainsi des chevauchements de responsabilités, qu'il conviendrait de rendre plus rationnels.

\*  
\* \*

Voilà bien des difficultés, d'abord pour l'observation scientifique, ensuite pour la révision doctrinale.

La conviction que j'exprime, pour conclure, est que ces difficultés sont, à la fois, inéluctables et solubles.

Il s'agit ici, comme en d'autres domaines de la vie collective, où surgit le même défi, d'organiser la complexité, par de patients perfectionnements. Que la perfection soit impossible n'autorise pas à s'abstenir d'y tendre. Le risque est-il d'aboutir à des solutions satisfaisantes en théorie, mais rendues impraticables par un excès de subtilité ? Et d'inventer encore des formes de société qui iront au cimetière des statuts mort-nés ? Je ne le pense pas. Car la science — ou l'art — des organisations a fait, dans le même temps, des progrès encourageants pour sortir des dilemmes traditionnels. Par exemple : on sait de mieux en mieux concilier la diversité des mandats ou des contrôles et l'unité d'un exécutif plénipotentiaire ; l'autonomie des individus ou des groupes et leur interdépendance ; la décentralisation des pouvoirs et la cohérence des décisions... Ce qui paraissait contradictoire cesse, peu à peu, de l'être, non par de médiocres compromis, mais par la découverte, sous la contrainte salutaire du paradoxe, de nouveaux modes de relation, de nouvelles conventions de manœuvre.

De tels progrès dépendent de l'étroite coopération des économistes, des sociologues et des juristes, dont les travaux sont encore trop séparés. Les juristes ne peuvent plus se passer des conclusions des économistes et des sociologues, lesquelles restent vaines si le droit ne les consacre pas, à mesure, pour rendre possible des expériences, puis modifier des règles.

Bien que la réforme de l'entreprise soit entrée, de manière spectaculaire, dans une phase officielle, la tâche, à mon avis, n'est qu'à son début.



# *Propositions de réformes pour l'entreprise de demain*

par JACQUES TESSIER \*

*Les problèmes posés par les modalités d'organisation et de fonctionnement des entreprises sont au premier plan des préoccupations de la C.F.T.C. Les réformes qu'elle s'efforce de promouvoir dans ce domaine tendent à obtenir que l'entreprise, quels que soient son type d'activité, sa taille ou sa forme juridique, réalise le mieux possible sa double finalité économique et sociale.*

*Dans le cas des sociétés — qui doit être clairement distingué de celui des entreprises personnelles — la C.F.T.C. estime indéfendable le monopole actuel du capital dans l'orientation et le contrôle de la politique de gestion. Ce vice de structure de notre système économique lui paraît être l'une des principales causes du fait que l'équilibre social ait été vainement recherché depuis l'avènement de l'ère industrielle. C'est pourquoi son congrès de 1973 a considéré la réforme de l'entreprise comme « la réforme du siècle ».*

## **OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Tout en estimant indispensable le maintien d'un secteur public et nationalisé, notre Confédération ne met pas fondamentalement en cause le système économique qui repose principalement sur l'entreprise privée, car l'alternative nous paraît comporter plus d'inconvénients que d'avantages pour les travailleurs. Mais nous récusons formellement, parce qu'étant selon nous sans fondement, d'une part l'accaparement intégral des résultats de l'entreprise par les proprié-

---

\* Jacques TESSIER est président de la C.F.T.C.

taires de l'épargne investie, d'autre part, lorsqu'il s'agit d'entreprises ayant pour support une société de capitaux, le monopole du pouvoir de gestion que détiennent actuellement les propriétaires du capital ou leurs mandataires.

2. *Deux précautions essentielles* nous paraissent s'imposer en ce qui concerne les réformes des entreprises :

— On doit tenir compte très soigneusement de l'immense diversité des entreprises — taille, forme juridique, type d'activité, etc. — ce qui conduit à écarter toute prétention de résoudre par une réforme unique l'ensemble des problèmes qui se posent ;

— On doit aussi être très attentif à l'état des mentalités des personnes concernées, de même qu'au rythme d'évolution possible de ces mentalités, ce qui suggère de donner la préférence à des formules évolutives, de nature à favoriser au maximum les progrès, par étapes successives, dans le sens des objectifs reconnus comme souhaitables.

3. *Deux considérations majeures* inspirent nos orientations :

— Les oppositions d'intérêts entre les propriétaires de l'épargne investie dans l'entreprise et les travailleurs qui y sont employés, évidentes dans le court terme, s'atténuent dans le moyen et le long termes, devant une incontestable convergence d'intérêts des deux partenaires : chacun d'eux est concerné, soit par une perspective de prospérité de l'entreprise, soit par la perspective de son déclin ou, à l'extrême, de sa déconfiture ;

— L'existence même de l'entreprise n'est concevable que moyennant la mise en valeur d'un capital inerte par le travail ; il est donc de stricte équité de reconnaître aux travailleurs : d'une part, un droit de participation aux résultats de l'entreprise, dans la mesure notamment où ceux-ci permettent des extensions par autofinancement ; d'autre part, un droit de regard et d'intervention dans l'orientation et le contrôle de la politique de gestion.

4. *Les principaux objectifs* qu'il nous semble nécessaire de poursuivre à travers les réformes sont les suivants :

— Au-delà de certains impératifs de l'économie moderne, il faut, d'une part, redonner aux travailleurs le maximum de possibilités d'épanouissement personnel et d'engagement de leur responsabilité dans l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées ; d'autre part, favoriser autant que possible l'instauration d'un climat de cordialité dans l'exécution de leur travail ;

— Par des structures appropriées, il faut que soient obtenues les meilleures garanties d'une orientation de la politique de gestion de l'entreprise conciliant réellement les préoccupations de rentabilité économique des propriétaires du capital et celles des travailleurs qui sont axées vers la garantie de leur emploi et le progrès social.

5. Dans les domaines où les prérogatives des travailleurs doivent être élargies, il est indispensable qu'ils puissent bénéficier du support technique des organisations syndicales représentatives, faute de quoi les nouvelles possibilités d'expression ou de représentation qui leur seraient reconnues risqueraient de demeurer purement formelles. Cependant les modalités d'intervention des organisations syndicales dans ces domaines ne doivent entamer d'aucune manière leur rôle spécifique dans la défense des droits et intérêts des travailleurs, en totale indépendance vis-à-vis des responsables de la gestion.

### **DROITS DES TRAVAILLEURS SUR LES RÉSULTATS ET LA PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE**

Une amorce des évolutions que nous estimons souhaitables dans ce domaine a été apportée par les ordonnances de 1967. Celles-ci devraient cependant être amendées sur plusieurs points dont nous mentionnons les principaux :

- L'application des dispositions de ces ordonnances devrait être rendue obligatoire dans toutes les entreprises employant 50 salariés et plus.
- La réduction de moitié qui est actuellement opérée, d'une manière arbitraire, sur la part des bénéfices attribuée aux salariés devrait être supprimée.
- Un stimulant fiscal privilégié devrait être institué en faveur de toute société de capitaux qui attribue aux travailleurs de l'entreprise dont cette société est le support, des actions de ladite société, dans la proportion d'au moins un tiers des sommes qui reviennent à ceux-ci au titre de leur participation aux résultats.
- Le taux d'intérêt des sommes attribuées aux travailleurs, dans le cadre de leur participation aux résultats, sous forme de comptes courants bloqués devrait être indexé sur le taux du marché.

### **MODALITÉS D'ORGANISATION ET D'EXÉCUTION DU TRAVAIL**

Il serait peu réaliste d'attendre d'un texte légal les importantes transformations qui sont souhaitables dans ce second domaine. Mais nous soulignons que ce sont ces transformations qui peuvent entraîner les améliorations les plus sensibles du sort du plus grand nombre de travailleurs. Les progrès seront accomplis pour l'essentiel — éventuellement grâce à certaines impulsions des pouvoirs publics — à partir des initiatives tant des employeurs que des tra-

vailleurs et de leurs organisations syndicales, en tenant compte de l'infinie diversité des situations concrètes.

Les principales directions dans lesquelles doivent s'orienter les initiatives sont, selon nous, les suivantes :

— Dans toutes les entreprises de quelque importance, il faut tendre à la mise en place d'un réseau décentralisé de structures de dialogue à tous les niveaux où s'élaborent des décisions. On doit donner à ceux qui seront les exécutants directs d'une décision en préparation, quel que soit l'échelon, une possibilité « organique » d'exprimer leurs avis, de faire leurs suggestions, de présenter par avance leurs réserves ou critiques éventuelles.

— A l'ère de l'informatique, qui permet de pousser très loin la décentralisation de la gestion des grandes et moyennes entreprises, il faut tendre à généraliser, partout où il semble applicable, le système des équipes autonomes ou semi-autonomes, tant en ce qui concerne le travail industriel que le travail administratif.

— Dans tous les cycles de formation — et éventuellement par des cycles de réadaptation — il faut mieux préparer à la pratique d'un bon comportement humain ceux que leurs futurs diplômés doivent conduire normalement à l'exercice de fonctions d'encadrement.

— Les promotions à la maîtrise doivent également comporter une grande attention aux aptitudes en matière de relations humaines : le meilleur professionnel n'est pas nécessairement le plus apte s'il ne possède pas l'art de se faire accepter, comprendre et estimer par ceux dont il serait souhaitable qu'il devienne plutôt le conseiller que le simple donneur d'ordres.

— Les suggestions qui précèdent sont bien entendu tout aussi valables dans les secteurs public et nationalisé, que dans le secteur privé, alors que des transpositions sont inévitables lorsqu'il s'agit des réformes portant sur les autres domaines.

## **ORIENTATION ET CONTROLE DE LA POLITIQUE DE GESTION**

En ce qui concerne la politique de gestion, une distinction s'impose entre, d'une part, les entreprises dites personnelles dans lesquelles le capital est, en totalité ou en majorité, la propriété personnelle ou familiale de l'employeur et, d'autre part, les entreprises qui ont pour support une société de capitaux.

Dans les premières, nous croyons nécessaire que soit maintenu le lien entre propriété du capital et pouvoir de gestion, sous peine de compromettre gravement le stimulant économique de l'initiative privée et la création de nouvelles entreprises. Le chef d'entreprise a l'obligation légale de se concerter avec les

représentants du personnel, au sein du comité d'entreprise, sur les problèmes de la gestion. Mais il doit conserver la responsabilité des choix fondamentaux, étant entendu que les possibilités de recours des travailleurs devraient être améliorées en cas de fautes ou déficiences graves dans sa gestion.

Quant aux entreprises ayant pour support une société de capitaux, le principe à retenir — et à mettre en application par étapes — est, nous l'avons dit, celui de l'égalité des droits entre les propriétaires du capital et les travailleurs dans l'orientation et le contrôle de la politique de gestion. Nous estimons indispensable, à cet égard, que certaines obligations, de portée soigneusement mesurée, soient fixées par la loi, de manière à assurer le « décollage » des évolutions, c'est-à-dire le premier ébranlement des préjugés qui existent actuellement de part et d'autre.

Une *proposition de loi* a été élaborée dans ce domaine par notre confédération. Nous en décrivons très schématiquement le contenu.

Cette proposition tend à créer deux obligations pour les sociétés anonymes employant 500 salariés et plus, et à ouvrir la voie à d'autres réalisations, de caractère facultatif, que n'autorise pas la législation en vigueur.

Les deux obligations concernant les sociétés qui emploient 500 salariés et plus seraient : d'une part, d'adopter la double structure comportant un directoire et un conseil de surveillance; d'autre part, d'assurer une représentation des salariés, avec voix délibérative, dans la proportion d'un tiers des sièges au conseil de surveillance.

La participation des travailleurs à l'orientation et au contrôle de la politique de gestion est équitable et nécessaire, mais leur participation à la gestion proprement dite est très peu concevable, car celle-ci est une attribution spécifique de la direction générale qui doit être maintenue. La double structure — directoire et conseil de surveillance — a le mérite de distinguer clairement la gestion d'une part et, d'autre part, le contrôle et l'orientation de cette gestion, alors que ces deux fonctions sont confondues dans la structure actuelle des sociétés à conseil d'administration et « président-directeur général ».

Les possibilités nouvelles, mais facultatives, seraient les suivantes :

— Assurer aux représentants des travailleurs un tiers des sièges, avec voix délibérative, au sein du conseil de surveillance de sociétés employant moins de 500 salariés ;

— Majorer la proportion des sièges réservés aux travailleurs dans le conseil de surveillance des sociétés — quel que soit l'effectif des salariés — cette proportion pouvant aller jusqu'à la moitié ; en pareil cas, le conseil de surveillance devrait coopter, par un vote recueillant la majorité des représentants des actionnaires et de ceux des travailleurs, un membre supplémentaire choisi sur une liste de personnalités indépendantes.

Les deux possibilités ci-dessus mentionnées ne pourraient donner lieu à des

réalisations effectives que par la conclusion d'un accord d'entreprise soumis à la ratification, d'une part de la majorité des salariés, d'autre part de l'assemblée générale des actionnaires.

Les représentants des travailleurs au sein du conseil de surveillance devraient appartenir au personnel de l'entreprise. Ils seraient désignés par chacune des organisations syndicales de salariés présentes dans l'entreprise et affiliées aux confédérations nationales représentatives.

Notre proposition de loi tend également, dans les sociétés employant 500 salariés et plus, à subordonner à une autorisation préalable du conseil de surveillance certaines décisions du directoire de nature à entraîner des licenciements collectifs. L'autorisation du conseil de surveillance ne serait acquise que par un vote à la majorité des deux-tiers des voix dont au moins deux voix de représentants des travailleurs. Au cas où cette autorisation serait refusée, le directoire pourrait faire appel devant une juridiction arbitrale extérieure à la société.

Notre proposition de loi tend enfin à renforcer les prérogatives du comité d'entreprise dans ces mêmes sociétés, sans cependant mettre en cause son rôle consultatif; son avis conforme serait nécessaire pour l'application de certaines décisions du directoire concernant directement les travailleurs, avec possibilité pour celui-ci de faire appel devant le conseil de surveillance.

# ***Portugal : quelle révolution, vers quelle société ?***

## **DYNAMIQUE DU CHANGEMENT DES STRUCTURES DE PROPRIÉTÉ DANS LE PORTUGAL ACTUEL**

par SERGE-CHRISTOPHE KOLM \*

*Le monde scrute le Portugal: chacun y voit, qui avec inquiétude, qui avec espoir, un avenir possible de son pays. Nous nous posons deux questions: cette société a-t-elle réellement changé, que sera-t-elle dans quelques années? Pour y répondre, nous choisissons comme variable fondamentale, la structure de la propriété. Le changement portugais se révèle bien mériter le nom de Révolution qu'on lui applique: plus de la moitié des biens existant dans le pays change de propriétaire, la nouvelle structure de la propriété est toute différente de l'ancienne, et des formes de propriété rares et nouvelles s'y développent (autogestions). On analyse en détail ces transformations dans l'agriculture, l'industrie, le logement. On en déduit une estimation relativement précise de ce que deviendront ces structures de propriété. Ceci permet de situer la société portugaise à venir. Elle ne ressemblera à aucun des quatre modèles couramment invoqués à son sujet: social-démocratie, Europe de l'Est, fascisme, et projet de « Pouvoir Populaire » de l'extrême-gauche portugaise. La coexistence, parmi les unités de production dans tous les secteurs, de petites privées et de grandes publiques, la fera par contre ressembler aux pays ex-coloniaux décolonisés à gauche, avec, cependant, sa culture européenne et, espérons-le, des expériences auto-gestionnaires plus viables.*

Qu'a fait le Portugal depuis le 25 avril 1974, chute du régime fasciste? Où peut-il aller?

---

\* Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et chercheur au CEPREMAP (Centre d'études prospectives et d'économie mathématique appliquée à la planification).

Révolution, répètent les Portugais. Mot galvaudé entre tous (mai 1968, une révolution ?), couverture des plus grandes tromperies de l'histoire. Ces méridionaux exagèrent-ils ou ont-ils raison ? Certes, les mécanismes politiques ont changé, passant du gel cristallin au mouvement brownien ; mais des généraux décident encore beaucoup. Certes, les libertés individuelles élémentaires ont été acquises ; mais toute libération n'est pas une révolution. Certes, les bas revenus ont été accrus, les hauts restreints : c'est une bonne réforme. Qu'il n'y ait presque pas eu de morts est fort heureux ; ceci pourrait cependant prouver que le changement fut superficiel. A moins qu'on n'exploite l'ironie cynique du langage pour qui accomplir sa révolution veut aussi dire revenir à son point de départ, effectuer un tour complet, se mouvoir en courbe fermée !

Contre ce dernier type de « révolution », en matière sociale, la meilleure garantie, la seule peut-être, est l'interprétation marxiste du terme : un bouleversement de l' « infrastructure », de la structure de propriété, c'est-à-dire de la répartition et des modalités sociales du pouvoir des hommes sur les choses et par là sur les hommes — disons des hommes sur les hommes par les choses. De ce point de vue, allons-nous voir, la révolution portugaise mérite bien ce nom, sur les trois plans du volume des transferts (plus de la moitié des biens change de « propriétaire »), du changement de type de propriété, de l'innovation de nouvelles formes de propriété réelle.

Cette analyse nous permettra alors d'estimer ce qui persistera et ce qui pourrait changer en matière de propriété et autres droits. Le champ des devenir possibles de cette société se dessinera ainsi. Il se situera par rapport aux quatre « modèles » communément pris comme référence dans ce pays : trois réels — fascisme, capitalisme libéral (dont sa variété social-démocrate), Union Soviétique ou Europe orientale — et un imaginé, véritable « utopie directrice », le « Pouvoir populaire ». Aucun, apparaîtra-t-il, n'est un avenir portugais possible. Ni aucun autre modèle réel. Le Portugal est contraint d'innover. Les atouts pour devenir l'une des plus belles sociétés, il les possède. Mais la divergence des aspirations lui en fera gaspiller la plupart. En même temps qu'elle rend inéluctable que tout le monde soit déçu. Relativement cependant : moins bon que possible, mais meilleur qu'avant.

Quant au reste du monde, qu'il ne laisse rien passer de cette extraordinaire occasion de se connaître soi-même. De la macro-économie du changement social rapide à la micro-sociologie de nouvelles formes de propriété, le Portugal actuel est l'un des plus riches et des plus utiles laboratoires sociaux du monde et de l'Histoire.

Avant de développer cette analyse, rappelons-en les données directes.

## LES DONNÉES DE BASE

### LA LOI ET LE DÉSORDRE

L'évolution, brutale et profonde, de la structure de propriété dans le Portugal actuel est une succession de lois et de faits où la loi parfois crée le fait, parfois l'entérine, et parfois l'ignore. Le droit révolutionnaire est quelque chose de très particulier. Des multiples occupations (maisons, usines, terres), prises de pouvoir local, contrôles, refus, libéralisations, etc., la loi souvent les légitime, tente de les encadrer, de les réglementer, de les uniformiser (« équité horizontale »), de les « désauvagiser », parfois de les limiter et de les restreindre, mais parfois aussi de pousser à la roue. Dans la forme typographique guindée traditionnelle de tous les journaux officiels, celui du Portugal publie des textes de lois, décrets et décrets-lois usant d'un langage et de concepts révolutionnaires, référant, dans leurs attendus, au « processus révolutionnaire en cours », et même mettant en garde contre le juridisme et enjoignant de se plier à la spontanéité (*cf.* par exemple, les textes de la réforme agraire)! L'application des lois est souvent autant ou plus le fait des syndicats et diverses « commissions » populaires que de l'administration elle-même, la force de menace étant les unités locales de l'Armée. Mais si les lois sont beaucoup plus suivies qu'on pourrait le penser dans une période aussi trouble, où tout semble éphémère et même fugace, où la police se garde de toute intervention et où l'Armée est diverse et divisée, c'est d'abord parce que le législateur a envers la masse du peuple la sagesse du cornac qui sait que pour bien conduire des éléphants, il faut leur dire d'aller où ils veulent aller.

### SALAIRE MINIMUM

Les droits sur le revenu ou produit national ont été substantiellement affectés par les lois de salaire minimum. Ce fut un des premiers actes économiques du nouveau Portugal. En juillet 1974, le salaire minimum mensuel fut fixé à 4 000 escudos (dans les entreprises de plus de dix employés, un peu moins dans les autres). Bien des travailleurs gagnaient moins et certains ne touchaient que la moitié de cela (ouvriers agricoles, secteurs industriels à bas salaires tels les pêcheries et le textile, femmes). En même temps, la hausse des prix, qui avait atteint un taux de 30% l'an dans les six derniers mois du régime fasciste, était substantiellement freinée par des contrôles de prix: elle ne dépassa pas 15% (indice des prix à la consommation à Lisbonne) pendant la première année du nouveau régime; les loyers, notamment, furent bloqués (le loyer moyen diminua

même). Le pouvoir d'achat des salariés les plus pauvres s'accrut en conséquence substantiellement.

Malheureusement, faute éternelle de la gauche sans pensée économique suffisante, le salaire minimum intervint avant le contrôle du droit de licenciement. Car si l'entreprise ne peut pas licencier, il suffit qu'elle puisse payer le salaire imposé. Si par contre, elle peut licencier ses employés, il faut aussi qu'elle trouve profit à payer le travailleur à ce nouveau salaire plutôt que de le remercier. Or, malchance, la crise économique mondiale atteignit justement le Portugal l'été 1974 en baissant les demandes d'exportations (23% du produit national) et celles des touristes et des Portugais gagnant leur vie à l'étranger. La rencontre de ces deux facteurs suscite des licenciements massifs. Plus tard, seulement, les commissions de travailleurs des entreprises et les syndicats acquirent leur rôle important actuel pour empêcher les licenciements.

#### PORTUGAL

Capitale: Lisbonne

Population: 8 590 000 h

Densité: 95 h au km<sup>2</sup>

Economie: (1963 = indice 100)

Production globale: 1971 = 163

Agriculture: 1972 = 97

Industrie: 1972 = 203

#### *L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES*

Des changements importants dans la propriété des moyens de production prennent parfois des formes discrètes, passant presque inaperçues aux yeux du public. C'est ce qui se passe au Portugal pour les relations entre les entreprises et le système bancaire. Coincées entre les hausses de salaires, la limitation autoritaire des hausses de prix, l'impossibilité de licencier et même parfois l'obligation d'embaucher, la baisse générale de la demande due à la crise, la diminution de la productivité des travailleurs mettant en place les nouvelles

structures de pouvoir dans l'entreprise (réunions multiples, etc.) (1), la plupart des entreprises portugaises ont vu leur profit disparaître et même devenir négatif, c'est-à-dire se transformer en perte. Elles n'ont pu payer salaires et fournisseurs que grâce à des prêts massifs des banques. Le système bancaire, maintenant nationalisé et donc sous contrôle et responsabilité du gouvernement, a attribué ces prêts, seule façon d'empêcher la cessation de paiement, la faillite, la fermeture de l'entreprise et donc, ainsi, le licenciement de ses employés (2). Mais en conséquence, le système bancaire dispose maintenant d'un énorme volume de créances sur les entreprises, c'est-à-dire de droits — bien qu'indirects — sur les moyens de production. Reste à savoir s'il voudra et pourra les utiliser, et comment, et pourquoi.

### LES NATIONALISATIONS

Les nationalisations sont au contraire les changements de propriété les plus visibles et les plus annoncés, les grandes bannières rouges des révolutions classiques en société industrielle. Par morceaux, toutes les grandes firmes portugaises, toute la grande industrie, sont nationalisées. La propriété étrangère localisée au Portugal n'est pas touchée. En mars 1975, les banques portu-

---

(1) La production industrielle du Portugal a baissé de 10% en un an. Cette chute de production est-elle due à celle de la demande, ou à celle de la productivité du travail? La réponse est que selon les secteurs et les moments, l'un et l'autre ont joué. Quelle est la proportion de la responsabilité globale de ces deux facteurs? En l'absence de données statistiques pour aider à répondre, j'estimerai qu'au moins les trois quarts sont dus à la baisse de la demande, c'est-à-dire à « la crise ». Ceci montre que le but réel des exhortations à la « bataille de la production » (l'équivalent du « retroussons nos manches » français de la Libération) n'est pas tant la production que la « normalisation » dans les usines.

(2) Il y a ici un parallèle à dresser avec le Chili du gouvernement d'unité populaire, sur un phénomène essentiel. Au Chili, dans le « secteur de production sociale », le gouvernement maintenait de bas prix, des salaires assez élevés et l'emploi, les banques ouvrant à cette fin une ligne de crédit illimité à ces entreprises. Le résultat a été une énorme injection de monnaie dans l'économie, qui a été un facteur essentiel dans l'explosion de l'inflation à la fin du régime, celle-ci ayant été un facteur très important dans la « destabilisation » finale de celui-là. Le début de ce schéma se retrouve au Portugal actuel, mais pas, pour l'instant, la suite de l'enchaînement. Pourquoi? Parce que le pouvoir d'achat excédentaire se satisfait par l'importation (28% du revenu national portugais). Ces escudos sont pour cela transformés en devises, ce que l'important stock de devises et d'or légué par l'ancien régime rend encore possible. Ceci revient à distribuer petit à petit ces réserves — créances sur l'étranger, pouvoir d'achat à l'extérieur — aux travailleurs qui consomment davantage tout en produisant moins (involontairement pour une très large part). Cela aura une fin. Mais celle-ci sera d'abord bénéfique: l'épuisement des réserves amènera une dévaluation de l'escudo, d'où une reprise des exportations et une remise au travail de machines et d'hommes en chômage. Au Chili, par contre, l'Unité Populaire avait à la fois restauré le plein emploi et épuisé les réserves avant 1973 (et les prêts extérieurs furent, on le sait, coupés).

gaises sont aussi nationalisées, et avec elles, leurs avoirs, divers et importants : industries, propriétés immobilières et foncières, participations variées, la plupart des journaux, etc. Que devient alors la part du secteur public dans l'industrie portugaise ? Cela dépend du critère retenu : chiffre d'affaires, actifs, emploi, valeur ajoutée, etc. L'Etat se trouve aussi détenir des participations sans propriété totale, et on voudra par exemple, ne lui affecter que les activités où il est majoritaire. Et veut-on seulement l'industrie ou bien aussi les transports, le commerce, les services divers ? Sans entrer dans les détails, disons seulement que, de toutes ces façons, le « poids » de l'Etat dans l'industrie, ou dans l'économie sauf l'agriculture, dans le Portugal d'aujourd'hui, excède toujours 60 %. La grande entreprise privée a disparu, le secteur privé restant constitué d'entreprises moyennes et de la poussière de toutes petites entreprises très nombreuses qui est un trait marquant du Portugal.

### RÉFORME AGRAIRE

Cette dichotomie structurelle portugaise — des très gros et des très petits — est encore plus marquée dans l'agriculture. A la campagne — 30 % de la population — il y a deux Portugals complètement différents : le Nord et l'Ouest composés de toutes petites propriétés, le Sud et l'Est divisés en très grandes exploitations de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'hectares exploitées par des salariés agricoles souvent sous la direction d'un « locataire » (*rendeiro*) qui loue la terre aux propriétaires et possède machines et bétail (omettons la petite frange Sud de l'Algarve, où la culture du touriste eclipse de loin les autres).

Une réforme agraire est en cours pour exproprier les grands propriétaires. Il est inutile d'entrer ici dans le détail de la loi mise au point en été 1975, il suffit de connaître les conséquences de son application : bien qu'aucune discrimination ne soit faite entre les différentes régions du Portugal, les clauses de taille des parcelles selon leur qualité, d'unicité du revenu des propriétaires, et d'exploitation directe par ceux-ci, ont ensemble pour conséquence que toute la terre sera expropriée dans le Sud et l'Est et rien dans le Nord et l'Ouest. A l'été 1975, les travailleurs d'environ une grande exploitation sur dix s'en étaient approprié le contrôle, dans des circonstances variées. Presque tous ont volontairement choisi d'exploiter en commun le domaine. L'autorité y appartient à l'assemblée des travailleurs (de six ou sept à quelques dizaines d'hommes) et les décisions de gestion courante sont prises par la commission des travailleurs (quelques hommes) qu'elle élit en son sein. Chacun gagne le salaire des conventions collectives correspondant à sa qualification (tracteuriste, non qualifié, plus travail féminin occasionnel) et donne quarante-quatre heures de

travail par semaine. Matériel et bétail appartenant aux *rendairos* leur sont rachetés sur cinq ans. Les surplus des exploitations riches devront compenser les déficits des plus pauvres. Les modifications d'exploitation résultent du plan des travailleurs du domaine et du contre-plan des techniciens de l'Institut de réforme agraire. Celui-ci, qui est la branche principale des Services d'agriculture, détient aussi les crédits nécessaires et divers autres moyens de contrôle. La réforme sera certainement menée à son terme selon ce schéma, mais divers points importants restent à préciser et peuvent évoluer.

### COMMISSIONS DE TRAVAILLEURS

Presque toutes les entreprises du Portugal, toutes les grandes et moyennes, ont maintenant leurs commissions de travailleurs, élues par ceux-ci dans chaque établissement. Mais le rôle et l'influence de ces commissions varie à l'extrême de l'une à l'autre. Certains établissements sont complètement auto-gérés par leur commission, responsable devant l'assemblée générale des travailleurs de l'établissement qui se réunit chaque mois, et déléguant la gestion la plus courante à des bureaux spécialisés (personnel, production, etc.) composés de membres choisis en son sein et lui rendant compte en réunion hebdomadaire. Dans d'autres cas, au contraire, la commission de travailleurs n'a aucun pouvoir effectif. La plupart du temps, la commission a un pouvoir de négociation non négligeable avec le patronat, notamment en ce qui concerne les licenciements — qu'elle réussit souvent à empêcher — l'application du salaire minimum, et les conditions de travail.

Outre les relations entre les commissions de travailleurs et le patronat privé, deux points de contacts essentiels entre elles et des pouvoirs institués doivent être mentionnés. D'une part, le rôle de ces commissions — non partisans — interfère souvent avec celui de syndicats — contrôlés par le Parti communiste. Que seront, d'autre part, dans les entreprises nationalisées, les pouvoirs respectifs des commissions de travailleurs et de la hiérarchie de l'Administration? Concernant l'ensemble de ces trois acteurs, un débat intense, mais non rendu public, vient de diviser la gauche portugaise: celle-ci était d'accord pour que « la base » joue un rôle important dans la préparation des plans pour le gigantesque secteur productif public; mais serait-elle représentée par les syndicats (désir du P.C.) ou par ses commissions de travailleurs (vœux de l'autre extrême-gauche)?

### COMMISSIONS D'HABITANTS

Parallèlement, dans les quartiers d'habitation, se sont mises en place des commissions d'habitants élues par les assemblées générales des habitants. Elles

n'existent que dans les quartiers populaires des villes, et couvrent peut-être un quart de Lisbonne (1 200 000 habitants) et la moitié de Porto (seconde ville du pays, 800 000 habitants). Leur rôle est aussi variable à l'extrême, de la limitation des loyers à l'occupation des locaux vacants ou sous-utilisés et jusqu'à l'éviction complète des propriétaires, avec diverses mesures de gestion du cadre de vie.

## IMPORTANCE DU CHANGEMENT DE LA STRUCTURE DE PROPRIÉTÉ

Ces données nous montrent l'importance du changement survenu au Portugal dans la structure de la propriété, par son volume, sa nature et ses innovations.

Plus de la moitié de ce qui existe dans ce pays est en train de changer de mains: plus des deux tiers du capital productif, la moitié du sol, une part importante des logements. La part des profits dans le revenu national est passée de la moitié sous Salazar et Caetano (contre environ un cinquième dans le capitalisme libéral actuel) à zéro maintenant.

Ces transferts de propriété importent pour ceux qui y perdent ou y gagnent. Mais par la nature de la société, l'important n'est pas que changent les propriétaires, mais les modalités de la propriété. Et c'est bien ce qui arrive. Cette transformation est radicale dans de vastes secteurs: moitié réformée de la terre, grandes firmes nationalisées, nombreuses entreprises moyennes nationalisées ou autogérées, logements des quartiers pauvres. Elle est plus discrète en ce qui concerne l'endettement des entreprises. Mais dans presque toutes les entreprises, les syndicats et commissions de travailleurs ont substantiellement diminué les pouvoirs des patrons, accru ceux des travailleurs, et modifié les relations interpersonnelles des « rapports de production ». Des modes de « propriété » qui s'installent, certains sont classiques: nationalisations, syndicats importants, endettement. Les autres formes sont au contraire toutes nouvelles et originales par leur type, leur étendue et leur durée.

L'importance principale de la révolution portugaise pour le monde réside, à mon avis, dans ces dernières innovations sociales: commissions de travailleurs et d'habitants, exploitations agricoles collectives. Car ces structures de décision sociale donnent au mieux, pour les choix collectifs qu'elles affectent, dans la limite de leurs rapports avec les autres modes de décision en place, pouvoir de soi sur soi-même avec le maximum d'échange d'information: elles secrètent donc le moins possible d'exploitation et d'aliénation. Elles sont aussi, avons-nous vu, très répandues: commissions de travailleurs dans presque toutes les entreprises, presque toujours puissantes, parfois dotées de tout le pouvoir

d'entreprise; commissions d'habitants dans tous les quartiers populaires; agriculture et élevage collectifs devant s'étendre sur presque la moitié du pays. Et elles sont très diverses quant à leurs pouvoirs et leur rôle. Par leur nombre et leur variété, ces nouvelles institutions font du Portugal actuel l'un des plus grands champs d'essai d'autogestion ayant jamais existé.

La structure de propriété portugaise a donc subi un bouleversement profond en quantité comme en qualité. Mais peut-être peut-on aller plus loin, passer de l'analyse de ce qu'elle est devenue à l'estimation de ce qu'elle peut devenir, et en tirer des conclusions sur les avenir possibles de cette société.

### L'AVENIR POSSIBLE DES STRUCTURES DE PROPRIÉTÉ

Quel est donc l'avenir des diverses formes de propriété existantes, héritées du passé ou récemment acquises? Le futur auquel nous nous intéressons ici est celui du court ou moyen terme: jusqu'à dans quelques années. On peut distinguer, en gros et pour fixer les idées:

— ce qui n'a pas changé et ne changera pas: petite propriété individuelle dans l'agriculture du Nord et de l'Ouest et dans l'industrie, le commerce et la construction; c'est le fondement du conservatisme portugais actuel;

— ce qui a changé ou change, et est acquis: les expropriations et la fin de la grande propriété privée, dans les industries et services nationalisés d'une part, dans l'agriculture du Sud et de l'Est soumise à la réforme agraire de l'autre;

— ce qui n'a pas changé et peut changer: les moyennes entreprises privées peuvent le rester ou être soumises à la nationalisation qui peut soit cesser, soit s'étendre dans ce secteur;

— ce qui a changé, peut encore changer et changera certainement. Il s'agit essentiellement de la répartition du pouvoir entre divers groupes. D'une part, parmi la représentation des travailleurs, entre l'organisation syndicale et les commissions de travailleurs (largement une opposition entre Parti communiste et tendances autogestionnaires). D'autre part, entre ces représentations des travailleurs et l'Etat, d'un côté dans le secteur nationalisé (l'Etat devient non seulement le plus gros patron, mais plus gros que tous les autres patrons), de l'autre dans l'agriculture soumise à la réforme agraire. Par ailleurs, entre les représentations des travailleurs et le secteur privé non agricole, ainsi qu'entre les commissions d'habitants et les propriétaires des maisons concernées. Enfin entre l'Etat et le secteur privé dans toutes les branches, par la voie des prix, salaires, conditions de crédit, impôts réglementations.,

Voici pour l'essentiel. Le détail peut en différer un peu, mais pas de façon importante. Par exemple, un gouvernement à la fois habile et bien décidé à le

faire pourrait promouvoir quelques structures coopératives dans l'agriculture du Nord et de l'Ouest, pour le gros matériel agricole et la commercialisation des produits, mais l'importance politique n'en peut être que limitée.

Dans l'agriculture du Sud et de l'Est soumise à la réforme agraire, il ne fait guère de doute que l'expropriation de la terre ira jusqu'au bout. Personne ne soutient les latifundiaires. Ni aucun parti politique, ni même le capitalisme industriel et financier qui en est distinct et n'a plus d'intérêt commun avec eux. L'évolution ultérieure peut par contre, prendre trois directions : partage de la terre en exploitations individuelles (familiales), exploitation collective autonome des grands domaines, transformation de ceux-ci en fermes d'Etat. La première semble exclue : aucun grand domaine n'a encore été partagé ; seuls, çà et là, quelques travailleurs ont demandé, et obtenu, leur part ; mais l'immense majorité préfère continuer à exploiter en bloc les domaines qui sont d'ailleurs équipés pour cela. Les deux autres voies sont au contraire possibles. La situation actuelle, on l'a vu plus haut, contient des germes des deux. Il n'y a guère pour l'instant, tout au début du processus, de conflit entre travailleurs agricoles et administration : les deux travaillent la main dans la main, en parfaite coopération et identité d'intérêts. Mais plus tard, quand il faudra rembourser les prêts, faire face aux aléas d'une agriculture en zone à pluviométrie fort aléatoire et à sols souvent pauvres, redistribuer les profits sur une large échelle, ajuster les salaires et les prix des produits et des facteurs de l'agriculture (la manipulation des prix agricoles et alimentaires était un chef d'œuvre de l'exploitation des travailleurs par le corporatisme fasciste, et les structures de ce système ne sont pas encore détruites) ? L'Institut de réforme agraire s'apprête déjà à centraliser les comptabilités des fermes collectives (sous prétexte d'incompétence des travailleurs, ce dont je doute). La meilleure garantie contre une administration étroite est l'insuffisance des effectifs de ce service qui arrive juste à s'occuper d'une réforme réalisée au dixième seulement (3). Mais cela pourrait changer.

De même, le partage du pouvoir entre travailleurs et administration publique dans l'énorme secteur nationalisé est encore à déterminer. C'est sans doute la variable la plus importante de l'avenir portugais, en tout cas de son originalité, la seconde en importance étant ce même partage décrit pour l'agriculture réformée. Par ailleurs, toute « dénationalisation » semble exclue, mais l'arrêt ou la poursuite des nationalisations est l'un des sujets de désaccord important entre les principales tendances politiques actuelles.

Quant aux petits entrepreneurs de l'industrie et du commerce, ils subsisteront, mais dans une situation qui peut néanmoins évoluer et dont les

---

(3) Bien des ingénieurs d'agriculture appartenaient à des familles latifundiaires et ne participent pas à la réforme agraire.

variables sont leurs relations avec les syndicats qui défendent et instruisent leurs employés, avec l'Etat qui influence fortement prix de vente et salaires et par là les profits, avec les banques (et donc l'Etat) auprès desquelles ils devront, pour les quelques années à venir, trouver presque tout le financement de leurs investissements.

On ne saurait d'ailleurs trop insister sur ce qu'un gouvernement peut faire par sa simple politique de prix. Les fixations et manipulations publiques de prix sont, au Portugal, traditionnelles et efficaces. Et le public voit mal les conséquences finales de ces actions, ni, quand l'effet arrive, son origine. En lâchant l'inflation (contenue par contrôles de prix), on peut reprendre aux titulaires de bas salaires ce que la loi de salaire minimum leur a donné. En manipulant les divers prix, on peut amener en déficit une entreprise gérée par un patron ou par une technocratie indépendante ou par ses travailleurs, et la mettre ainsi sous la coupe de détenteurs du crédit administratif ou bancaire. Et cette arme est et sera utilisée.

Notons pour finir que les diverses libertés individuelles sont certainement définitivement acquises. Il n'y aura pas de Pinochet au Portugal. Mais le contenu de cette forme peut largement varier. Prenons par exemple la liberté d'expression et d'information par la presse. Les grands journaux sont plusieurs fois plus nombreux qu'en France, et de la meilleure qualité. La plupart appartiennent à des banques, qui ont été nationalisées. Et ces journaux fonctionnent maintenant à peu près tous en déficit, c'est-à-dire, donc, sur subventions publiques. C'est une arme toute prête pour un gouvernement qui voudrait et pourrait l'utiliser.

## L'AVENIR POSSIBLE DE LA SOCIÉTÉ PORTUGAISE

Cette analyse de l'état, de la dynamique, des rigidités et des indéterminations de la structure de propriété au Portugal actuel, que nous permet-elle de dire sur le devenir de cette société à court et moyen terme? Tout d'abord, la chose assez étonnante suivante. Les discussions politiques au Portugal et sur le Portugal font référence, en tant que « modèles » tant soit peu précis, à quatre types de sociétés que ce pays pourrait suivre. Eh bien, aucun n'est en fait possible pour ce pays à partir d'où l'on en est maintenant. Ces modèles sont: l'ancien régime fasciste, le régime capitaliste libéral « occidental » et notamment sa variété « social-démocrate », le régime soviétique ou de l'Europe de l'Est, et enfin le « modèle » du « Pouvoir populaire ».

L'impossibilité d'un retour à l'« ordre » fasciste saute aux yeux. Ni les nationalisations, ni la réforme agraire, ni les organisations de travailleurs, ni les libertés, ne peuvent disparaître. Le processus est irréversible. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait plus de base sociale possible pour la droite. L'ensemble des petits propriétaires ruraux et des petits patrons forment une masse imposante, que bien des employés pourraient, le cas échéant, rejoindre; les 300 000 rapatriés d'Angola, dont presque tous les actifs (environ 90 000 personnes) sont sans emploi et croiraient déroger en acceptant une tâche manuelle, constituent un champ d'agitation privilégié de la droite; et bien des unités de l'armée rallieraient. Mais même si ces terres engendraient une réaction influente, on resterait loin du salazarisme-caetanisme.

Pourtant, le capitalisme libéral, et notamment sa variété social-démocrate que bien des Socialistes portugais souhaitent, n'est pas une possibilité non plus. Quoi qu'il arrive, les nationalisations et la réforme agraire resteront. Et un pays où les deux tiers de l'industrie et des services appartiennent au secteur public, et où la moitié de la terre est en exploitation collective (ou d'Etat), est nécessairement loin de ces « modèles ».

La « soviétisation » (au sens d'imitation de l'URSS) est couramment agitée comme épouvantail à l'encontre du Parti communiste portugais; celui-ci ne s'en défend d'ailleurs pas, et ses divers choix de politique ne démentent pas cette tendance. Certes, l'agriculture du Sud et de l'Est pourrait approcher une structure de Sovkhoses et Kolkhoses (le PC portugais semble favorable au système de fermes d'Etat). Certes, aussi, le secteur nationalisé pourrait prendre un type de fonctionnement s'approchant du soviétique et quelques nouvelles entreprises moyennes pourraient être nationalisées. Il faudrait aussi que l'organisation syndicale mange les vrais « soviets » que sont plus ou moins les commissions de travailleurs, puis se plie à un rôle de syndicat à la russe, ce qui serait une profonde transformation. Mais la petite paysannerie est indéracinable (elle l'est d'ailleurs aussi en Pologne où elle possède 90 % de la terre et pas seulement la moitié comme au Portugal, et dans d'autres pays d'Europe Orientale, de sorte que l'on peut déplacer la référence à ces pays-ci). Et les nombreuses petites entreprises privées ne sont pas non plus éliminables. De plus, la liberté d'expression acquise, le tempérament des Portugais et leur ouverture et information sur le monde, en même temps que l'impossibilité — du point de vue de la politique internationale — d'une intervention en force des Russes, achèvent d'exclure cette possibilité.

Les trois « modèles » précédents se réfèrent à des sociétés réelles, présentes ou passées. Le quatrième, au contraire, le « Pouvoir populaire », est une œuvre d'imagination, projet d'influents groupes du Mouvement des forces armées et de l'extrême-gauche portugaise. Ces militaires sont ainsi des meilleurs théo-

riciens anarchistes. Esquissons-en l'idée en explicitant ce qui nous semble être son fondement théorique implicite.

Le principe de fond me paraît être que les choix concernant un certain groupe de personnes doivent être effectués le plus directement possible par l'assemblée de ces personnes. Or la vie d'un individu se partage pour l'essentiel entre deux lieux et milieux: son travail et son habitation. D'où des assemblées des travailleurs de chaque établissement et des habitants de chaque quartier ou village, qui élisent des commissions de travailleurs et d'habitants correspondants. Ces commissions, « bases » du Pouvoir populaire, ont les pouvoirs les plus étendus pour la production et la vie dans leur domaine. Pour les choix publics concernant plus de personnes ensemble que les « juridictions » de ces commissions, il y aura des assemblées à plus haut niveau avec des représentants de celles-ci, et ainsi de suite jusqu'au niveau de la nation. Tout ceci avec une pluralité de partis politiques qui auraient un important rôle d'éducation et d'information et dont aucun n'aurait de position hégémonique, condition indispensable car l'histoire des partis uniques est celle de la monopolisation du pouvoir par leur hiérarchie bureaucratique. La dynamique qui se développe dans les petits groupes de base du Pouvoir populaire semble être la meilleure chance de protection contre l'exploitation et l'aliénation par les hiérarchies, bureaucraties, technocraties et marchés et de promotion de l'intériorisation des besoins d'autrui (4).

Ce merveilleux schéma n'a pas l'air délirant dans le Portugal d'aujourd'hui. On a vu l'extension des commissions de travailleurs et de locataires: les premières existent dans presque toutes les entreprises industrielles et de services et dans l'agriculture du Sud et de l'Est, les secondes dans tous les quartiers populaires. Et sans parti créant ou maintenant seul cette structure. C'est sans précédent dans l'histoire. Nouveaux découvreurs, les Portugais modernes nous explorent de nouvelles sociétés comme il y a cinq siècles, leurs ancêtres, de nouveaux mondes. Et le ferment en est l'armée rescapée, enfin instruite, de ce premier et dernier empire colonial!

Mais le mouvement actuel, pour impressionnant qu'il soit, est encore très loin du « modèle ». Les commissions de village sont presque inexistantes. Les structures supérieures n'existent que dans trois localités, ce qui dépasse peu la valeur d'exemple. Surtout, les pouvoirs des commissions actuelles sont fort variables, de tout à rien. Dans bien des secteurs, avons-nous vu, ils peuvent s'étendre. Mais nous resterions encore loin du compte. Le saut qualitatif serait le moment où ces unités de pouvoir local secrèteraient un pouvoir plus général, sans que ceci soit le fait d'un parti politique structuré dominant. En tout état

---

(4) « La réciprocité générale », à paraître dans *Esprit*.

de cause, le modèle de Pouvoir populaire constitue une excellente « utopie directrice » dans la lutte pour un pouvoir du peuple sur lui-même plus important et plus direct — donc plus vrai.

Si cependant les sociétés de référence de la politique portugaise sont exclues de son devenir, d'autres sociétés existantes ont une structure de propriété du type de celle que ce pays est en train d'acquérir. Ce sont les anciens pays coloniaux décolonisés à gauche. Ils sont nombreux dans le monde, le plus proche géographiquement du Portugal étant l'Algérie. Un trait principal de ces économies est la coexistence de deux types d'unités économiques: des grandes qui sont dirigées par l'Etat, et de nombreuses petites privées immergées dans un marché à prix semi-contrôlés. Ceci à la fois dans l'industrie, les services, l'agriculture. Dans celle-ci, en particulier, coexistent une petite paysannerie et de grandes exploitations, mais sur ces dernières la direction étatique peut le céder plus ou moins à des méthodes d'autogestion, selon des proportions et des modalités qui varient généralement avec le temps et l'expérience. Les grandes unités publiques ou collectives, dont les grands domaines agricoles et la grande industrie antérieure au régime, proviennent de l'expropriation de colons ou de sociétés coloniales. Mais des grandes firmes étrangères restent parfois implantées. Le double flux humain inverse d'exportation de main-d'œuvre et d'importation de touristes est un trait fréquent. Le Portugal garde cependant, dans cette catégorie de pays, des traits spécifiques communs avec l'Europe du Nord-Ouest: pluralisme de partis politiques, culture européenne, plus haut niveau de vie (mais le plus bas d'Europe), éducation secondaire et supérieure plus répandue (mais plus haut analphabétisme d'Europe), plus grandes chances de réussir ses expériences de démocratie économique.

Où exactement le Portugal arrivera dans le « domaine des possibles » dépend aussi de la « petite politique » au jour le jour entre groupes de pression militaires et civils d'où sortent les gouvernements. Un choix assez large existe en particulier quant à la nature et à la propriété de fait du capital qui sera prochainement formé. Le besoin de celui-ci est certes pour l'instant limité par le fait que, à cause de la crise de la demande, la capacité de production industrielle est excédentaire. Mais les besoins sont là en bâtiments, infrastructures, renouvellement de l'équipement. Par ses politiques de prix et salaires pour l'auto-financement et de crédits bancaires, et aussi d'endettement extérieur, le gouvernement tient bien ces variables. Et les projets et plans des divers groupes politiques proposent tous des options stratégiques à leur sujet. Le Portugal peut par exemple, poursuivre la voie de l'industrialisation moderne concentrée dans laquelle il s'est engagé depuis quinze ans, vendant sur place (et non seulement à l'étranger) une force de travail industrielle internationalement « compétitive », et continuant à vider ses campagnes où la production et la productivité agricoles baissent sans cesse depuis une dizaine d'années. Mais il

peut aussi équiper les campagnes, renflouer l'agriculture, créer des industries plus dispersées et petites, et inciter les ruraux à rester plus sur place. Toutefois, la conséquence principale de la « petite politique » actuelle est que les gouvernements successifs et éphémères ne peuvent prendre aucune décision durable de fond (5). C'est une « quatrième république ». Les Portugais devront se souvenir à temps que des militaires portugais, pour mettre fin au chaos économique, installèrent au pouvoir un professeur d'économie: c'était Salazar, il y a un demi-siècle.

---

(5) Un gouvernement portugais actuel, qui n'est pas sûr d'être en place dans quelques semaines ou même quelques jours, ne peut par exemple pas décider de dévaluer l'escudo, ce qui relancerait l'économie et permettrait une transition douce à un état d'équilibre du commerce extérieur. Au plus peut-il prendre à la sauvette des mesures partielles dans ce sens (taxes sur les importations). La dévaluation serait un mauvais point politique sur-le-champ pour des raisons psychologiques, et l'effet de relance, qui serait un gros atout politique compensant largement celui-ci, n'interviendrait qu'à partir de quelques mois, alors que le gouvernement qui aurait dévalué risque de n'être plus là pour en cueillir les fruits politiques, laissant peut-être ceux-ci à ses adversaires. En conséquence, ce pays risque de heurter de plein fouet sa contrainte d'équilibre extérieur quand ses réserves d'or et de devises seront épuisées; ceux des ajustements subséquents qui devraient se faire lentement seront douloureux, et l'étranger aura une emprise sur le pays en acceptant ou refusant de prêter (voir le cas du Chili); cette situation contribuera à « déstabiliser » le pouvoir politique, donnant des atouts à la droite.



# *Disparités agricoles et financement*

par PIERRE RAINELLI \*

*Les écarts de revenu agricole entre régions de programme sont de l'ordre de 1 à 5 tandis qu'au niveau départemental, ils sont de 1 à 12. Par ailleurs on observe une tendance à l'aggravation des disparités au cours du temps. Au plan micro-économique, l'échelle est encore plus considérable: rapport de 1 à 18 pour le seul revenu agricole.*

*Une explication statique de ces disparités fait apparaître la concordance entre distribution des facteurs de production et distribution des revenus. Le financement source de l'accumulation et conséquence, est à l'origine de ces disparités. Il est aussi au cœur des processus cumulatifs en raison de la complémentarité entre facteurs internes (épargne) et facteurs externes (possibilités d'emprunt ou de recours au fermage). Enfin, il apparaît que le financement de la croissance des agriculteurs les plus favorisés est dû, pour partie, à l'épargne non investie des plus pauvres.*

Dans l'enchaînement des facteurs expliquant les changements de l'agriculture, le financement joue un rôle essentiel. Rôle complexe aussi, car si la disponibilité en moyens financiers est un préalable à l'accumulation du capital, elle en est également une conséquence. Selon l'adage bien connu, on ne prête qu'aux riches. De ce point de vue l'agriculture, qui a certains égards s'apparente à une industrie lourde (1), n'échappe pas au sort commun.

---

\* L'auteur est maître de recherches à la Station d'Economie rurale de Rennes.

Cet article écrit sous sa seule responsabilité doit beaucoup aux travaux menés en équipe à la Station d'Economie rurale INRA de Rennes, en particulier avec Yves LÉON.

(1) Pierre RAINELLI: Le financement des entreprises agricoles et industrielles. *Economie rurale*, n° 96, avril-juin 1973, p. 87-100.

Les mécanismes mis en œuvre dans les processus de financement ressortent du comportement des agriculteurs. Comme tels, ils font appel à des considérations psycho-sociologiques relatives à l'attitude face à l'emprunt ou à l'investissement. Des variables structurelles interviennent aussi comme la taille de l'exploitation et son orientation technico-économique, l'importance de la famille...

Mais des éléments extérieurs à l'exploitation interviennent également. Certains ont un caractère institutionnel comme le droit de propriété et le droit successoral. D'autres ont trait au système bancaire ou relèvent de la politique agricole, comme les prêts bonifiés ou les prêts spéciaux.

Cette combinaison de facteurs internes et de facteurs externes joue un rôle fondamental dans l'existence de disparités entre exploitations ou entre régions. Au-delà, on peut estimer que l'apparition de processus cumulatifs a pour origine les aspects financiers. C'est ce rôle dans l'apparition et l'accentuation des disparités individuelles et régionales que l'on voudrait schématiser ici.

Dans un premier point, on montrera comment se situent les disparités à l'intérieur de l'agriculture en distinguant les aspects régionaux et plus proprement micro-économiques. Dans une deuxième partie, on essaiera de mettre en évidence les mécanismes financiers qui conduisent à ces disparités.

## DISPARITÉS DE RÉSULTATS

En raison de l'organisation administrative et statistique de la France, la région de programme est le cadre géographique pour lequel on dispose des résultats les plus complets en matière de revenu. Qu'il s'agisse des types de revenu, ou de la longueur des séries chronologiques disponibles. Toutefois les données sur les revenus totaux des ménages sont rares et de qualité discutable. Les observations faites au niveau des régions de programme peuvent être complétées au plan départemental, mais uniquement avec des chiffres relatifs à l'activité agricole. Toutefois ceux-ci n'existent malheureusement que sur une brève période.

Au plan micro-économique peu de documents permettent d'apprécier les écarts entre unités. Interviennent des questions de représentativité. D'autre part, l'étroite imbrication qui existe entre ménage et entreprise fait qu'en matière financière toute décision prise dans un domaine suppose la prise en compte du domaine complémentaire. Pratiquement, cela signifie qu'il importe de considérer plutôt la notion de revenu total dont dispose le chef d'exploitation. En effet, les revenus extérieurs à l'entreprise peuvent financer aussi bien la consom-

mation personnelle que les investissements agricoles (2). Toutefois, les éléments d'appréciation concernant le revenu total sont peu nombreux.

### LES DISPARITÉS AU NIVEAU DES RÉGIONS DE PROGRAMME

Comme indicateur de revenu, il est possible de se référer à une notion de revenu agricole telle la valeur ajoutée brute par travailleur à temps plein (VAB

Tableau 1  
REVENU AGRICOLE PAR TRAVAILLEUR EN 1970  
ET REVENUS DES MÉNAGES EN 1965

(résultats en 1 000 F pour les 4 régions les plus favorisées  
et pour les 4 régions les plus défavorisées)

	Revenu agricole en 1970		Revenu total par ménage en		
	valeur ajoutée par PAT	RBE/PAT familiale	1965	1970	moyenne 65-70
Région Parisienne	45,7	61,4	20,3	24,8	22,6
Picardie	40,7	42,6	10,2	23,6	16,9
Champagne	42,1	42,4	14,8	23,1	19,0
Centre	30,4	29,8	7,1	18,8	13,0
Rhône-Alpes	17,4	14,6	5,0	9,3	7,2
Midi-Pyrénées	15,3	16,0	4,0	7,5	5,8
Auvergne	14,9	16,2	3,8	5,6	4,7
Limousin	11,4	12,7	3,1	6,7	4,9
France entière	22,2	22,4	5,9		

Sources :

Les comptes départementaux de 1969 et 1970. *Statistique Agricole Supplément, Séries Etudes*, n° 120, janvier 1974.

*Statistiques et indicateurs des régions françaises*, DATAR, INSEE Edition 1970, p. 223.

G. Banderier, P. Ghigliazza, Les revenus des ménages en 1970. INSEE, série M40, décembre 1974, p. 37.

(2) Pour une discussion plus approfondie sur ce problème, cf. RAINELLI: Comptabilité agricole et comportement financier. *Chroniques d'actualité*, SEDEIS, tome X, n° 11, 20 mai 1972.

par PAT, ou *Personne-Année-Travail*) ou le résultat brut d'exploitation par travailleur familial à temps plein (RBE par PAT familiale). Ces résultats ont été consignés pour l'année 1970, dans le tableau n° 1 où figurent les chiffres des quatre régions les plus riches et ceux des quatre régions les plus défavorisées. A ces éléments ont été jointes, à titre indicatif, des estimations du revenu par ménage agricole en 1965 et en 1970.

L'écart entre Région Parisienne et Limousin est de l'ordre de 1 à 4 pour ce qui est de la valeur ajoutée par travailleur et de 1 à 4,8 pour le résultat brut d'exploitation par travailleur familial. Si l'on se réfère au revenu des ménages au sens de l'ensemble de ressources agricoles et non agricoles dont bénéficient les agriculteurs, on constate une différence du même ordre (de 1 à 4,8 pour la moyenne 65-70). Mais il faut faire preuve de prudence dans l'utilisation de ces chiffres. En effet, il s'agit des résultats issus d'enquêtes basées sur les déclarations de revenus des foyers fiscaux. Compte tenu de la faiblesse de l'échantillon, des problèmes de représentativité existent notamment pour la Région Parisienne. D'où l'intérêt de raisonner sur la moyenne des résultats de 1965 et de 1970.

Ces réserves faites, il semble que les disparités entre circonscriptions soient plus fortes quand on se réfère à un indicateur de revenu élaboré. Ainsi les écarts se creusent quand on passe de la valeur ajoutée par travailleur à temps plein, au résultat brut d'exploitation par travailleur familial à temps plein. Notons qu'un raisonnement par actif, et non par travailleur à temps plein, fait apparaître une différence plus grande entre valeur ajoutée par tête (de 1 à 5,7) et Résultat Brut d'Exploitation par tête (de 1 à 8,3). Cet accroissement des écarts traduit le sous-emploi relatif des agriculteurs situés dans des zones de petites unités.

L'aggravation dans le temps des disparités en comparant toujours les quatre régions de tête et les quatre régions de queue se lit dans le tableau n° 2. Dans celui-ci figure l'évolution de la valeur ajoutée globale de chaque unité entre 1962 et 1970, ainsi qu'un indice d'évolution des disparités du RBE par PAT familiale. Il s'agit du rapport 1970-72 sur 1962-64 de l'indice de chaque région base 100 France entière.

Le tableau n° 2 fait apparaître globalement une croissance régionale de la valeur ajoutée plus forte que la moyenne dans les régions riches, et moins forte que la moyenne dans les régions pauvres. Toutefois dans les zones favorisées, on voit la Picardie en perte de vitesse avec un taux de 5,0% par an pour une moyenne nationale de 5,4%. A l'inverse, la région Midi-Pyrénées avec un taux de 5,5% croît légèrement plus vite que la moyenne nationale.

En ce qui concerne l'indice d'évolution de la disparité du RBE par travailleur familial, on peut faire des constatations identiques: il y a aggravation des écarts. Là aussi, la Picardie voit sa situation se dégrader (relativement...),

cependant l'Auvergne a une position relative en voie d'amélioration. Il convient de remarquer que la région Champagne bénéficie d'un taux de croissance annuel moyen très élevé (10,7% pour la valeur ajoutée) qui se répercute au niveau du RBE par tête. Au bas de l'échelle, par contre, on voit le Limousin dont la situation se dégrade de plus en plus.

Tableau 2  
ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DU RBE PAR  
PAT FAMILIALE POUR LES 4 RÉGIONS LES PLUS FAVORISÉES  
ET POUR LES 4 RÉGIONS LES PLUS DÉFAVORISÉES

	<i>VAB totale 1962-70 (taux de croissance annuel)</i>	<i>RBE par PAT familiale indice d'évolution de la disparité 1970-72 1962-64</i>
Région Parisienne	7,3	1,10
Picardie	5,0	0,87
Champagne	10,7	1,41
Centre	6,9	1,21
Rhône-Alpes	4,5	0,84
Midi-Pyrénées	5,5	0,93
Auvergne	5,0	1,13
Limousin	3,6	0,84
France entière	5,4	1,00

Sources:

J. Ousset, *Les comptes régionaux de l'agriculture de 1962 à 1967*, INSEE R13, p. 62 et *Statistiques et indicateurs des Régions Françaises*, Edition 1973, INSEE R14, p. 67.

— Pour l'indice du RBE par PAT, cf. Comptes départementaux de l'agriculture: Comptes provisoires pour 1972. Comptes semi-définitifs de 1971. *Cahier de Statistique Agricole*, n° 14, janvier-février 1974.

### LES DISPARITÉS AU NIVEAU DES DÉPARTEMENTS

Les écarts enregistrés au niveau des régions de programme s'accroissent dès que l'on a recours à un découpage plus fin. Cela est vrai pour les départements

comme en témoigne le tableau n° 3 où sont représentés les résultats de revenu par travailleur familial (Résultat brut d'exploitation optique commercialisation par Personne — Année — Travail familial). A côté de ces chiffres moyens relatifs à la période 1971-1972-1973, on a indiqué l'importance relative du département. Les mêmes résultats ont été calculés pour la période 1967-68-69, début d'élaboration des comptes départementaux.

Tableau 3  
REVENU PAR ACTIF FAMILIAL ET PART RELATIVE DANS  
LA FRANCE ENTIÈRE DES 5 DÉPARTEMENTS LES PLUS RICHES  
ET DES 5 DÉPARTEMENTS LES PLUS DÉFAVORISÉS  
EN 1967-1968-1969 ET 1971-1972-1973

	Par PAT familiale en France		En % de la France entière	
	67-68-69	71-72-73	67-68-69	71-72-73
Seine-et-Marne	62 700	96 000	1,62	1,63
Marne	41 500	89 700	2,53	3,20
Aisne	40 900	60 700	1,99	1,87
Eure-et-Loir	38 600	60 700	1,62	1,47
Essonne	33 100	61 900	0,40	0,52
Lozère	4 300	8 300	0,14	0,19
Savoie	5 800	5 300	0,35	0,22
Creuse	6 000	11 400	0,51	0,55
Lot	6 200	11 400	0,45	0,43
Haute-Loire	6 800	12 000	0,62	0,66

Calculs effectués à partir de: Les comptes départementaux de l'agriculture en 1967 et 1968. Statistique Agricole, supplément *Série Etudes*, n° 88, nov. 1971. Les comptes départementaux de l'agriculture. *Cahier de Statistique Agricole*, n° 14, janv.-fév. 1974 et n° 20, janv.-fév. 1975.

Comme l'indique le tableau 3, les différences de revenu par actif familial entre départements extrêmes (Seine-et-Marne et Lozère) sont considérables: de 1 à 14,6 aux environs de 1968. L'écart entre ces mêmes départements n'est plus que de 1 à 11,6 aux environs de 1972, car la Lozère a vu sa situation s'améliorer. Mais si l'on raisonne par rapport à la Savoie, on voit que le rapport avec la Seine-et-Marne qui était de 1 à 10,8 en 1968 est passé de 1 à 18,1 en 1972. En dehors de la Lozère qui a bénéficié d'un certain redressement, on voit que

les départements les plus déshérités, qui appartiennent aux zones de montagne, ont une part relative dans le Résultat Brut d'Exploitation qui stagne ou se dégrade. Ceci étant très marqué pour la Savoie.

A l'inverse les 3 départements les plus riches en 1972, tous situés dans le Bassin Parisien, voient leur position relative s'améliorer, et même de manière remarquable pour la Marne et l'Essonne (Les Yvelines ont des caractéristiques analogues à l'Essonne). On notera que la Marne est le département où le revenu par travailleur familial a le plus fortement augmenté, faisant plus que doubler en 4 ans! Le déclin relatif de l'Aisne précise nos observations sur la Picardie.

### LES DISPARITÉS AU NIVEAU DES EXPLOITATIONS

Les données micro-économiques les moins contestables proviennent du Réseau d'Information Comptable Agricole ou RICA. Toutefois, l'échantillon disponible n'est pas représentatif de l'ensemble des exploitations agricoles. Manquent les catégories les plus défavorisées, difficiles à appréhender. D'autre part, c'est l'optique revenu agricole qui prédomine, la dissociation entre exploitation et ménage étant enterinée. Malgré cela, les informations tirées du RICA sont instructives.

Ainsi, en 1972, le revenu du travail total par unité-travailleur annuelle s'établit à 69 200 F pour les exploitations supérieures à 100 ha pratiquant l'agriculture générale dans la zone Centre et Région Parisienne. Pour les exploitations de 20 à 50 ha d'Aquitaine et Midi-Pyrénées tournées vers la production de bovins à viande, ce revenu est seulement de 7 700 F (3). Soit un rapport de 1 à 9. Si l'on examine pour ces mêmes unités le rapport entre revenu du travail familial par unité-travailleur familiale, l'échelle va de 1 à 17.

Des données plus détaillées, mais relatives uniquement à deux départements, l'Eure-et-Loir et l'Ille-et-Vilaine, en 1965, montrent que les disparités individuelles sont encore plus fortes (4). Dans le tableau n° 4, nous avons représenté le revenu moyen de la tranche des 10% les plus favorisés et des 10% les plus démunis de chaque département. On a distingué les résultats de l'entreprise (revenu agricole brut) des résultats de l'entité entreprise-ménage (revenu brut total).

---

(3) Roland CARLES, « Les revenus dans l'exploitation agricole: définitions et mesure ». *Economie et Statistique*, n° 53, fév. 1974, p. 48 et 50.

(4) BRANGEON, LEON, RAINELLI: Résultats d'une enquête sur le financement en 1965, des exploitations agricoles d'Ille-et-Vilaine et d'Eure-et-Loir, CREP-INRA, décembre 1969, 98 p.

Tableau 4  
 REVENU MOYEN, EN F PAR EXPLOITATION,  
 DES 10% D'EXPLOITATIONS LES PLUS FAVORISÉES  
 ET DES 10% LES MOINS FAVORISÉES EN ILLE-ET-VILAINE  
 ET EN EURE-ET-LOIR EN 1965

	<i>Tranche inférieure des 10%</i>		<i>Tranche supérieure des 10%</i>		<i>Rapport entre extrêmes</i>	
	<i>Revenu agricole</i>	<i>Revenu total</i>	<i>Revenu agricole</i>	<i>Revenu total</i>	<i>Revenu agricole</i>	<i>Revenu total</i>
I et V	2 510	4 031	32 450	36 700	12,9	9,1
E et L	2 540	8 530	153 410	157 460	60	18,5

Source: Calculs effectués à partir des: Résultats d'une enquête sur le financement, en 1965, des exploitations agricoles d'Ille-et-Vilaine et d'Eure-et-Loir, CREP-INFRA, déc. 1969, 98 p.

Le tableau n° 4 fait apparaître une dispersion beaucoup plus forte dans l'Eure-et-Loir que dans l'Ille-et-Vilaine. Ceci s'explique par la médiocrité générale des résultats dans ce dernier département, alors que l'Eure-et-Loir, circonscription riche, a une grande diversité de situations. D'autre part, on constate que l'éventail des revenus totaux est plus resserré que celui des revenus agricoles, ce qui est normal compte tenu du niveau très bas des résultats d'entreprise des exploitations de la tranche inférieure. C'est dans l'Eure-et-Loir que le resserrement est le plus spectaculaire puisque le rapport entre extrêmes tombe de 60 à 18,5.

On ne dispose malheureusement pas des données suffisantes pour analyser l'évolution dans le temps des disparités entre exploitations. On peut simplement penser qu'il n'y a pas de modifications profondes. En effet, la concentration des exploitations se fait surtout au détriment des plus démunies. C'est l'agriculture de subsistance qui tend à disparaître. Même si les unités les mieux placées continuent à prospérer, on risque ainsi de trouver un écart avec la tranche inférieure inchangé.

En conclusion, on voit se dégager une grande impression d'hétérogénéité dès que l'on peut approfondir les résultats. Cette dispersion recouvre assez étroitement les différences de systèmes de production et de structures comme

le montrent les données micro-économiques. D'autre part, si certains rattrapages existent, ils sont de portée limitée. Ils concernent, au niveau des régions, les zones intermédiaires car l'écart entre extrêmes aurait plutôt tendance à s'accroître, même si certaines circonscriptions favorisées tendent à stagner.

## LES MÉCANISMES

Un essai d'explication des disparités peut se faire à l'aide d'une analyse statique basée sur les facteurs de production et leur importance. L'explication des processus cumulatifs peut être vue grâce à une analyse dynamique privilégiant le rôle du financement.

### L'EXPLICATION DES DISPARITÉS: ANALYSE STATIQUE

Schématiquement, on peut dire que les écarts de revenus enregistrés correspondent à des disparités dans les facteurs de production. Ces disparités existent tant pour l'accumulation du capital que pour les aspects fonciers.

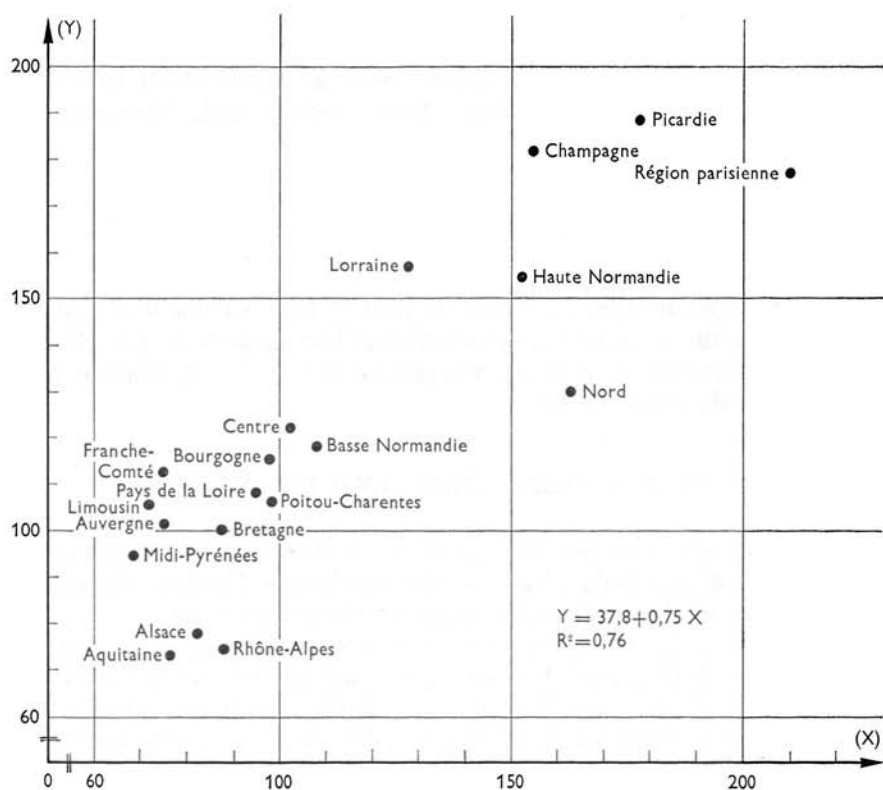
Analysant le rôle du capital dans l'évolution régionale de l'agriculture française entre 1953 et 1964, J. L. Brangeon a mis en évidence la liaison entre montant de l'actif par travailleur et valeur ajoutée par travailleur au niveau des régions de programme (5), cf. figure 1. Les zones où l'accumulation du capital est la plus élevée sont la Picardie, la Champagne et la Région Parisienne, régions les plus favorisées au point de vue revenu comme on l'a vu précédemment. Au bas de l'échelle au point de vue capital par travailleur, se trouvent l'Alsace, l'Aquitaine et la région Rhône-Alpes. Les régions Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne sont légèrement mieux pourvues. La dispersion est donc plus grande pour les zones défavorisées ce qui se conçoit bien, compte tenu du sous emploi du matériel et du rôle des autres facteurs.

Pour ce qui est des exploitations, il a été clairement montré dans l'enquête précitée sur le financement dans les départements d'Eure-et-Loir et d'Ille-et-Vilaine, le rôle de la surface et du capital dans le niveau de revenu. Ces deux éléments expliquent statistiquement de 63 à 90% du niveau de la production agricole (6). Bien que moins significatifs, les résultats de régression sur la base

---

(5) J. L. BRANGEON: La place des capitaux dans l'explication des évolutions de l'agriculture des régions françaises. *Annales d'Economie et de Sociologie rurales*, 1972, 1 (1), p. 61.

(6) BRANGEON, LEON, RAINELLI, *op. cit.*, tableau 35, p. 51.



Actif de la branche par personnes - année - travail (Y) en 1963 et valeur ajoutée brute par personne - année - travail (X) (moyenne 1957-1963) dans l'agriculture par région-programme.

(Indices base 100 moyenne France entière.)

de données départementales relatives aux années 1970, vont dans le même sens. La valeur ajoutée brute par travailleur à temps plein est fonction de la surface moyenne des exploitations. Fait plus intéressant, les régressions entre d'une part la valeur ajoutée brute par travailleur et d'autre part la surface moyenne des exploitations font apparaître deux effets distincts du fermage.

Le premier effet qui est classique, se manifeste par une bonne corrélation entre importance du fermage et taille des exploitations. Il est bien connu que le faire-valoir direct prédomine dans les petites structures, les plus grandes étant caractérisées par le poids des terres louées.

Le second effet, plus complexe, se manifeste à travers la concurrence entre capital foncier et capital d'exploitation. En raisonnant par rapport à une surface en fermage donnée, les analyses statistiques montrent en effet que le revenu aurait tendance à baisser quand la taille de l'exploitation s'accroît. Autrement dit, l'augmentation de revenu en fonction de la surface, est d'autant plus marquée que la proportion des terres louées s'élève.

Ceci s'explique par le fait que globalement, une forte proportion de terres en faire-valoir direct s'accompagne d'un endettement important; soit que l'agriculteur ait acquis ses terres sur le marché foncier, soit qu'il ait racheté sa part à ses frères et sœurs (7). Le résultat est de toute manière identique. Des charges foncières trop lourdes nuisent à un équipement rationnel de l'exploitation. D'où des unités moins bien équipées et donc moins productives que celles de taille comparable où domine le fermage.

Ainsi, les zones d'agriculture riche sont celles où la taille des exploitations est grande et où le fermage est important. Les observations récentes faites sur l'évolution des modes de faire-valoir (8) semblent aller à l'encontre de ceci. On constate que les régions de grande culture, où traditionnellement domine le fermage, sont caractérisées par une forte progression du faire-valoir direct. La contradiction n'est qu'apparente, car le raisonnement précédent est statique. Le fait que les agriculteurs les plus aisés augmentent leur part de faire-valoir direct, signifie simplement que grâce au fermage et aux superficies disponibles, ils ont pu mettre en œuvre un système de production suffisamment rentable pour faire le placement le plus judicieux pour un agriculteur bénéficiant d'un certain revenu: l'achat de terres.

#### *L'EXPLICATION DES PROCESSUS CUMULATIFS: L'ANALYSE DYNAMIQUE*

On a vu que les zones à faible revenu ne disposent pas de moyens de production importants, alors que les zones favorisées bénéficient d'une forte accumulation. Plus largement, on voit qu'aux disparités de résultats correspondent des disparités de moyens de production. Cette constatation prend plus de force encore lorsqu'on analyse des données micro-économiques. Ainsi que

---

(7) Dans une étude limitée aux seuls exploitants d'Ille-et-Vilaine tenant une comptabilité d'entreprise et de ménage, il a été observé sur un échantillon constant de 43 exploitants, que la part de faire-valoir direct qui était de 7,7% en 1963, passait à 40% en 1971. D'où un endettement foncier représentant plus de 38% de l'encours à plus d'un an. Cf. Léon, Rainelli: Les difficultés de financement des agriculteurs dynamiques de Bretagne. A paraître dans *Noréis*.

(8) BLATIN, BRUN et al.: *Les agriculteurs et la propriété foncière*. Les modes de faire-valoir. Statistique agricole, supplément « Série Etudes », n° 93, décembre 1971, p. 126.

le note Reboul, « Le revenu agricole par travailleur familial varie dans le même sens que le capital total engagé » (9). La distribution du revenu agricole brut suit d'assez près celle de l'actif total.

Le mécanisme cumulatif, au niveau des exploitations, trouve sa source dans l'augmentation de la propension moyenne à épargner des agriculteurs pour des superficies croissantes (10). Or, comme le revenu tend à augmenter quand la surface s'élève, le volume d'épargne dégagée est en très forte progression. D'où des possibilités d'auto-financement accrues.

Par ailleurs, la taille importante des entreprises est un facteur essentiel de recours aux capitaux extérieurs. Outre le fait que l'on prête plus facilement aux riches, la grande dimension économique garantit un remboursement aisé des annuités d'emprunt. Ainsi, il y a conjonction entre sources de financement externe, et financement interne pour les unités les plus favorisées. L'importance du fermage dans les grandes exploitations vient renforcer cette complémentarité.

Mais on n'a pas deux systèmes évoluant de façon autonome: l'un riche, en progression, et l'autre pauvre en régression (relative ou absolue). A l'inverse, on peut estimer que c'est grâce à la couche défavorisée que la frange privilégiée peut prospérer. Dans ce mécanisme les facteurs financiers sont prépondérants, même si d'autres aspects de type socio-politique interviennent, ne serait-ce que par la façon dont sont fixés les prix relatifs des produits agricoles.

De manière simplifiée, on peut dire que la pauvreté est source d'une épargne allant à ceux qui sont les plus aptes à l'utiliser, les riches. En effet, le faible revenu dont disposent les paysans démunis, s'il n'autorise pas une consommation élevée, ne peut a fortiori assurer une épargne suffisante pour amorcer une véritable accumulation. Néanmoins, le niveau de vie de ces exploitants est si faible qu'ils arrivent à dégager un certain surplus (11). Ne trouvant pas à s'employer sur l'exploitation, celui-ci se retrouve dans les circuits finan-

(9) C. REBOUL: Concentration des capitaux et différenciation des systèmes dans l'agriculture française. Colloque du CEDAG, janvier 1973, Rennes, document multigr., p. 11.

(10) BRANGEON, LEON, RAINELLI, *op. cit.*, p. 65. Ainsi dans l'Eure-et-Loir, la propension moyenne à épargner dans les exploitations de moins de 20 ha est de 0,31, alors que le rapport entre épargne et revenu est de 0,71 dans les unités de plus de 50 ha.

(11) L'enquête sur l'Ille-et-Vilaine montre que les exploitants de moins de 10 ha pour un revenu total de 6 860 F, en consomment 6 170, et ceux entre 10 et 20 pour 13 980 F de revenu consomment 8 850. Dans l'Eure-et-Loir, les agriculteurs de moins de 20 ha pour un revenu de 15 450 F consomment 10 650 F. Cf. Brangeon, Léon, Rainelli, *op. cit.*, p. 89. Les enquêtes de consommation donnent en 1966, un niveau moyen de consommation de 4 685 F par unité de consommation (dont plus de la moitié pour les produits alimentaires) dans la zone du Sud-Ouest (Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées). Dans la Région Parisienne, le niveau moyen est de 8 538 F dont 42,7% pour l'alimentation. Cf. Roy (Caroline). Les conditions de vie des ménages. Exploitation tirennale 1965-1966-1967. INSEE. M 30, décembre 1973, tableaux série IV.

ciers sous forme liquide ou de bons. Les institutions financières vont prêter les sommes ainsi drainées aux agriculteurs qui investissent et offrent les meilleures garanties. C'est-à-dire aux plus dynamiques et aux plus aisés. Pompant l'épargne des zones pauvres, les circuits financiers alimentent donc la croissance des zones riches.

Un tel processus a pu être mis en évidence au niveau des Groupes de Régions Agricoles (G.R.A.) lors d'une enquête sur l'endettement des agriculteurs en Ille-et-Vilaine et sur leurs avoirs financiers (12). Le tableau n° 5 résume les observations concernant l'endettement des agriculteurs et leurs avoirs financiers sur la période 1966-1968 pour le GRA Armor Nord, celui dont le revenu moyen est le plus fort, et la région de Redon, la moins favorisée du département.

Tableau 5  
ENCOURS ET AVOIRS POUR LA PÉRIODE 1966-68  
DES EXPLOITATIONS DE LA ZONE LÉGUMIÈRE (ARMOR NORD)  
ET DE LA ZONE DE REDON EN ILLE-ET-VILAINE

	Montant moyen en France par exploitation			Proportion en % du total départemental		
	En cours	Avoirs	RBE *	En cours	Avoirs	Nombre d'exploitation
Armor Nord	12 012	4 994	30 139	22,4	10,1	8,9
Redon	5 144	3 510	19 687	18,0	18,1	23,3
Ille-et-Vilaine	10 230	4 593	23 923	100	100	100

\* RBE par exploitation en 1970, cf.: Les résultats économiques des exploitations agricoles bretonnes en 1970. *Service Régional de Statistique Agricole, Bretagne*, n° 40, juillet 1974.

Le tableau n° 5 montre que les régions pauvres sont très peu endettées par rapport aux régions riches: 12 000 F par exploitation de la Côte Nord d'Ille-

(12) LEON, RAINELLI: L'endettement des agriculteurs en Ille-et-Vilaine. *Bulletin de conjoncture régionale — Région de Bretagne*, n°s 1 et 2, 1974. Les avoirs financiers des agriculteurs en Ille-et-Vilaine. *Bulletin de conjoncture régionale — Région de Bretagne*, n° 3, 1974.

et-Vilaine contre 5 100 pour les exploitations de Redon. Leur endettement est faible car elles n'investissent pas. Mais leur épargne est relativement importante. Si la région riche dispose de 5 000 F par exploitation en avoirs financiers, la région pauvre a 3 500 F. Encore faut-il préciser que les placements des agriculteurs les plus déshérités ont un caractère moins liquide que celui des exploitants plus aisés.

La disproportion entre dettes et avoirs financiers est encore plus évidente quand on rapproche la part en pourcent de chaque GRA dans le total départemental. L'Armor Nord qui ne comprend pas 9% des exploitations d'Ille-et-Vilaine dispose de plus de 22% des possibilités de financement alors qu'elle ne contribue à l'épargne que pour 10% environ. A l'inverse, la région de Redon qui constitue plus de 23% du nombre total d'unités de production entre pour 18% dans la constitution de l'épargne et n'utilise que 8% des fonds immobilisés.

A partir de cet exemple précis, on voit très nettement se dessiner un transfert des zones pauvres et peu endettées vers les zones plus riches qui font appel aux capitaux extérieurs pour assurer leur croissance. Bien que les éléments chiffrés n'existent pas pour les départements ou les régions de programme, on peut penser qu'il existe un mécanisme identique. Les besoins des régions aisées sont assurés grâce à l'abstinence et à l'impossibilité d'investir des régions pauvres.

En conclusion, les disparités internes à l'agriculture sont considérables: de 1 à 12 entre départements, de 1 à 18 à l'intérieur des départements riches. Ces disparités internes sont donc bien supérieures à celles que l'on enregistre entre l'agriculture et les autres secteurs, si tant est que l'on puisse faire des comparaisons! Loin de régresser ces écarts auraient plutôt tendance à s'accroître au plan régional.

Ces disparités de résultats sont directement liées à la disposition en facteurs de production. En tant qu'élément essentiel de l'accumulation du capital, le financement est à l'origine de ces distorsions. Mais comme l'accumulation permet des revenus plus élevés, et donc une plus forte épargne, il s'amorce ainsi un processus cumulatif. Le rationnement de crédit qui touche plus sévèrement les moins fortunés, l'impossibilité pour ceux-ci de mettre en œuvre une combinaison productive intéressante, sont autant d'éléments qui interdisent toute progression des exploitants de la tranche inférieure.

Ainsi, par un double jeu, progression d'un côté, stagnation ou régression de l'autre, se creusent les écarts. Le rôle des institutions n'est pas indifférent à cet égard. Qu'il s'agisse du système de prêts qui favorise les riches, et ceci en partie grâce à l'épargne des moins favorisés, ou qu'il s'agisse de la hiérarchie des prix des produits agricoles favorable aux plus gros exploitants. Tous les éléments d'un processus cumulatif se trouvent donc en place. Son accomplissement n'est freiné que par la disparition progressive des plus démunis.

## *De quelques trajets énergétiques pour le XXI<sup>e</sup> siècle*

*par* JEAN-ROMAIN FRISCH \*

*Le succès de la prospective dans l'opinion publique, souhaitable en soi, n'a pas eu jusqu'à présent les effets bénéfiques qu'on pouvait en attendre. Elle est devenue trop souvent un substitut au film d'épouvante, un spectacle qui ne conduit en fait à aucune réflexion sur les chemins que nous devons emprunter dans les années à venir.*

*Aussi bien l'article qui suit a pour objet de prendre une mesure plus exacte du profil des évolutions énergétiques à moyen et long terme. Les chiffres n'ont qu'une valeur indicative. Ils suffisent cependant à montrer:*

*— qu'une détente peut être réellement attendue au-delà de 2000 sur le marché de l'énergie,*

*— mais qu'en revanche avant cette date, il faut se préparer à faire face à une croissance des consommations qui restera soutenue.*

La crise qui affecte les pays occidentaux depuis 1973 a contribué à multiplier les interrogations sur les finalités de la croissance économique et en particulier de la croissance énergétique. Dans ce contexte, le débat a porté entre autres, sur la définition d'un niveau « optimal » de consommation d'énergie pour une société post-industrielle, confrontant les partisans de l'exponentielle aux tenants de l'asymptote.

La nature même de l'activité d'Electricité de France (situation carrefour au sein du système énergétique, nécessité d'optimiser son parc de production sur longue période), y favorise la réflexion sur l'évolution à long terme du marché de l'énergie.

---

\* L'auteur est ingénieur-économiste, attaché à la direction générale d'EDF.

Une des études prospectives entreprise avant la crise (1) eut pour objet d'éclairer le choix d'un éventuel niveau supérieur de tension pour le réseau européen de transport interconnecté. On envisageait de passer du palier actuel (380 KV) à un échelon supérieur qui serait sans doute l'ultime (765 ou 1 100 KV) par extrapolation des techniques mises en œuvre aujourd'hui.

Pour répondre à cette question pratique, il convenait d'estimer quel pourrait être le niveau de consommation d'électricité atteint à très long terme, par exemple, au milieu du siècle prochain.

Le champ habituel des études devait être élargi :

— temporellement, l'horizon contraignant se situant bien au-delà des échéances coutumières ;

— sectoriellement, puisqu'il fallait situer ce problème proprement électrique au sein des évolutions énergétiques et économiques globales et donc évaluer le niveau de consommation d'énergie européen au milieu du siècle prochain.

De quelles références disposait-on pour éclairer cette question ?

## LES TRAVAUX DE RÉFÉRENCE

Ce sont les études de Weinberg et Hammond (2) qui font autorité dans ce domaine. Elles ont été récemment reprises par l'équipe Mesarovic-Pestel pour l'élaboration du second rapport au Club de Rome (« Stratégie pour demain »). Les auteurs fixent à 20 tec/an le niveau de consommation d'énergie par tête d'une civilisation avancée, s'appliquant à long terme à l'ensemble de la population mondiale évaluée à 15 milliards d'individus.

De même Fremont Félix (3) propose comme moyenne mondiale, 10 tec/habitant en 2030 et 25 tec/habitant en 2100.

Un rapport polonais (4) suggère pour sa part un plafond de l'ordre de 22 tec/habitant. On constate donc qu'un consensus se dégage parmi les experts autour d'une valeur-repère de 20 à 25 tec/habitant à très long terme pour

---

(1) A laquelle ont notamment participé Pierre DAURES, Jacques LACOSTE et Louis PUISEUX.

(2) A. WEINBERG et R. HAMMOND : *Effets globaux de la croissance de la consommation énergétique*, rapport à la 4<sup>e</sup> conférence sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (Genève, septembre 1971).

(3) "World energy needs in relation to economic growth and quality of life", *Energy International* (juillet 1972).

(4) *Méthodes de prévision de consommation d'énergie électrique en Pologne* (colloque CEE, Stockholm, septembre 1972).

chaque citoyen de la terre. Partant d'une moyenne mondiale actuelle d'environ 2 tec/habitant, on mesure le chemin à parcourir. Ce ne peut être en tout cas qu'affaire d'exponentielles poursuivies pendant nombre de décennies.

C'est aussi faire l'hypothèse que chaque habitant de la terre, accédera un jour au niveau de consommation américain de l'an 2000, c'est-à-dire à ses normes de développement, mais aussi à son « mode » de consommation. Cette « théorie du chemin de fer » où tous les trains passent forcément par la même gare à des heures différentes, repose sur le postulat quelque peu naïf d'une diffusion universelle des « bienfaits » du mode de vie américain à l'ensemble de la planète. Si ces hypothèses dévoilent leur grande ingénuité aux esprits avertis, il reste qu'elles se prêtent aux « effets apocalypse » et contribuent à décentrer la contestation.

20 tec/habitant  $\times$  15 milliards d'habitants = 300 milliards de tec/an de consommation mondiale, servie uniquement à coup d'énergie nucléaire comme cela est complaisamment admis, voilà de quoi terroriser tout être humain par les quantités de centrales à installer, les tonnes de plutonium mises en jeu, etc., quand bien même personne n'a jamais sérieusement envisagé de telles perspectives. Quoiqu'il en soit, ces « prévisions » jouent un rôle insidieusement pervers. Cédant au vertige des exponentielles prolongées outre mesure, ces projections entraînent droit à l'apocalypse finale; tandis qu'à court terme, elles n'offrent qu'une représentation sous-estimée des véritables contraintes qui pèsent sur le développement. En se portant à l'extrême, sans vérification des contraintes sur les cheminements, elles encouragent par là même les réflexions « saute-mouton » où l'on franchit allègrement le temps sans souci des transitions entre les réalités actuelles et les désastres de demain. La brutale mise en miroir des deux situations, génératrice d'angoisse, conduit par exemple à condamner définitivement une technique (le nucléaire, pour ne pas le nommer) sous prétexte d'éventuels tableaux d'épouvante qu'elle provoquerait, en oubliant et les facultés de régulation des systèmes et que les contraintes rencontrées en route contribuent à adapter continuellement les stratégies avant d'en arriver à un blocage complet de la machine. L'anxiété d'un futur trop éloigné vient nourrir les inquiétudes d'un présent trop proche, sans donner une mesure exacte des problèmes à moyen terme que l'on va rencontrer.

## UNE PROPOSITION ALTERNATIVE

A l'opposé de ces perspectives fondées sur un développement exponentiel généralisé, la crise apporte de l'eau au moulin des partisans d'une évolution

beaucoup plus nuancée où la société future serait plus sensible aux contraintes de l'environnement et s'efforcerait d'être moins prodigue en énergie.

Comment estimer, dans ce contexte, les besoins en énergie correspondants ?

*DÉFINITION D'UN NIVEAU INDICATIF DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE A TRÈS LONG TERME POUR UNE SOCIÉTÉ POST-INDUSTRIELLE*

Partons de la situation actuelle, aux Etats-Unis d'une part, en Europe et en France d'autre part :

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR HABITANT  
1971

<i>Tec/h</i>	<i>U.S.A.</i>	<i>Europe des Neuf</i>	<i>France</i>
Industrie	4,0	2,0	1,9
Transport	2,5	0,6	0,6
Domestique	3,3	} 1,6	} 1,4
Tertiaire	1,6		
Consommation finale	10,4	4,2	3,9
Pertes + Secteur énergie	1,1	0,5	0,5
Consommation d'énergie primaire	11,5	4,7	4,4

*En domestique*, la solution réputée la plus confortable (« médaille d'or du tout électrique ») conduit aux Etats-Unis à des consommations maxima de l'ordre de 24 000 kWh soit 8 tec par ménage, soit par tête 2,5 tec environ.

Avec les normes d'isolation actuellement envisagées en France et la sensibilisation du public à l'économie d'énergie, on ne devrait jamais dépasser des niveaux de consommation de 20 000 kWh/an soit environ 7 tec/ménage, soit encore de l'ordre de 2 tec/habitant sans compter que le développement envisageable à terme des solutions solaires pourrait contribuer à ramener ce plafond à 1,5 tec/habitant d'énergie commerciale seulement.

Par analogie, *dans le secteur tertiaire*, on peut penser que le niveau de saturation n'a que peu de raisons d'être supérieur au niveau américain actuel. Même si l'on vit demain plus fréquemment qu'aujourd'hui en dehors de son domicile, entraînant les consommations d'énergie correspondantes sur les lieux de travail, de déplacement ou de loisirs, on ne consommera vraisemblablement pas plus d'énergie (pour le confort, l'alimentation, le divertissement) hors de chez soi qu'à domicile. D'autant que les ensembles collectifs de bureaux, de commerce ou de loisirs sont plus sobres en énergie que les petits commerces ou l'habitat ancien où les économies d'énergie sont plus difficilement négociables. Même si le tertiaire tend transitoirement à occuper une part encore plus importante dans la production des sociétés industrielles, il sera sans doute relayé à terme par un quaternaire (électronique, transport d'information, loisirs) à consommation d'énergie sans doute plus réduite. Retenons donc 1,5 tec/habitant pour ce secteur.

*Les transports* sont sans doute le domaine où le gaspillage d'énergie résultant de la prolifération de l'automobile est le plus évident. Une préférence marquée pour les solutions collectives et le passage à des systèmes de traction à meilleur rendement (par exemple grâce aux piles à combustibles) contribuerait à mieux et moins utiliser l'énergie.

S'ajoute à cela la forte densité géographique en Europe (100 habitant/km<sup>2</sup> contre 10 aux Etats-Unis) qui favorise une moindre consommation de ce secteur: l'Européen n'a pas à courir aussi loin que l'Américain pour retrouver son semblable; 1,5 tec/habitant semble raisonnable à terme.

*Quant à l'industrie*, deux tendances vont jouer en sens contraire:

— d'une part, la raréfaction physique de certaines matières premières va entraîner des consommations d'énergie supplémentaires: dessalement des eaux de mer, production intensive d'aliments, extraction des métaux sous plus faible teneur, recyclage et retraitement;

— d'autre part, l'énergie actuellement consommée par les industries des pays les plus développés excède la satisfaction de la demande locale de produits industriels, et correspond en partie à des exportations nettes vers le reste du monde. Division internationale du travail parfaitement irrationnelle du point de vue économique, et dictée par la seule politique: « d'une part de vastes espaces dénués d'usines et peuplés de chômeurs, et d'autre part, les concentrations industrielles où l'on fait affluer matières premières exotiques et main-d'œuvre « métèque » (5).

Une inversion de la carte industrielle du monde serait économiquement profitable à l'Occident comme au Tiers-Monde: seule la méfiance réciproque,

---

(5) I. SACHS: *Les Temps modernes* (novembre 1972).

cimentée par le passé colonial, l'entrave. Une dépendance de plus de 50% est sans doute difficile à tolérer par les pays occidentaux (on le voit bien pour le pétrole), mais une dépendance de 20 ou 30% pour les produits de base métalliques ou chimiques est parfaitement viable. Si cette évolution ne s'amorce pas au cours de la prochaine décennie, l'aggravation des inégalités planétaires rend fort improbable une évolution « en douceur » pour les pays les plus développés.

Quoi qu'il en soit de l'avenir de la coopération internationale, il semble bien qu'à long terme les industries grosses consommatrices d'énergie se développeront plus vite dans les pays pauvres et vastes, et moins vite dans les pays riches et denses — ce qui est, par excellence, le cas de l'Europe Occidentale.

On peut retenir au total un plafond de l'ordre de 3,5 tec/habitant maximum pour la consommation de l'industrie, presque deux fois la consommation européenne actuelle, mais inférieure au niveau américain d'aujourd'hui.

Au total, on arriverait ainsi à :

domestique	2 tec/habitant
tertiaire	1,5 tec/habitant
transports	1,5 tec/habitant
industrie	3,5 tec/habitant

8,5 tec/habitant d'énergie finale

1 tec/habitant pour les pertes et les consommations du secteur énergie

9,5 arrondis à 10 tec/habitant d'énergie primaire à rapprocher des 11,5 tec des Etats-Unis et des 4,7 tec de l'Europe en 1971.

Ce résultat « modéré » comparé aux chiffres cités plus haut, peut être considéré comme une référence indicative à long terme de l'évolution d'une société européenne post-industrielle à haut niveau de confort et d'activité économique, mais qui gèrerait mieux les ressources rares et amenderait ses atteintes à l'environnement. Par transposition, ce niveau peut être conservé comme moyenne mondiale, sachant bien sûr qu'il existe une large marge de variation autour de ce chiffre (8 à 12 tec par exemple).

A très long terme cela ne signifierait pas pour autant la stricte égalisation des consommations de chaque habitant de la planète. En effet, une certaine diversité reste inéluctable autour de cette « ligne de fuite » qui tient aux conditions climatiques (pays froids à forts besoins de chauffage vs pays tropicaux), aux niveaux de consommation déjà atteints ou aux modes de développement adoptés.

Reste à se demander à présent comment on passerait à cet éventuel niveau de consommation.

*ASYMPTOTE OU PHÉNOMÈNE DE « BOSSE » ?*

A supposer que les consommations des sociétés tendent à long terme à s'orienter vers ce niveau repère, elles y parviendraient sans nul doute par des voies bien différentes. D'ores et déjà certains pays l'ont dépassé (Amérique du Nord), d'autres s'en rapprochent vite (pays de l'Est) ou assez vite (Europe de l'Ouest) d'autres enfin en sont encore très éloignés (Tiers-Monde). Et donc, si beaucoup pourraient espérer approcher ce niveau par le bas, d'autres, l'ayant franchi, ne pourraient y revenir que par le haut, hypothèse qui ne manque pas de bouleverser certaines idées reçues.

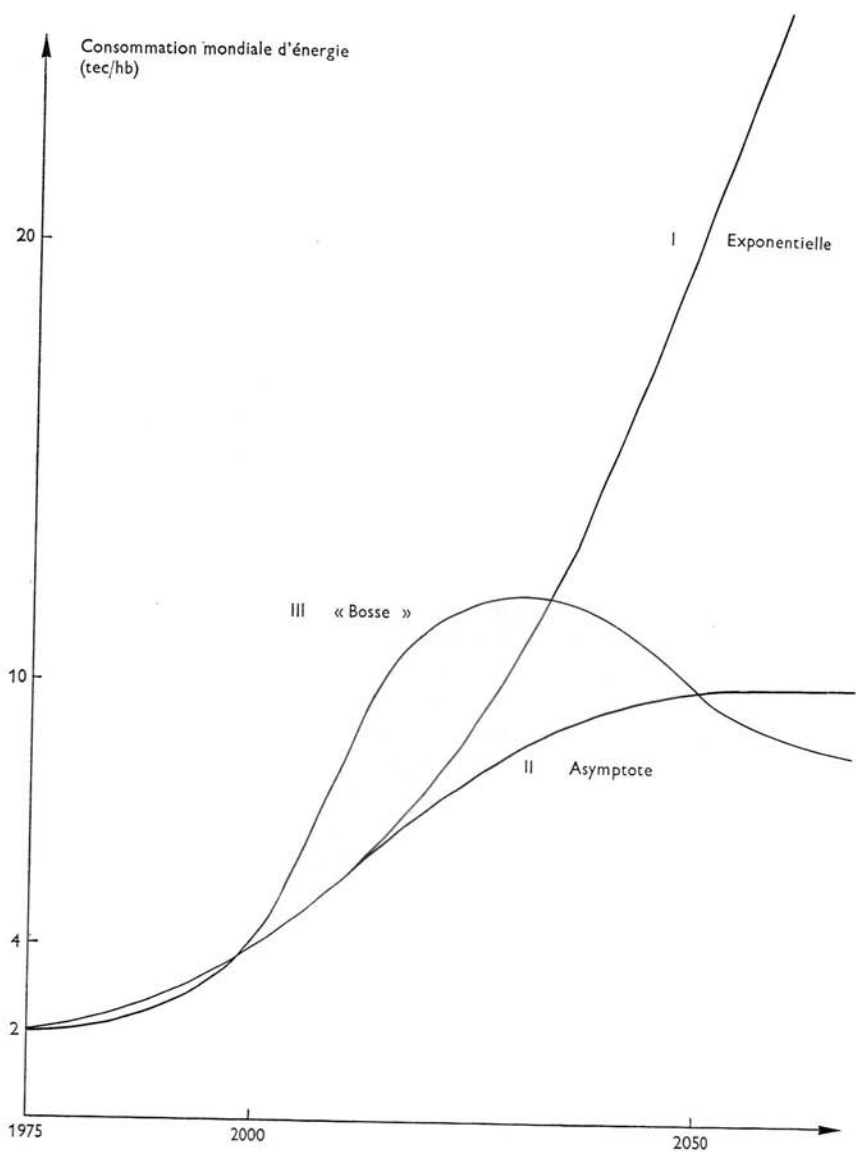
En effet, si l'on est habitué à raisonner sur des asymptotes atteintes progressivement en ralentissant peu à peu le rythme de croissance de la consommation, en revanche descendre de consommation par tête de plus de 20 tec/habitant à un niveau lointain d'une dizaine de tec, signifie qu'à la phase de développement exponentiel des consommations succédera une phase de régression absolue de l'ensemble du marché de l'énergie. Voilà de quoi donner à réfléchir. Ces différents types d'évolution sont représentés sur le schéma suivant.

Apparaît ainsi le phénomène de « bosse », figuré par la courbe III, où l'on voit qu'avant d'atteindre une éventuelle stabilité à long terme, la consommation, du fait des vitesses acquises, passe d'abord par un maximum.

Cette « théorie » a le mérite de tenir étroitement compte des effets d'inertie qui règlent la vie du secteur de l'énergie. Aux constantes de temps nécessaires à l'adaptation de l'offre à la demande (5 à 7 ans pour construire une centrale électrique; de 7 à 10 ans pour mettre en valeur un gisement pétrolier) se conjuguent les délais de mise au point des techniques nouvelles (30 ans pour l'énergie nucléaire avant qu'elle ne commence à apparaître dans les bilans énergétiques; mais 15 ans aussi entre la découverte et la pleine exploitation des gisements off shore de Mer du Nord); et plus encore le temps cristallisé dans les modes d'usage de l'énergie (appareils, comportements, habitudes, apprentissage, etc.), contrainte aval dans les chaînes énergétiques qui ralentit les efforts de substitution. Il existe donc des effets-stock du système énergétique qui s'opposent à une réorientation rapide des chaînes de desserte. Ces rigidités sont telles que l'adaptation ne peut être que très progressive, surtout si la part du secteur domestique et tertiaire, à longue durée de vie des équipements, est importante dans la structure de consommation, rendant celle-ci encore moins mobile à la reconversion.

Le poids des traites tirées sur le futur est donc particulièrement sensible dans le secteur énergétique. Modérer son rythme de croissance n'est pas chose simple et malgré la volonté de « conservation » et les mesures actuellement envisagées par les Pouvoirs publics occidentaux après la crise, les prévisions

# ÉVOLUTION DU NIVEAU MOYEN DE CONSOMMATION MONDIALE D'ÉNERGIE PAR HABITANT



à long terme restent encore très tributaires des évolutions passées: aux Etats-Unis, par exemple, la prévision la plus basse pour 2000 s'établit à 18 tec/habitant; en URSS, elle dépasse 15 tec/habitant la même année; pour l'ensemble des autres pays de l'Europe de l'Est, elle atteint 13 tec/habitant, de même qu'en Allemagne de l'Ouest, etc. On voit donc que nombre de pays auront à « négocier la bosse » à long terme et ne pourront éventuellement converger vers le niveau-repère de 10 tec/habitant que par le haut.

### LE CAS FRANÇAIS

Le cas français est significatif à cet égard. Bien que disposant d'une situation de départ favorable de ce point de vue, le niveau de consommation énergétique y étant un des plus bas parmi les pays industrialisés: 5 tec/habitant en 1973 contre, par exemple, 7,5 tec/habitant en Suède, 6,8 en Belgique ou 6,1 en Allemagne, l'hypothèse d'une culmination par le bas de la consommation reste très tendue et requerrait, en tout état de cause, le déploiement d'une stratégie extrêmement stricte.

En effet, comment se situent les perspectives actuelles?

Rapportés à une consommation probable de 265 Mtec en 1975, soit 5 tec/habitant environ, on dispose d'une prévision de référence à 395 Mtec en 1985 (6,9 tec/habitant) et d'un objectif récent des Pouvoirs publics visant à contenir la consommation à 360 Mtec (6,3 tec/habitant) à cette même date.

Au-delà, les perspectives ne sont pas officiellement formulées. On peut néanmoins se livrer à un exercice qui permet de mesurer le degré de tension des diverses trajectoires possibles aboutissant à un même niveau de consommation en 2050.

A partir de l'année 1985, on peut, par exemple, paramétrer les évolutions ultérieures en prolongeant ou en infléchissant les tendances 1975-1985 et l'on obtient ainsi, à titre purement indicatif, les points de passage 2000 et 2025 (cf. tableaux et schémas pages 63, 64, 65). Bien entendu, il ne s'agit pas là d'une méthode de prévision mais uniquement d'un procédé d'exploration normative qui sert à borner le champ du possible. C'est pourquoi on a choisi des référents simplifiés, puisque les taux de croissance adoptés à chaque période, soit extrapolent les taux des sous-périodes précédentes, soit en dérivent par soustraction d'un point pour converger à partir de 2025 vers le repère commun 2050.

On constate alors clairement que si 10 tec/habitant est le niveau de croisière postulé à très long terme (vers 2050 par exemple), deux trajets seulement permettent d'y accéder asymptotiquement, qui passent par l'objectif gouvernemental à moyen terme (360 Mtec) et supposent son prolongement draconien

par la suite. Toutes les autres hypothèses montrent que la France n'échappe pas non plus à la « bosse ».

Le niveau 10 tec/habitant dans le cas français, pourrait correspondre autour de 2050, à une consommation totale d'énergie de  $10 \times 90 \text{ M habitant} = 900 \text{ Mtec}$ . On voit que la consommation française à très long terme aurait ainsi toute chance de ne jamais excéder le milliard de tec.

Pour en revenir à l'électricité, si l'on note que son taux de pénétration dans les bilans énergétiques ne cesse de s'accroître et que les circonstances actuelles favorisent plutôt son développement, on peut envisager qu'elle couvre en 2000 près de 50 % de la demande globale d'énergie en France. Les hypothèses au-delà doivent apprécier les facultés de pénétration à long terme des vecteurs secondaires concurrents : hydrogène, vapeur, géothermie ou solaire, etc.

Si l'on se donne à titre simplificateur deux degrés de réussite pour l'électricité : elle en reste à 50 % du bilan ou elle progresse jusqu'aux 2/3, on aboutit aux estimations suivantes au-delà de 2050, pour une population de référence de 90 M habitant et pour un niveau de consommation totale d'énergie de 10 tec/habitant : 1350 ou 1800 TWh (alors que l'on attend pour 2000 des consommations de l'ordre de 900 TWh).

## CONCLUSION

Quoiqu'il en soit des spéculations sur le futur, la réponse à la question pratique posée : faut-il passer dès aujourd'hui à un échelon supérieur de tension pour le réseau de transport ? est donc plutôt négative (en laissant de côté les autres facteurs qui entrent en jeu dans une telle décision : contraintes d'encombrement au sol ou de localisation de centrales de production, innovations technologiques). Le niveau à très long terme de consommation d'électricité restant en effet du même ordre de grandeur que le niveau 2000, il vaut mieux tempérer l'impatience à escalader les niveaux de tension du réseau de transport électrique. C'est le parti qui a été en définitive adopté.

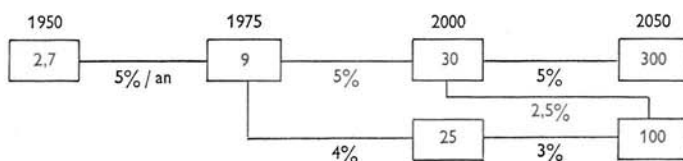
Plus profondément, on saisit toute la différence qu'il y a dans les stratégies énergétiques à se fonder sur une extrapolation continue des rythmes de croissance passés de la consommation d'énergie (20, 30, 40 tec/habitant...) ou à opter pour un niveau ultime (10 tec/habitant) non fondamentalement éloigné des niveaux actuels (5 tec/habitant). Encore faut-il être conscient dans ce cas, que la poussée du développement risque d'entraîner, dans un premier temps, la consommation au-delà de ce niveau-repère et qu'il faut alors se préparer à y revenir par le haut, c'est-à-dire sans doute moins en douceur que par extinction progressive du rythme de croissance. Il reste que la crise de l'énergie, par les

mesures qu'elle a contribué à adopter et qui sont des dispositifs « anti-bosse », a renforcé les chances de régulation par l'asymptote.

A l'échelle mondiale, il n'est pas indifférent au développement des sources nouvelles et au déploiement d'une stratégie d'ensemble d'avoir à envisager de devoir faire face un jour à des consommations annuelles passant par : 20 tec/habitant  $\times$  15 milliards habitants = 300 milliards de tec et susceptibles de croître encore ou bien à une consommation culminant vers 10 tec/habitant  $\times$  10 milliards d'habitants = 100 milliards de tec.

Les solutions à mettre en place, les rigidités et les urgences ne sont sûrement pas les mêmes.

Les différents trajets d'évolution de la consommation mondiale d'énergie peuvent être schématisés comme suit (exprimés en milliards de tec).



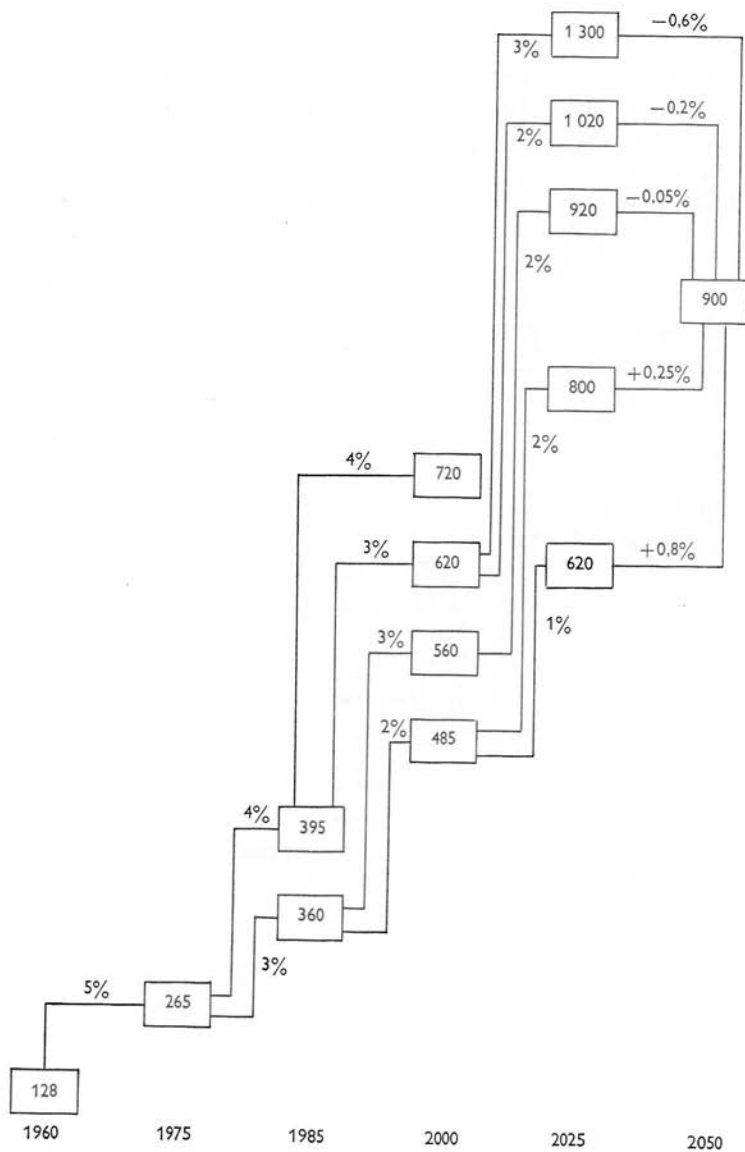
C'est dire que la pente sera de toute façon encore rapide jusqu'en 2000. La croissance économique et démographique est inscrite dans les faits, sinon dans les volontés. Le décollage du Tiers-Monde est indispensable à l'équilibre international, si ce n'est à la justice élémentaire. Les consommations mondiales d'énergie suivront donc inéluctablement.

Mais dans l'hypothèse « modérée » défendue ici, les cascades de dédoublement en quinze ans seraient ultérieurement exclues. Encore faudra-t-il avoir préparé la réorganisation des sources primaires (développement d'un nucléaire complété et relayé par les énergies nouvelles pour soulager efficacement les approvisionnements pétroliers) et des vecteurs de desserte qui permettront la bonne respiration de ce système énergétique dont la tête aura changé. Et s'être mis en mesure de maîtriser la croissance démographique et la croissance économique pour les adapter à des sociétés post-industrielles sensibles aux solidarités planétaires et attentives à la gestion des ressources rares.

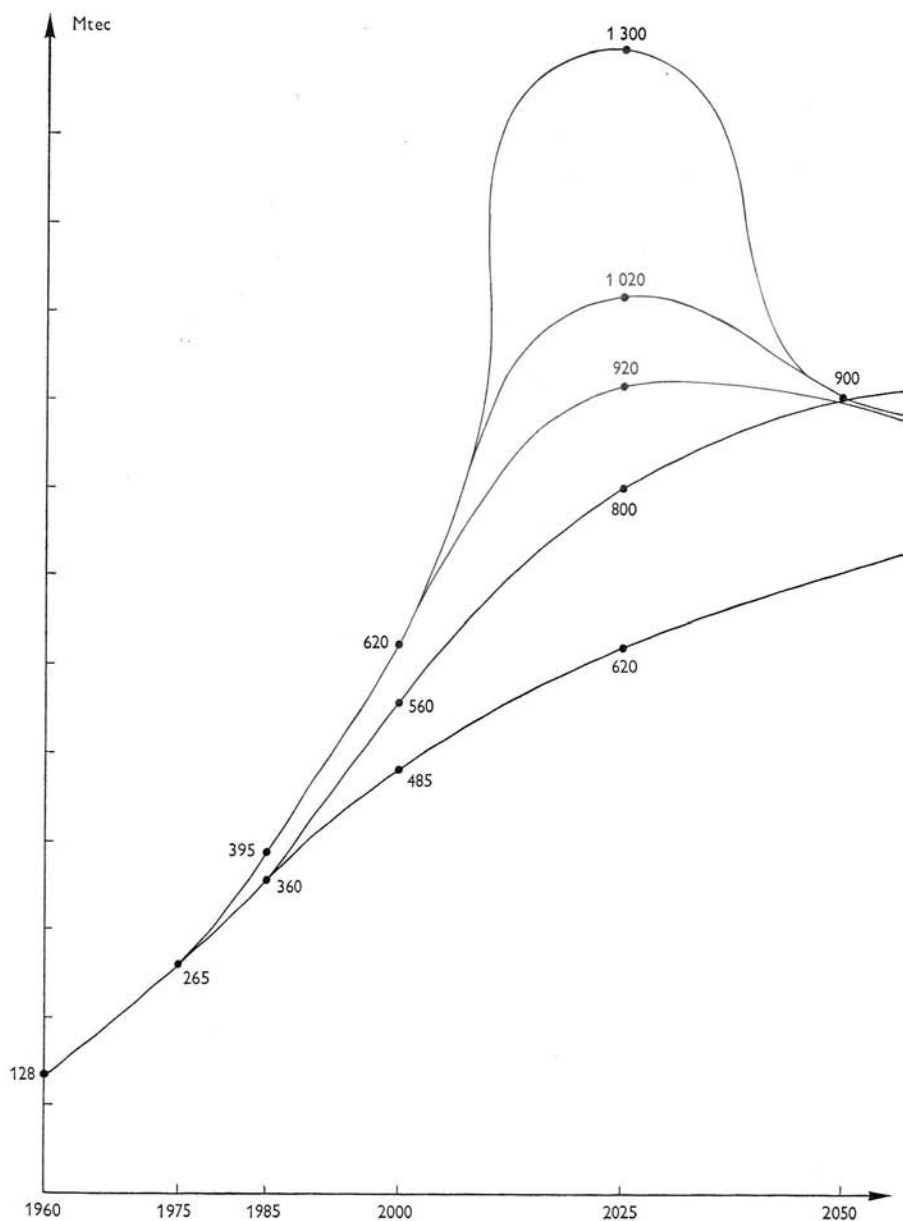
Il y a donc un problème de responsabilité immédiate pour les pays industrialisés. Ils doivent mettre en place dès aujourd'hui les moyens de couvrir l'expansion future de la consommation, et ceux nécessaires à contenir cette même croissance (en réservant au Tiers-Monde les énergies qui lui sont indispensables comme les hydrocarbures), avec cependant la perspective d'un apaisement à terme extrêmement précieux pour l'équilibre d'ensemble du système mondial.

## PROJECTIONS DE LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN FRANCE

- Niveau en Mtec.
- Taux de croissance moyens annuels par périodes (en %).

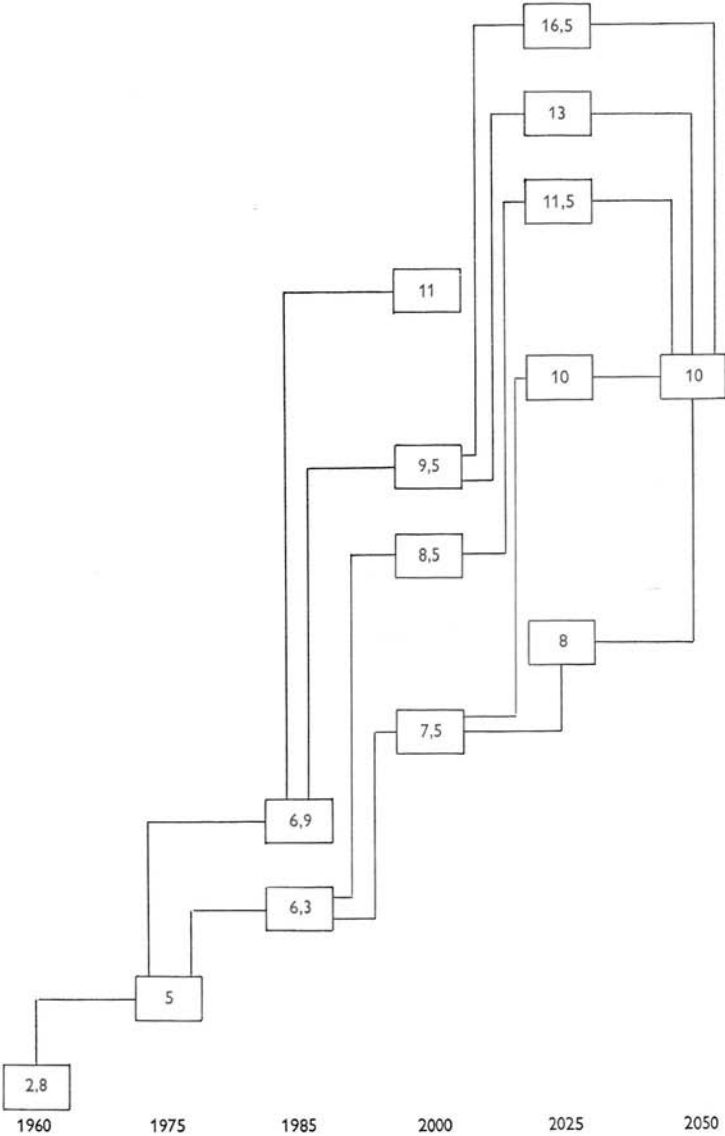


PROJECTIONS DE LA CONSOMMATION TOTALE  
D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN FRANCE

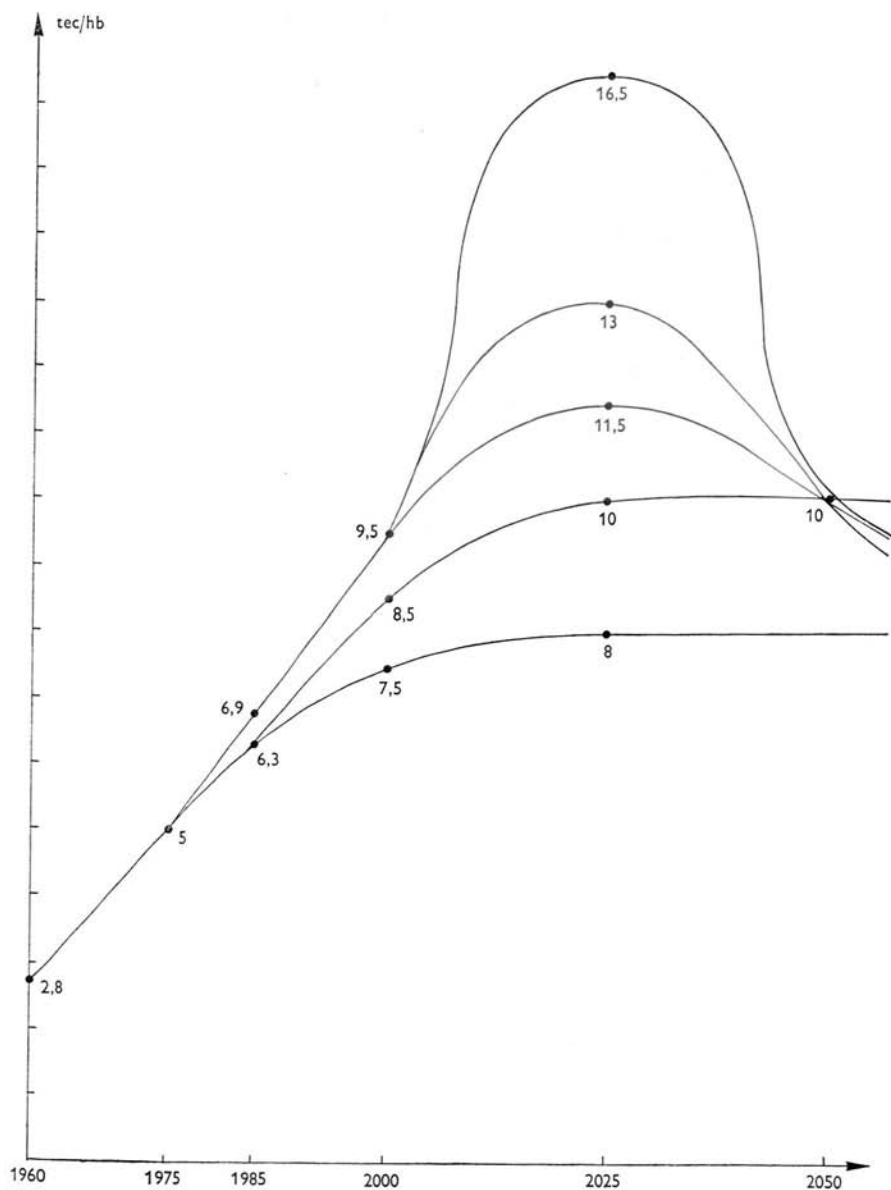


PROJECTIONS DE LA CONSOMMATION  
D'ÉNERGIE PRIMAIRE PAR HABITANT EN FRANCE

— Niveau en tec/h.



PROJECTIONS DE LA CONSOMMATION TOTALE  
D'ÉNERGIE PRIMAIRE PAR HABITANT EN FRANCE





# ***Le rôle du public dans la gestion des milieux naturels : de la sensibilité à la prise de décision\****

par PIERRE-FRÉDÉRIC TENIÈRE-BUCHOT \*\*

*L'auteur examine le rôle que peut jouer le public (grand public, public des usagers payeurs, public des décideurs) dans la gestion des milieux naturels et il analyse les raisons qui justifient le développement d'une telle participation, les aspects qu'elle peut revêtir et les domaines d'application qui lui sont accessibles. Puis après avoir présenté un certain nombre d'exemples qui illustrent l'action possible des divers publics, il cite en conclusion quelques principes favorables à leur intervention et qui se rattachent à trois orientations principales: organiser le consensus des intérêts en présence, prendre en compte collectivement les problèmes du futur, favoriser des opérations pratiques sur le terrain qui concrétisent la participation.*

Les premières années soixante-dix saluèrent assez bruyamment l'avènement de l'environnement. Les médias lui firent fête, les groupes de réflexion, puis de pression s'en emparèrent: l'opinion fut saisie. Les réalisations ne purent malheureusement s'adapter à ce rythme. Bien que les moyens qui leur étaient consacrés fussent sans commune mesure avec tout ce qui avait pu être entrepris précédemment, leur caractère technique, financier — en bref: ingrat — fit baisser la fièvre de l'enthousiasme. Toutes les catastrophes écologiques ayant successivement eu lieu, d'après les organes d'information, mais les hommes étant toujours, en fait, capables d'en supporter la narration ou la vision, l'ennui naquit peu à peu, non pas de l'uniformité, mais de la répétition.

---

\* Cet article a fait l'objet d'une communication au congrès de la Société française d'hygiène, de Médecine sociale et de Génie sanitaire.

\*\* L'auteur est chef de service de coordination technique et de programmation régionale à l'Agence de bassin « Seine-Normandie » et maître de conférences associé au Conservatoire national des arts et métiers.

A moins qu'elle n'ait un relent nucléaire — et encore — une catastrophe spectaculaire, mettant à mal une bonne portion de l'espace naturel, n'a désormais pas plus de chance d'émouvoir que les premiers tours de roue d'un nouveau tracteur sur la planète Mars. L'opinion s'est usée, et c'est une bonne chose. Une période de maturité peut maintenant s'établir, laissant au public un rôle plus actif et réfléchi que celui de s'enthousiasmer ou s'indigner par saccades.

Partant de ces considérations, le but de cet article est d'évoquer le rôle utile que peut tenir le public dans la gestion de l'environnement, en choisissant pour illustration, les milieux naturels (eaux, air et sols).

On s'efforcera tout d'abord de présenter les variables du problème, puis d'évoquer les solutions existantes. On énoncera enfin un certain nombre de principes qu'il paraît souhaitable de développer à l'avenir.

## PRÉSENTATION DU PROBLÈME : DU CONDITIONNEMENT A LA PARTICIPATION CONCERTANTE

### *LES PUBLICS*

Il n'y a pas qu'une seule sorte de public. Il y en a plusieurs. Les classer dépend un peu du sujet à traiter. Pour ce qui concerne la gestion des milieux naturels, il semble pratique de distinguer trois catégories de publics, sans pour autant considérer que les classes ainsi constituées sont rigides et exclusives.

Il y a d'abord le public en général, le « grand public », c'est-à-dire les habitants de tous âges, conditions et origines, d'un espace géographique donné. C'est à lui que s'adressent les médias auxquels on faisait allusion plus haut. Ce n'est généralement pas lui qui crée l'opinion, mais c'est lui qui la véhicule, l'amplifie et finalement l'incarne.

Vient ensuite un sous-ensemble du public général, qui est constitué par les usagers d'un milieu naturel. Par usagers, on n'entend pas tous ceux qui utilisent un bien naturel comme l'eau ou l'air (on retrouverait le public général, car ces biens sont indispensables à la vie), mais tous ceux dont le recours à ces milieux est conscient, voire fait l'objet d'un paiement ou d'une dépense volontaire. Un industriel qui exploite un forage privé, un conseil municipal qui prend des mesures pour éviter l'accumulation de l'oxyde de carbone dans certaines rues, un pêcheur à la ligne qui achète un permis et investit dans du matériel de pêche, sont des exemples d'usagers. Leur utilisation d'un bien naturel a un caractère conscient, volontaire, dont les répercussions économiques sont assez aisément quantifiables.

Les habitants d'un immeuble qui boivent de l'eau à leur robinet (cela existe encore), ne sont pas au contraire des usagers au sens où on l'entend. La quantité d'eau qu'ils utilisent n'est pas en rapport avec leur volonté délibérée, ni avec une quelconque incitation économique (le prix de l'eau étant — si l'on peut dire — noyé dans les charges d'entretien de l'immeuble). De la même façon, les passagers d'un avion, ou ceux qui rejettent leur vieux frigidaire, sans penser à mal, dans une carrière abandonnée, l'enfant qui joue sur une plage, ne sont pas des « usagers » stricts de l'air, du sol ou de la mer, en ce sens qu'ils ne réfléchissent pas à ce qui se passerait si, comme dans un conte fantastique, l'air cessait d'être, le sol dérobaient les carrières, la mer se retirait. C'est alors qu'ils prendraient conscience de la rareté relative de ces biens et qu'ils rejoindraient la catégorie des « usagers » qui payent l'attribution à titre définitif ou précaire d'une portion des milieux naturels.

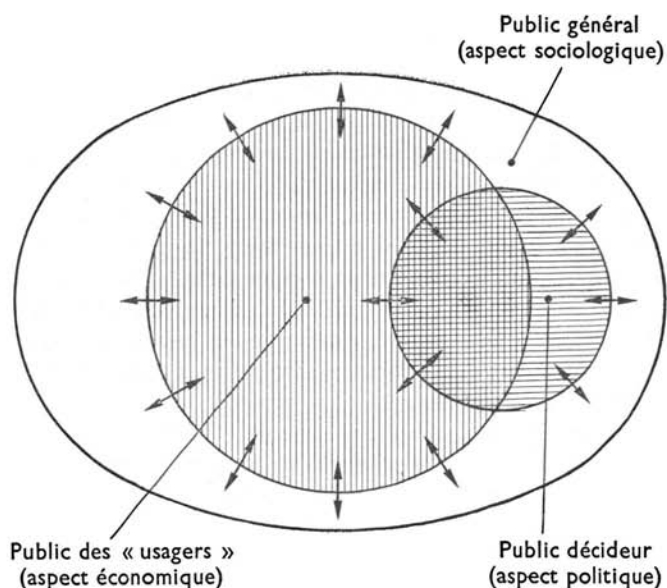
La troisième catégorie de public est encore plus restreinte. Elle est formée par tous ceux dont les décisions affectent en bien ou en mal, mais de manière importante, l'environnement naturel. Ces décideurs peuvent fort bien appartenir également à l'une ou l'autre des catégories précédentes: un gestionnaire qui mettra sens dessus dessous l'équilibre naturel d'une région, par une opération maladroite d'aménagement du territoire ou d'urbanisation incontrôlée, pourra très bien, par ailleurs, boire l'eau distribuée sur son évier, ou arroser sa pelouse, sans penser particulièrement aux conséquences pour l'eau des décisions qu'il prend. De façon équivalente un usager industriel décidant le remplacement d'un procédé de fabrication particulièrement polluant, appartiendra à la fois à la catégorie des « usagers » et à celle des « décideurs ».

Pouvant être issus de l'administration, de l'industrie ou d'autres activités économiques, des municipalités ou d'autres instances élues, les décideurs sont donc ceux qui modifient par leurs actions, l'état du milieu naturel. Leur rôle revêt un caractère politique qui les différencie nettement des deux autres catégories.

Pour résumer brièvement, on peut retenir que les publics concernés par les milieux naturels peuvent être distingués suivant les aspects sociologiques (grand public, en général), économiques (usagers qui payent et dépensent), politiques (décideurs). Leurs relations sont constantes et multiples, comme le représente très schématiquement la figure ci-dessous.

### *JUSTIFICATION ET ATTITUDES DE LA PARTICIPATION*

Pourquoi le public (les publics) participerait-il à la gestion des milieux naturels? On peut — et l'on doit — évoquer immédiatement le rôle de contrôle du citoyen dans les systèmes démocratiques. Suivant les principes en vigueur



dans de tels systèmes, c'est l'Etat qui est au service du citoyen et non pas le contraire. Au citoyen d'affirmer sa volonté, d'exprimer ses souhaits à l'égard de son cadre de vie.

La modification de ce dernier ne résulte cependant pas, dans les pays de régime libéral, d'une volonté centralisée et étatique: les citoyens eux-mêmes, dans les limites des réglementations, peuvent entreprendre des modifications, parfois très importantes, qui transforment l'environnement. En s'adressant à l'Etat, le Citoyen n'agit donc pas directement: il ne fait qu'alerter, en contrebalançant d'autres influences qui ne vont pas dans le sens de sa réclamation. La notion de contrôle fait alors place à celle de conflit, l'Etat devant arbitrer plusieurs tendances qui s'opposent. Un tel arbitrage peut s'effectuer de deux façons: soit par référence à la réglementation existante, soit par adjonction de nouveaux textes venant compléter ou modifier ceux qui existent déjà. L'influence du public se fera particulièrement ressentir dans ce dernier cas. Très fréquemment les décisions de l'administration seront prises sous la pression du public, qui palliera ainsi les carences des instances juridiques et politiques, trop souvent incapables d'anticiper l'événement.

Ce rôle correctif est important, mais il ne doit pas faire illusion, car l'information sur les problèmes est très inégalement répartie. Les arguments employés par le public sont souvent très affectifs, ils procèdent plus rarement de la réalité et de la pertinence que du sensationnel et de l'émotionnel; ils s'usent rapidement

dans l'adversité. La grande campagne d'opinion des six premiers mois de 1975 sur l'implantation future de centrales nucléaires est une assez bonne illustration de ce combat douteux où l'insuffisance de connaissances du public s'opposa à l'insuffisance de réflexion de l'Etat.

Au-delà de l'aspect correcteur, palliant les carences, contrôlant les conséquences, que peut revêtir la participation du public, on peut avancer une seconde justification qui paraît plus positive: c'est la prise de conscience individuelle ou collective de l'existence, puis de la nature des problèmes d'environnement. Alors que l'enseignement primaire et secondaire se réduit à peu près à rien en matière de protection de la nature, on peut voir dans les quelques mécanismes de participation mis en place pour gérer les milieux naturels, une possibilité d'apprentissage social de l'écologie, visant par le partage des responsabilités à faire saisir, beaucoup mieux que ne le ferait un enseignement traditionnel, la place que peut occuper l'homme dans son milieu.

La question reste, bien sûr, de l'échelle de cet apprentissage: alors que l'enseignement permet de toucher la plupart, la participation à la prise de décision ne concerne que quelques-uns, au maximum ceux appartenant aux catégories des usagers et des décideurs.

C'est là l'inconvénient des expériences concrètes. Elles sont plus efficaces et profondes que des actions scolaires, mais ont une portée généralement plus limitée. La « raffinerie baladeuse » du Beaujolais a certainement permis d'apprendre beaucoup dans le cadre régional où se situait cette affaire, elle n'a cependant pas d'impact durable ailleurs. Le même événement se produisant maintenant dans le Bordelais, donnerait sans doute lieu à un déroulement similaire, sans que l'expérience antérieure ait pu profiter: la prise de conscience et l'apprentissage ne se transmettent que par les difficultés qui sont à leur origine.

Une troisième justification du développement de la participation du public vient compléter les précédentes. Il s'agit de la faculté d'orientation de la politique d'environnement que peut acquérir, peu à peu la collectivité. Cette volonté d'orientation paraît aller au-delà de l'aspect revendicatif présenté en premier lieu, où le public réagissait à des mesures jugées insuffisantes ou intolérables. Elle complète son expérience vécue et sa compréhension des difficultés multiples qui sont la caractéristique des problèmes d'environnement. Elle constitue donc un aboutissement idéal au rôle que peuvent tenir les divers publics dans la politique de gestion des milieux naturels.

Pouvoir proposer quelque chose à froid, c'est-à-dire avant que l'irréversible commence à s'accomplir, n'est cependant pas action facile, et les exemples ne sont pas légion. On commence en effet par essayer de sauvegarder d'abord les valeurs socio-culturelles avec lesquelles on vit, avant de songer à protéger les valeurs naturelles, qu'on a l'habitude d'exploiter. Peut-être est-ce

là une explication de la difficulté de trouver des exemples où le public affirme une volonté prospective déterminante pour les actions à entreprendre. Quoi qu'il en soit, le cas des populations isolées (montagnardes, insulaires...) paraît devoir retenir l'attention. Pour ces populations en effet, existe un recouvrement très étroit des deux types de valeurs précédents, qui semblent favoriser l'explicitation d'une volonté collective de protection d'un site. On réglementera les implantations nouvelles, on fermera les routes à l'automobile et donc au tourisme de masse, on investira dans des ouvrages non productifs de prévention ou de résorption de la pollution. On refusera donc un développement économique plus aisé, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'ensemble de la population concernée.

Une telle maturité n'est cependant guère fréquente, quand bien même elle donnerait lieu à la névrose spectaculaire de la « croissance zéro » qui généralise ces conceptions de manière hâtive et absolue. L'orientation écologique que peut progressivement donner à la croissance l'action d'un public plus compétent et déterminé, ne se résume pas en effet en un choix entre un naturel utopique et un artificiel industriel. C'est au contraire une coordination harmonieuse de ces deux termes qu'il s'agit de développer laissant au technologique le soin de domestiquer les milieux naturels, notamment quand ceux-ci mettent en cause la vie des hommes, mais restant en deçà d'une artificiellisation abusive car dominante. « L'artifice n'est pas l'art » et l'artifice industriel n'est pas l'art de vivre, même s'il permet parfois l'opulence et la sécurité.

Face à ces trois raisons, contrôle démocratique de l'Etat par le citoyen, prise de conscience du public à l'égard des problèmes d'environnement, orientation politique de la croissance, deux attitudes caractérisent la participation à la gestion économique et politique des milieux naturels.

La première est passive: le public réagit à des informations extérieures qui lui sont communiquées par des médias. La gestion de l'environnement est alors affaire de spécialistes, scientifiques, techniciens, financiers; et l'opinion que l'on se fera d'une affaire dépendra essentiellement de la manière suivant laquelle elle aura été présentée. Ni les convaincus ni les opposants ne la vivront réellement: ils se disputeront pour l'image, ou plutôt les images, qu'ils se font du problème posé, aucun d'entre eux n'ayant les moyens de l'expérimenter.

La seconde attitude procède bien entendu d'une démarche inverse. Par une décomposition judicieuse du problème de gestion de l'environnement qui se pose, les divers publics cités plus haut peuvent prendre part à la décision, à l'exécution, puis au contrôle des résultats d'une action visant à résoudre ce problème. La participation qui est ainsi générée va donc bien au-delà de l'information. Elle s'efforce de donner un rôle à chacun qui implique non pas son adhésion ou son opposition, mais sa responsabilité dans l'issue de l'expérience

qui est entreprise. En peu de mots, il s'agit d'éviter que le public se cantonne dans un rôle de spectateur, tout en évitant de lui distribuer des rôles pré-établis.

Un tel sens donné à la participation du public est bien sûr plus facile à décrire qu'à mettre en œuvre. Seule une volonté délibérée au niveau central de l'organisation, c'est-à-dire généralement au niveau de l'Etat, peut générer un tel mouvement. Il est peu probable en effet que le public s'organise spontanément en l'absence de toute structure d'accueil, organisée à son intention par les Pouvoirs publics. L'exemple du mouvement de Ralph Nader aux Etats-Unis paraît de ce point de vue, peu transposable dans notre pays, trop attaché aux lois pour vouloir s'exprimer en dehors de leur canal, et donc de l'Administration. A cette dernière en définitive, d'avoir une conception désintéressée de son rôle en renvoyant la balle dans le camp du public, en s'effaçant derrière sa participation active aux décisions de gestion. Les buts de la participation pourront alors être atteints comme le résume succinctement le tableau ci-après :

<i>Influence des attitudes</i>		
<i>Sur les buts de la participation</i>	<i>Passive et réagissante</i>	<i>Active et agissante</i>
Suppléer les insuffisances des Pouvoirs publics	Attitude favorable à un changement	Attitude favorable à un changement désiré
Favoriser la prise de conscience et l'apprentissage des problèmes d'environnement	Faible influence	Influence importante
Orienter les décisions engageant l'avenir	Influence négligeable	Influence importante

La participation active répond simultanément aux trois justifications de l'existence d'une participation, tandis que l'attitude passive et réagissante n'est favorable qu'aux changements opérés par la pression des récriminations, changements qui se décident souvent dans ce cas, en dehors de la volonté du public, puisque cette volonté reste inexprimée.

On donnera plus loin des exemples concrets en confrontant ces deux approches, actives et passives, aux diverses sortes de publics qui y recourent. Afin de clore l'exposé du problème, il convient cependant d'évoquer au préalable rapidement les difficultés inhérentes à la gestion des milieux naturels.

## LES MILIEUX NATURELS ET LA PARTICIPATION

Deux sortes de milieux naturels se distinguent du point de vue de la participation du public à leur gestion.

— ceux qui sont aisément localisables (les sols et les déchets qu'ils reçoivent, les rivières et les lacs, dans une moindre mesure : l'eau souterraine) offrent de grandes facilités à l'association du public aux prises de décision, la localisation qui peut aller jusqu'à l'affectation que constitue la propriété ou la jouissance de droits particuliers, permet en effet une description aisée des intérêts en présence. Les divers publics sont vite dénombrés. Des structures de concertation peuvent relativement vite être préparées à leur intention ;

— les milieux qui ne sont pas localisables aisément, soit qu'il s'agisse des milieux sans limite (l'air), soit semi-infinis (la mer) posent au contraire des problèmes de désignation des intérêts. Les notions de riverains, de bénéficiaires et d'usagers deviennent ici plus floues. Il est d'autre part délicat de trouver un moyen terme entre trop peu d'intérêts (quelques industriels pour l'air, les pêcheurs et transporteurs pour la mer) et un nombre trop élevé (tout le public en général). Dans le premier cas, la participation se transforme en négociation entre quelques particuliers et l'Etat ; dans le second, la multiplicité des opinions et la compétence médiocre générale ne permet d'aller guère plus loin qu'une participation passive.

On retiendra donc qu'il paraît plus aisé de mettre au point les mécanismes de participation du public à propos de la gestion des rivières et des déchets et sols, que de les confronter aux problèmes de l'air et de la mer. On remarquera que la situation actuelle de la politique de l'environnement en France obéit à ces priorités relatives : les actions entreprises pour la mer et l'atmosphère restent très en deçà de ce qui est réalisé pour les eaux continentales et, depuis peu, pour les déchets. Peut-être peut-on voir dans ce phénomène, la difficulté que rencontre l'Administration pour caractériser et réunir des interlocuteurs ayant le pouvoir d'agir sur l'état de la mer ou de l'air...

### SOLUTIONS EXISTANTES DE PARTICIPATION : DE LA MANIF' A LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE (1)

Le croisement deux à deux des trois catégories de publics définies plus haut avec les deux attitudes active et passive de la participation permet de préciser et d'illustrer, mieux qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent, les formes que peut prendre l'intérêt du public pour les problèmes de l'environnement.

---

(1) Cette partie de l'article reprend un précédent travail publié dans « Analyse et Prévision », *Futuribles*, tome XVIII, n° 1-2, juillet-août 1974, SEDEIS, Paris.

*RÉACTIONS ET ACTIONS DU GRAND PUBLIC*

La dénonciation et l'alarme à caractère spectaculaire sont les principaux moyens utilisés pour faire réagir le grand public. La baie de Seine est polluée? Le jour même où on livrera cette information, malheureusement très banale, on présentera quelques pêcheurs sur leur lit d'hôpital, afin de rendre la banalité fracassante. Sortir de l'ordinaire, surtout quand il est préoccupant, est en effet une nécessité. On ne fait pas réagir quand on dit que le Rhin, la baie de Seine, le port de Marseille, sont dans un état de pollution invraisemblable et ce depuis des années. Cela est trop abstrait. Il faut jouer l'homme, car le transfert que l'inconscient opère, est le seul moyen de toucher les sensibilités. Un pêcheur sur un lit de souffrance, un gréviste de la faim, un homme politique de renom qui personnalise le problème ont un impact beaucoup plus efficace que la description des moyens préventifs ou curatifs pour faire cesser une situation inacceptable. Ce qui compte est de livrer l'information sous forme d'impulsion : grande intensité émotionnelle, brièveté du contenu, afin de laisser libre cours à l'imagination, caractère original et tranché de l'événement par rapport au quotidien ou au chronique.

Les réactions suscitées sont intenses et brèves. Il faudra souvent beaucoup d'organisation et de méthode aux propagateurs de l'information d'origine pour en rendre compte de façon suffisamment accentuée, afin que le mouvement lancé ne s'amortisse pas trop vite. Toutes les critiques qu'on peut adresser à ce mode de participation, convergent justement vers ce dernier point. La mobilisation de l'opinion, qui est tentée par la diffusion de nouvelles spectaculaires, entraîne des réactions passionnelles de courte durée, qui s'avèrent parfaitement passives. Même si l'engagement de certains est important, sincère et méritoire (il n'est pas amusant de réunir des milliers de signatures, cela n'est pas toujours plaisant de camper sur des sites de barrages ou de courir dans des manifestations qui dégénèrent), il ne débouchera la plupart du temps sur aucune réalisation d'envergure, car les structures indispensables à la mise en œuvre de ces réalisations n'auront pas été préalablement organisées. Les discours, pétitions, manifestations, parfois les attentats, apparaissent alors peu à peu comme l'exutoire des mécontentements, l'expression sociale d'un désarroi, où la défense de l'environnement naturel ne joue finalement qu'un rôle épisodique. On finit par retenir les caractéristiques techniques de l'événement (il y avait tant de personnes, il y a eu tant de blessés), plutôt que les raisons précises qui l'ont déterminé. Lorsqu'il s'agit de problèmes, toujours complexes et à aspects multiples, intéressant les milieux naturels, cet oubli des causes est rapidement accentué. Les oppositions sur des points précis, qui pourraient être constructives, deviennent — souvent à l'insu de ceux qui les présentent — des réfutations globales sans portée, car exagérées. Les intérêts touchés par ces oppositions,

qu'ils soient publics ou privés, ont alors beau jeu de faire valoir leurs droits, ne serait-ce que par la mesure dont ils font preuve par contraste.

Ce serait à la fois maladroit et inexact de vanter les moyens de participation active du grand public, après avoir décrit aussi sombrement ses réactions passives. Une manifestation en faveur de l'environnement n'est en fait pas une mauvaise chose en soi. Elle ne le devient que dans le cas (qui est fréquent) où aucune autre forme d'action tangible ne l'accompagne. De manière similaire, la mobilisation active du public, qu'on va maintenant décrire, tourne vite à la propagande et à la manipulation (à la « récupération »), lorsqu'elle se limite à des opérations où la poudre jetée aux yeux empêche de percevoir l'ampleur des phénomènes. C'est ainsi qu'une campagne d'opinion bien faite, établie sur de bonnes intentions, pour sauvegarder de la pollution tel ou tel site remarquable (on peut penser à Venise), finit par masquer les responsabilités véritables. Ce n'est pas en organisant des quêtes dans la population, moyen financier pourtant actif de participation, qu'on résoud les problèmes. De la même façon, le fait de faire planter des arbres par des écoliers, organiser le ramassage des déchets dans des forêts, n'est rien si l'on ne met pas simultanément un terme aux déboisements systématiques ou à la prolifération des dépôts d'ordures sauvages.

Les campagnes de sensibilisation, orientées vers une participation active du public, qu'on préconise ici plutôt que la diffusion de nouvelles à forte émotivité, ne sont donc valables que si elles s'insèrent dans un ensemble de mesures dont les effets portent sur tous les publics. Leur intérêt principal consiste alors à favoriser une modification des comportements de la collectivité vis-à-vis de l'usage d'un bien naturel. Lorsqu'il ne s'agit pas d'une action isolée (dont la candeur ne fait pas oublier l'inefficacité), planter un arbre, nettoyer une plage de son goudron, réempoissonner une rivière, faire régler le carburateur de sa voiture, peut prendre un sens profond, où les notions de prise de conscience, de civisme, de solidarité, de communauté, de convivance, d'aménité — le vocabulaire ne manque pas — transparaisent en filigrane.

Mêler la population à des actions de protection des milieux naturels ou de lutte contre la pollution doit toujours être encouragé quand cela est possible et sans tenir compte d'impératifs économiques. On respecte toujours plus une œuvre qui a personnellement coûté, que ce soit en travail, en temps ou en argent, qu'un apport étranger pour lequel on a été à peine consulté. Peu importe donc qu'un investissement local, réalisé avec des moyens favorisant la participation du plus grand nombre, revienne plus cher que s'il avait été effectué à partir d'un échelon plus centralisé, en bénéficiant de moyens plus importants et moins onéreux. L'essentiel est qu'il dure, qu'il soit ressenti comme un progrès que son usage soit compris.

De nombreux pays, dont malheureusement — on doit s'y résoudre — la France ne fait pas encore partie, ont compris cette conception de la participa-

tion locale et s'attachent à la développer par des mesures concrètes. A titre d'exemple, comment notamment ne pas comparer le caractère triste et vétuste de nos enquêtes d'utilité publique avec les « public hearings » (audiences publiques) et les enquêtes d'opinion effectuées à propos des « environmental impact statements » (évaluations d'impact sur l'environnement) des Etats-Unis et du Canada ?

Encourager les discussions à un niveau « grand public », en dépassant celui, traditionnel, des notables et personnes compétentes; développer les actions et réalisations locales populaires en faveur de l'environnement, paraissent donc être les deux voies à suivre pour rendre la participation du public plus active et inspirer ainsi à tous le respect, puis l'amour de la nature.

### *LES PAYEURS ET LEURS RELATIONS AVEC L'ÉTAT*

La participation du public des payeurs aux affaires de l'environnement est beaucoup plus claire que celle du grand public. Ici moins d'émotion, et plus d'intérêt; le payeur surtout quand il est important, est une entité économique raisonnante. Le partage de l'eau, c'est-à-dire son attribution au moindre coût aux divers usagers, la recherche des conditions les plus avantageuses pour polluer l'air, la mer et les sols, sont l'enjeu de la participation des payeurs. La demande sociale qu'ils expriment est cependant une notion économique difficile à saisir. Le manque de données chiffrées, et même plus fréquemment le manque d'instruments de mesure (comment évaluer une consommation en air ou en mer?) sont une première explication de cette impuissance à quantifier clairement les comportements des usagers. Il s'y ajoute l'ignorance de leurs systèmes de préférences et de valeurs, qui président à leurs choix techniques et hiérarchisent les dommages perçus.

Plusieurs difficultés rendent en effet très difficile l'appréciation de ce que veulent le public et les usagers. Une pollution pourra d'abord donner lieu à une gamme de nuisances perçues. Ceux qui en sont l'origine auront tendance, en toute bonne foi, à la minimiser: la pollution, c'est toujours celle des autres, cela n'est jamais celle qui découle de votre activité. Ceux qui vivent directement ou indirectement d'une production nuisante, auront à son égard une certaine tolérance. On a vu les habitants d'un village manifester contre la pollution atmosphérique d'une usine située à proximité, puis leurs droits ayant été entendus, manifester à nouveau en tant que travailleurs, lorsqu'il s'est agi de réduire l'activité de cette usine... Ceux enfin, qui supportent des nuisances sans être concernés d'une manière ou d'une autre par le processus de leur apparition, sont les plus sensibles à la perception des dommages. A la gêne elle-même, s'ajoute l'incompréhension, et donc le désir d'en finir de manière radicale. La

demande sociale de résorption de la pollution est donc parfaitement subjective. Elle dépend étroitement de l'échelle de valeurs des individus qui la constituent. Elle ne peut être clairement définie, sinon théoriquement pour le besoin de démonstrations économiques.

La pluralité des milieux naturels et leur possibilité de substitution pour servir d'exutoire à des déchets renforce encore la complexité de ce problème. La tendance de la demande sociale sera ici d'éviter les nuisances. Quand on ignore comment résoudre un problème de pollution, on cherche à le déplacer, à l'éloigner. Ce sont toujours les habitants de l'aval d'une rivière qui reçoivent les effets des rejets de l'amont. Vient-on à empêcher ces derniers? On transportera les déchets en camion dans les carrières d'un département voisin, on les évacuera sous forme de fumées qui iront se perdre plus loin, assez loin en tout cas pour éviter les risques de plaintes et de poursuites. Un patron de navire sans scrupules n'agit pas autrement en vidangeant en pleine mer. Il compte sur la dilution naturelle (?) pour effectuer gratuitement l'épuration qu'il ne s'est pas résolu à payer quand il relâchait dans un port.

Face à cette notion de demande sociale en moyens d'épuration ou de prévention de la pollution, très difficile à saisir, se situe une offre financière et technologique en moyens d'action. Le rôle de l'Etat est ici prépondérant, puisqu'il définit le plus souvent l'importance et la nature des aides. Son attitude à l'égard de ceux qui bénéficient et de ceux, s'ils sont identifiables, qui participent à leur financement est essentielle du point de vue de la participation du public concerné.

La première attitude sera celle de la protection, par l'attribution de subventions aux pollueurs qui dégradent les milieux naturels, afin qu'ils entreprennent les modifications limitant ou réduisant les nuisances attachées à leur activité. Ces subventions peuvent également dédommager ceux qui à un titre ou un autre, ont souffert de la pollution. Dans tous les cas cependant la distribution de ces moyens, le plus souvent curatifs, entraîne un comportement passif de la part des bénéficiaires. Leur participation sera intéressée et donc ambiguë. On ne saura plus s'ils travaillent pour le plus grand bien de l'espace naturel, pour l'accroissement de leurs possibilités d'influence, ou pour les deux. Ils formeront bientôt des groupes de pression antagonistes se disputant la manne des crédits de l'Etat, attendant tout de lui, prêts à ne rien lui concéder quand il s'agit d'obtenir, prêts à tout lui permettre quand il s'agit de définir les buts et d'orienter les actions.

Ce type de participation où l'intérêt économique devient le facteur principal, paraît devoir être évité. Il produit des surinvestissements qui ne seront jamais exploités. L'argent reçu, les travaux réalisés, les maîtres d'ouvrage s'empresseront de ne plus rien dépenser en entretien et en fonctionnement, car il s'agit alors de leurs crédits propres. Les choix techniques effectués seront

d'autre part le fait de quelques-uns. Ils ne correspondront pas fréquemment avec l'attente mal explicitée des divers intérêts non représentés par les bénéficiaires des subventions. Le mécontentement et la discorde en seront renforcés, et le financement accordé n'aura servi qu'à les établir plus fermement que jamais.

Plutôt que d'effectuer une distribution sans contrepartie, il semble qu'un meilleur rôle de l'Etat serait de favoriser une incitation à un partage de la responsabilité tant technique que financière. Les divers intérêts ne doivent plus s'opposer en groupes antagonistes se partageant une enveloppe de crédits, mais s'accorder dans la recherche d'un compromis et d'une solution commune. L'Etat n'a plus affaire à des réalisateurs passifs, mais à des associés qui effectuent un apport de même nature. Une relation d'égalité dans la discussion a dans ces conditions plus de chance de s'établir. Les choix arrêtés, l'utilité et surtout l'utilisation ultérieure des travaux entrepris s'en ressentiront.

Cette forme de participation active de l'Etat avec des intérêts économiques « payeurs », considérés comme associés à une œuvre commune, a été développée dans de nombreux pays, et particulièrement la France. Les Comités de bassin sont un très bon exemple d'association des usagers et de l'Etat. Les *Waterschappen* hollandaises, la participation très étroite des collectivités locales dans les *water authorities* anglaises, l'organisation orientée vers l'industrie du bassin de la Ruhr en Allemagne constituent d'autres exemples caractéristiques. Dans chaque cas, les principaux intérêts, municipalités, industries, professionnels de l'eau, activités sportives liées à l'eau, sont représentées et participent financièrement avec l'Etat à l'élaboration de programmes où chacun apporte sa contribution. Ce système aurait tendance à s'étendre facilement à la gestion des déchets et des sols qui les reçoivent. Ils restent pour l'instant à l'étude pour ce qui concerne l'air et la mer. La notion de solidarité qui se concrétise assez facilement dans le cas de systèmes localisables fermés ou semi-clos, comme les rivières et les sols, est en effet beaucoup plus difficile à dégager dans le cas de milieux infinis comme la mer ou l'air, sans point de repère évident. Une participation active du public économique devrait néanmoins s'établir progressivement à l'ensemble des problèmes liés à l'environnement, le tout formant une gestion intégrée de l'espace naturel, sur laquelle on reviendra plus bas.

### *PARTICIPATION ET PRISE DE DÉCISION POUR LA GESTION DES MILIEUX NATURELS*

Même s'ils ne défendent pas les mêmes points de vue, un fort sentiment d'appartenance à un même groupe anime les divers décideurs s'occupant d'un milieu naturel, lorsque cette activité leur est principale. Ce sentiment est plus

estompé pour ceux qui n'ont qu'une action indirecte sur l'environnement, mais il a tôt fait de se développer au contact des précédents.

Les mécanismes de participation acquièrent dans ce cas un caractère politique beaucoup plus marqué que pour les autres publics. Tout dépend cependant, ici aussi, de l'ambiance juridique et institutionnelle dans laquelle ils évoluent. Si la loi est très répressive, la participation de ceux qu'elles concernent au premier chef, c'est-à-dire l'ensemble des usagers dont les actions individuelles pourraient modifier notablement l'état des milieux naturels, sera orientée vers le détournement ou l'atténuation des effets de la Loi. Des conditions seront tacitement, voire explicitement, créées afin que le risque et le coût de l'inobservation de la réglementation soient minimisés. La participation s'effectue dans ce cas sous la forme de l'opposition, sans qu'il en découle un quelconque changement, si ce n'est une usure réciproque, où l'environnement ne trouve pas son compte.

Plutôt que d'étouffer les volontés politiques des principaux intérêts de l'eau, l'air, la mer ou les sols, sous le poids de règlements de plus en plus contraignants dont le nombre et la complexité rendent progressivement illusoire tout contrôle et toute poursuite, il paraît plus constructif de tourner ces intérêts vers la réalisation d'une œuvre collective, apportant à chacun un avantage compatible avec la protection de la nature. Complétant les dispositifs évoqués à l'occasion des rapports à développer entre les usagers et l'Etat, des procédures de partage des pouvoirs doivent s'établir entre les décideurs de divers horizons. Les objectifs, orientations, programmes sur l'avenir et interventions immédiates font alors l'objet de réunions, de dialogues, de confrontations et d'accords pris en commun. L'essentiel est d'éviter le fait accompli, qui s'accompagne de la défiance pour les actions ultérieures et de l'inertie de la plupart des intéressés lorsqu'il s'agit d'appliquer une décision prise sans eux.

Cette intégration des décideurs dans la politique des milieux naturels, ne constitue pas un vœu irréalisable ni un démantèlement de l'autorité de l'Etat. Le fonctionnement des Agences de bassin, organes exécutifs des Comités de bassin cités plus haut, en témoigne. Cet exemple reste cependant isolé. Alors que des contacts ponctuels entre les professions, les intérêts régionaux, les différents services publics, continuent à se multiplier à l'occasion des problèmes soulevés par la gestion de l'environnement, aucun milieu naturel en dehors de celui des eaux douces ne bénéficie encore d'une représentation complète de tous les intérêts capables de décision. Les cas de l'air et de la mer s'expliquent par l'aspect international des affaires qui s'y rapportent; le cas de l'utilisation du sol, par la structure juridique de la propriété, où les décideurs potentiels sont à la fois trop nombreux pour être motivés individuellement et trop individualistes pour être organisés en groupes d'interlocuteurs.

Une tendance souhaitable consisterait cependant à voir dans les différents milieux naturels des formes complémentaires de l'éco-système, qu'il convient de gérer globalement et non pas seulement coordonner la juxtaposition de politiques spécifiques. Cette approche globale de l'environnement, que les Anglo-saxons ont pris l'habitude de nommer « gestion intégrée » (*comprehensive management*) ne se traduit sans doute pas, du point de vue de la participation des centres de décision, par un rapprochement général, qui paraît à la fois lourd à manier et artificiel.

Il devrait par contre être facilité par le développement de six groupes de réflexion et de travail correspondant aux interfaces de l'eau douce, l'air, la mer et les sols. Les groupes de décision d'un milieu donné seraient ainsi amenés à réfléchir sur les problèmes de même nature d'un autre milieu et sur les échanges et transferts de pollution qu'une décision peut entraîner. Les impacts de grandes réalisations nouvelles industrielles, urbaines ou agricoles pourraient fournir la matière à de telles préoccupations.

A l'issue de ces longs développements, il paraît utile de préciser et de résumer les principes à développer pour encourager la participation des publics, et plus particulièrement du grand public, à la gestion de l'environnement et aux prises de décision qui le concernent. Sans vouloir paraître une charte intangible, cette liste ne constitue au contraire qu'un premier survol, chaque point méritant d'être complété et approfondi.

## QUELQUES PRINCIPES FAVORABLES A UN DÉVELOPPEMENT DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Ces principes agissent à trois niveaux :

- la recherche et l'organisation d'un consensus, ce qui correspond à l'idée même de participation : on participe pour se mettre d'accord ;
- la prise en compte des problèmes du futur, qui paraît essentielle à la mise en œuvre d'une politique des milieux naturels ;
- la forme des réalisations pratiques qui concrétisent sur le terrain les actions de participation.

### ORGANISER LES CONSENSUS

Trois étapes seront distinguées suivant que les principes énoncés intéressent des notions générales, la structuration des mécanismes de participation, ou la désignation de ceux qui s'en servent.

a) *Principes généraux*

1. La participation du public à la gestion de l'environnement doit être guidée par le souci de bien exécuter les programmes techniques. C'est la compréhension par le public de ces programmes et de leurs effets qui est recherchée. Une référence à une raison démocratique de représentation paraît comparativement moins précise et pertinente, car non orientée vers l'application pratique.
2. On cherchera à intégrer les divers avis qui s'expriment au sein d'un consensus général, plutôt que de recourir à un arbitrage extérieur qui tranche, mais renforce et perpétue les différends. En matière d'environnement, le compromis acquis à l'intérieur d'un groupe est plus conséquent pour des actions futures qu'un jugement venu de l'extérieur et imposé au groupe.
3. Il vaut mieux inciter qu'interdire. Faire participer à propos d'une réalisation est plus motivant que d'associer les publics au choix de contraintes et de restrictions. Il convient donc de présenter avec ces dernières les solutions de substitution qui permettront de les respecter.
4. La recherche d'un consensus du plus grand nombre passe largement avant l'optimisation économique ou la rationalité technocratique. Mieux vaut une réalisation un peu plus onéreuse, qui serve, qu'une réalisation optimale qui ne serve à rien.

b) *Structurer la participation*

4. Il convient de centraliser l'information et la coordination, de décentraliser les réalisations et les responsabilités. Une participation sans prise en charge ultérieure des réalisations à effectuer reste un exercice théorique.
5. Les consultations peuvent être organisées à plusieurs niveaux et sous plusieurs formes: débats publics, référendums, élections, sondages d'opinion, enquêtes de comportement, participation active. Dans tous les cas, on s'efforcera que des liaisons de coordination renvoient du particulier au général et réciproquement. Par général on entend le niveau politique de la définition des missions; le particulier est constitué par l'ensemble des niveaux sectoriels caractérisant les moyens d'action.
6. Le travail d'organisation de la participation du public à la gestion de l'environnement doit s'accompagner d'une analyse technique, sociale et politique des conflits existant entre les divers intéressés. Il se complète d'une recherche simultanée des missions et objectifs qui serviront de guide aux opérations de participation.

c) *Qui participe ?*

7. La participation à la prise de décision pour la gestion des milieux naturels doit s'étendre au grand public. La nécessaire consultation des échelons des

décideurs et des notables doit donc être élargie à tous les autres groupes sociaux au moyen de procédures adaptées.

8. La représentation ternaire paraît un principe de sagesse, c'est-à-dire dont l'utilité se vérifie par l'expérience. Dans la mesure du possible, on s'efforcera notamment de laisser des places équivalentes aux représentants du pouvoir (pouvoirs publics, gouvernement), aux représentants des moyens financiers, et aux représentants de l'opinion publique en général.

Une autre approche, qui peut se superposer à la précédente consiste à équilibrer les représentations socio-professionnelles. Une répartition égale peut être organisée entre les représentants de la production (ouvriers, paysans), les classes moyennes, les décideurs.

L'âge peut également entrer en ligne de compte notamment du point de vue de l'élaboration de plans et de programmes engageant l'avenir. Trois catégories : moins de 30 ans, entre 30 et 60 ans, plus de 60 ans, peuvent être envisagées.

Une représentation régionale judicieuse vient évidemment compléter les répartitions précédentes, en équilibrant les diverses situations géographiques.

Il reste entendu que les règles précédentes doivent être comprises dans leur esprit et non à la lettre, ce qui rappellerait le courant utopiste du siècle dernier.

9. L'association des hommes politiques dans l'élaboration des stratégies est souhaitable. Elle doit s'effectuer durant la période des travaux de préparation et non au stade des rapports finals.

D'une manière générale, il convient pour tous les publics d'éviter les faits accomplis en développant la participation à tous les stades des travaux par des allers-retours permanents entre les équipes d'exécution et le niveau de discussion et de consultation.

### *VOULOIR L'AVENIR EN COMMUN*

10. Réfléchir aux problèmes du long terme est une nécessité, d'autant plus impérieuse que l'information sur l'avenir est imprécise et incomplète. La seule façon de préparer l'avenir est donc de réfléchir en commun à ce qui serait raisonnablement souhaitable d'en attendre, du point de vue des milieux naturels.

11. L'étude du futur révèle souvent des ignorances sur le présent. Il convient de ne pas les dissimuler au public concerné, notamment au moyen d'actions de propagande, à prescrire dans tous les cas. Les exercices d'anticipation ne peuvent servir que s'ils ont un rapport avec le présent, qu'ils sont chargés de critiquer indirectement.

12. Une amélioration de la participation sera obtenue à l'occasion des réflexions sur l'avenir, si la démarche prospective utilisée (équilibre entre la projection de tendances et l'évaluation de situations futures désirées) est associée à une réflexion sur l'évolution du système institutionnel de gestion de l'environnement.

### *RÉALISER ENSEMBLE*

13. Développer une gestion intégrée des milieux naturels, notamment en étendant à la mer, à l'air et aux sols les mécanismes de concertation qui existent déjà pour l'eau douce. Des groupes de réflexion sur les problèmes liés aux échanges entre deux milieux différents peuvent être organisés avec les publics concernés, à cette occasion.

14. Développer la participation à la faveur de travaux d'évaluation technologique de grands projets, d'études d'impacts sur l'environnement, d'enquêtes et d'audiences publiques. L'ensemble de ces travaux rend nécessaire une révision de la forme et surtout de l'esprit des procédures aboutissant aux « déclarations d'utilité publique ».

15. Les réalisations découlant d'opérations menées avec la participation du public ne doivent pas être à l'exclusive charge de l'Etat. Ce dernier doit partager et non supporter la totalité des frais, afin de ne pas assumer une responsabilité qui ne lui revient pas.

16. Encourager des réalisations locales populaires, allant dans le sens de la protection, la mise en valeur ou la restauration de milieux naturels. Ces réalisations, qui présentent l'intérêt de faire participer activement les populations, ne devront pas rester isolées des programmes généraux d'amélioration de l'environnement, mais au contraire, donner l'occasion d'amener les publics intéressés à mieux les connaître et les discuter.

POUR CONCLURE PROVISOIEMENT SUR  
“*Environnement, Europe et Tiers Monde*”\*

par JEAN-PAUL CÉRON, JEAN-CHARLES HOURCADE,  
MICHEL SCHIRAY

La promotion de nouvelles ressources, en particulier renouvelables, constitue un axe prioritaire des politiques de l'environnement aussi bien que des politiques de développement basées sur la self-reliance, au niveau local, national et régional pour la plupart des régions mal dotées en ressources « classiques ».

Mais elle semble aussi constituer une voie pour les stratégies à long terme de redéploiement et de diversification de certaines grandes firmes transnationales, comme réponse notamment à la rareté relative — ou un contrôle insuffisant — de certaines matières premières.

On peut craindre que, sous leur égide, le développement de ces ressources reste orienté, sur le plan technologique, selon leur aptitude à la monopolisation, et dans l'espace, selon les conditions d'exploitation que ces firmes peuvent trouver dans les régions où elles s'installent.

Il est connu que les majors du pétrole se sont déjà lancés dans le développement des sources alternatives et non conventionnelles d'énergie.

Tate and Lyle, firme transnationale d'origine anglaise, annonce la mise au point d'un détergent industriel à partir du sucre et d'une machine pour la fabrication de protéines pour l'alimentation du bétail à partir de l'enrichissement de déchets agricoles.

Unilever et Nestlé ont un programme de recherches important sur les protéines non conventionnelles.

L'information en est bien sûr partielle. De nombreux exemples témoignent, cependant, des efforts réalisés par certaines grandes sociétés pour le développement de ressources nouvelles et de techniques très écologiques, voire d'une gestion très décentralisée.

---

\* Les auteurs ont exprimé le désir de compléter dans les lignes qui suivent, la conclusion de leur article « La politique de l'environnement et l'avenir des relations entre l'Europe et le Tiers-Monde », paru dans *Futuribles*, n° 4 (automne 1975, p. 339).

Si l'on devait s'en remettre à ces sociétés, le risque est grand que le potentiel de développement local auto-centré qui réside dans la mise en valeur diversifiée de la ressource la mieux répartie (1), la ressource renouvelable, continue à être méconnu. Une nouvelle concurrence du secteur moderne, s'instaurerait en particulier pour l'exportation au détriment du secteur traditionnel orienté vers l'auto-subsistance, la satisfaction des besoins fondamentaux et un développement endogène. L'économie de plantation extravertie serait alors renforcée par l'élargissement de ses débouchés. On aggraverait, en même temps, la dégradation écologique (défrichement, érosion...) des terres marginales soumises à des pressions excessives dans l'état actuel de méconnaissance de la spécificité de leur écosystème.

Il ne faut pas enfin compter sur les firmes multinationales pour formuler (et encore moins développer) les applications industrielles à échelle locale, donc peu intensives en capital et en main-d'œuvre qualifiée. Il appartient plutôt à la recherche publique nationale avec l'aide internationale de détecter les besoins de ces applications à mettre au point. On notera avec insistance que cette tâche implique davantage (et non pas moins) de recherche fondamentale et appliquée que dans la production industrielle à grande échelle, concentrée et automatisée. Il faut dénoncer le mythe selon lequel les technologies intermédiaires ou adaptées sont nécessairement de second ordre: elles sont de premier ordre par leur priorité sociale et par le niveau scientifique requis pour pénétrer des domaines inexplorés, qu'il s'agisse de matériaux locaux, de la petite échelle ou de la recherche du progrès technique pur (forte productivité grâce à beaucoup de recherche pour des contextes démunis de capital financier et technique).

De la croissance confrontée à un environnement méconnu a priori et découvert récemment comme obstacle, il est proposé de passer à un environnement à découvrir comme potentiel durable d'une croissance plus équilibrée dans le temps et dans l'espace. Mais cette contribution potentielle ne pourra prendre sa dimension redistributive qu'à travers une action concertée faute de laquelle les forces dominantes monopoliseront ce champ d'innovations, à leur seul bénéfice au risque d'aggraver l'inégalité.

\*  
\* \*

Si les pays d'Europe à l'instar de la voie dans laquelle semble se diriger la Suède en particulier, reconnaissent que leur indépendance, à l'égard des

---

(1) Voir par exemple: D. THERY, Index: le recyclage des déchets du village, une solution à la pénurie d'énergie et d'engrais; *Actuel-Développement*, n° 9, septembre-octobre 1975.

Etats-Unis notamment, passe par l'alliance avec le Tiers-Monde, qu'ils doivent contribuer à renforcer, c'est une coopération posée en des termes tout à fait nouveaux qu'il convient de promouvoir. Une coopération qui s'articule, d'abord, avec une transformation profonde du système de production industrielle en Europe même. Une coopération qui vise la mise en valeur des ressources les plus largement répandues ou répondant aux conditions spécifiques des éco-régions dans le cadre de politiques auto-centrées, fondées sur la self-reliance, à partir desquelles peuvent s'établir des complémentarités élargies, plus équitables et plus durables, écologiquement, économiquement et politiquement.

Nouvelle coopération, contrôle des firmes transnationales sont alors deux termes d'une même politique.

#### Errata

#### « ENVIRONNEMENT, EUROPE ET TIERS-MONDE »

(*Futuribles* n° 4)

Page 339, paragraphe 3: « net au Japon », au lieu de « né au Japon ».

Page 341 (note (3), *lire* « Que Samir Amin dénonçait comme soumettant davantage encore le travail au capital ».

Page 358, paragraphe 2, « pouvant se traduire » au lieu de « devant se traduire ».

Page 358, note (37) *lire* « Cela est déjà vrai dans certaines régions: en Sarre par exemple, des industries électroniques ont refusé de s'implanter pour ces raisons ».

Page 367, note (56) *lire* « 90 milliards de dollars et 100 milliards de dollars » au lieu de « 90 millions... et 100 millions... ».



*Le Royaume-Uni en 1980*

DÉFENSE DU RAPPORT, par JAMES BELLINI

Les critiques de Yehezkel Dror concernant le rapport de la Division européenne de l'Hudson Institute, « *Le Royaume-Uni en 1980* » (1), furent malheureusement à la fois prévisibles et malvenues. Prévisibles, à cause de leur ton olympien et malvenues car, prises dans leur ensemble, elles impliquent une unité de vue entre les chercheurs sur les futurs qui n'existe pas encore et qui ne peut donc justifier les attaques sans nuance au niveau de la méthodologie ou des objectifs.

*La presse du Royaume-Uni: des mauvaises notes*

On ne peut nier que ce rapport fut quelque peu journalistique. Dans la seule presse britannique par exemple, d'aussi éminents journaux que le *Financial Times* en ont fait état en première page, tandis que du *Daily Telegraph* au *Daily Express* et au *Sun*, des éditoriaux lui ont été consacrés. Même le *Worker Press* trouva suffisamment de place pour y exercer ses dons particuliers de dénigration. Dans le même temps, ce rapport se hissa à la 5<sup>e</sup> place sur la liste des best-sellers britanniques, preuve sans doute suffisante de l'intérêt qu'il rencontra auprès du grand public.

Le professeur Dror fut loin d'être le seul à s'irriter à sa lecture. En effet, son article a sombré aisément dans « le ridicule condescendant des commentaires prématurés de la presse sur ce rapport », selon l'expression d'un ancien membre du Parlement. Ce dernier, dans sa lettre au *Times*, poursuivait ainsi: « on doit reconnaître que cette analyse bien documentée de notre condition est en grande partie exacte » (2). Mais pour faire une revue de l'ensemble de la presse et de son accueil assez hostile et si nous devons inclure par exemple les feuilles londonniennes les plus virulentes, il faudrait prendre garde à la frontière

---

(1) Y. DROR: Analyse critique du rapport de l'Hudson Institute. *Futuribles*, n° 3, été 1975, p. 279-286.

(2) Lettre d'Austen Albu, *The Times*, 3 décembre 1974.

pas très nette qui sépare les journaux sérieux des comiques publiés dans le seul but de divertir quotidiennement les banlieusards. L'éditorial pondéré et de grande portée paru dans *Futures* (vol. 7, n° 1, p. 2) suffit pour mesurer l'aigreur des réactions de Fleet Street.

Cependant, la principale faiblesse de la critique du professeur Dror fut de prendre l'article d'un grand journal britannique, celui rédigé par l'équipe « Intérieur » du *Sunday Times*, pour indice « sérieux » de l'opinion considérée. Au passage, cet article ne fut pas publié, comme l'a suggéré le professeur Dror, sous le titre « An Insight report on Hudson Report », mais sous un titre beaucoup moins scolaire, à savoir « Scraping the Bottom of the Think Tank » : il s'agit là d'une forme de rhétorique qui aurait fait hésiter tout critique objectif. On a peut-être perdu de vue que dans la même édition du *Sunday Times*, un article de longueur sensiblement égale du rédacteur industriel approuvait le rapport en ces termes : « une analyse brève et lisible... qui dévoile certains faits et chiffres récents et qui ne mâche pas ses mots en signalant les conséquences politiques et sociales qui nous menacent si nous ne redressons pas rapidement notre économie » (3).

Cependant, cela ne suffirait pas pour que je refuse mon accolade au professeur Dror. Accolade que j'accorde volontiers à Tom Nairn pour sa pénétrante analyse dans, on me passera l'expression, *Bananas*, nouvelle revue littéraire parue en janvier 1975 (4). En tout cas, il sut y broser l'esquisse d'un essai socio-politique immédiatement pertinent, sans avoir recours à des notes lourdes et souvent superflues. Cela fut possible car M. Nairn considéra le rapport de l'Hudson Institute comme une réflexion et un commentaire sur la situation actuelle de la Grande-Bretagne. Après tout, l'ensemble de cette affaire, de la publication de l'étude à la reconnaissance de sa valeur par une grande partie de la fraternité de la presse britannique, y compris le *Times Educational Supplement* (« ... une douloureuse mise en accusation de l'enseignement, 22 novembre 1974), le *Times* lui-même qui, après un week-end de réflexion, admit que sa réaction initiale devait être précisée (« *Hudson Report Insights Worthy of Debate*, 25 novembre 1974) et la majorité de la presse régionale, dévoile purement et simplement la nature de l'establishment britannique qui fabrique l'opinion : mesquine, confuse et incorrigiblement orgueilleuse. En outre, Tom Nairn fut probablement le seul critique à noter « l'indéniable préscience » de la Division européenne de l'Hudson Institute en recherchant dans le livre l'éventail des « réactions stéréotypées... qui ne manqueraient pas d'accueillir la publication de cette étude ».

---

(3) *The Sunday Times*, 24 novembre 1974, p. 17 à 53.

(4) TOM NAIRN, "Pardon me Boys, Is this the Bognor Regis, Choo-Choo?", *Bananas*, n° 1, janvier-février 1975, p. 5-6.

*Nouvelles prétentions et vieilles méthodes*

Par son jugement, le professeur Dror a dévoilé inconsciemment un trait saillant de la recherche prospective moderne que tout devrait tendre à éliminer, à savoir sa prétention. Car, même si le professeur Dror prétend que l'utilisation des techniques complexes de corrélation et des analyses d'input donnerait des résultats stupéfiants, une telle recherche n'est encore que l'enfant en très bas âge des sciences sociales les mieux établies et souffre donc de leurs faiblesses. En ce sens, il semble clair que le débat sur les mérites des études prospectives dépend non des capacités de ces études elles-mêmes, mais des prétentions du plus large groupe de sciences sociales auquel elles empruntent. Et là je dois plaider l'hérésie: on doit en effet encore me convaincre de la cohérence systématique de toute science sociale ou d'affirmations sans réserve concernant leur auto-suffisance méthodologique.

« L'opinion gratuite du rapport sur les sciences sociales », comme le dit le professeur Dror, traduisait en fait une profonde croyance quant à l'état actuel de la majeure partie de l'activité de la science sociale. Je doute qu'une analyse hermétiquement close dans le domaine socio-politique puisse conduire à des conclusions réalistes et significatives. En outre, bien que ce que je peux appeler l'école eastonienne des sciences sociales n'ait rien apporté de plus à une analyse orientée sur la politique, le débat entre les théoriciens des systèmes et, pour user d'un mot moins obscur, les « behavioristes » se poursuit. Heureusement, la théorie des systèmes semble avoir un peu progressé dans les écoles et universités britanniques en matière d'enseignement de la science politique.

La grande affirmation d'Easton, à savoir « l'analyse de systèmes nous incite à interpréter la vie politique comme... un ensemble d'interrelations et un corps d'activité qui, dans leur totalité, peuvent faire du travail en convertissant les inputs en outputs » (5), semble être issue du grand corps de la théorie économique. D'une manière plus pertinente, elle pèse lourdement sur les bases conceptuelles des sciences physiques elles-mêmes. Mais en tant qu'exercice intellectuel, l'approche d'Easton n'est qu'une partie de l'effort général fourni après-guerre pour donner aux processus surtout intuitifs, aux degrés variables réclamés par la recherche quantitative, un statut de certitude inébranlable — certitude, en tout cas, que même les sciences « pures » ne possèdent pas. En effet, grâce à des personnes comme George Modelski, l'effort s'étendit même à l'analyse de politique étrangère, domaine sur lequel j'ai longtemps travaillé. Modelski fut l'auteur d'une ambitieuse tentative au début des années 50: il essaya de développer une science des politiques internationales fondée sur

---

(5) D. EASTON: *A System Analysis of Political Life*, Princeton, 1965, p. 479.

des structures qu'il disait analogues au modèle revenus-dépenses des économistes (6). Cette théorie le rendit si audacieux qu'il conclut « qu'on peut faire un ensemble de propositions, pertinent et logiquement autonome, sur la manière de se conduire des Etats sans avoir recours aux approches géographiques, économiques, psychologiques » (7) : si ce point de vue était largement adopté par les gouvernements, les deux tiers de la politique étrangère seraient rendus inutiles et la diplomatie deviendrait peut-être même pratiquement impossible.

Si nous pensons que le point de vue de Modelski fut parmi les plus hasardeux, son extrémisme doit être un avertissement pour nous tous. Les chercheurs en sciences sociales se sont toujours efforcés bien en vain, de braconner dans le domaine de la physique, en partie parce que les outils de quantification et de corrélation dont ils sont tributaires restent encore peu maniables et suspects. Mais ces efforts ont également échoué car ils découlent d'une vue particulièrement technocratique du rôle de l'ensemble des sciences sociales, et maintenant que ces mêmes efforts s'appliquent à la quête d'une rigueur méthodologique dans les études prospectives, des limitations justifiées surgissent, d'une manière susceptible de causer d'irréparables dommages, dans une superstructure encore amorphe.

La question fondamentale concerne donc l'objectif et les capacités des sciences sociales, prises comme un groupe de disciplines, car la recherche prospective ne peut dépasser que légèrement les limites qu'elles-mêmes rencontrent. Karl Popper, dans son ouvrage *Conjectures and Refutations* qui devrait être le livre de chevet de tous ceux qui s'aventurent sur les hautes mers de la prévision, a donné une excellente description des limites de la science sociale. « La tâche principale des sciences sociales théoriques, dit Popper, consiste à montrer les conséquences sociales involontaires des actions humaines volontaires » (8). Peter Winch, dans *The Idea of a Social Science and its Relation to Philosophy*, va un peu plus loin dans cette voie : « Il ne s'agit pas de ce que la recherche empirique permet de découvrir dans un cas d'espèce, mais de ce que ce cas permet de dire à travers une analyse philosophique » (9). En d'autres termes, ceux — et je soupçonne le professeur Dror d'en être — qui sont ambitieux pour les sciences sociales, prêtent aux sciences des pouvoirs

(6) G. MODELSKI, *A Theoretical Analysis of the Formation of Foreign Policy*, Thèse, Université de Londres, 1954, p. 92.

(7) *Ibid.*, p. 397.

(8) Karl R. POPPER, *Conjectures and Refutations*, London, Routledge and Kegan Paul 1969, p. 342.

(9) Peter WINCH, *The Idea of a Social Science and its Relation to Philosophy*, London, Routledge and Kegan Paul, 1971, p. 72.

prophétiques qu'elles ne prétendent généralement pas avoir et ils transposent ces qualités supposées à l'analyse socio-économique sans reconnaître apparemment les contraintes que des considérations philosophiques subjectives imposeraient.

Au mieux, comme l'a souvent dit Popper, les sciences sociales se rapprochent des sciences naturelles expérimentales, en ce sens qu'elles nous conduisent à formuler non pas les lignes d'une action positive, mais des règles pratiques énonçant ce que, en réalité, nous ne pouvons faire. Comme il le montre, la seconde loi de la thermodynamique peut se traduire par l'avertissement technologique suivant: « Vous ne pouvez construire une machine efficace à 100 % ». Dans le domaine socio-économique, une règle analogue s'énoncerait ainsi: « Vous ne pouvez, sans accroître la productivité, élever le revenu réel de la population active ». Incidemment, cette observation constitue le thème dominant du chapitre II du rapport de l'Hudson Institute.

En langage clair, la Division européenne de l'Hudson Institute a décidé consciemment d'ignorer les atours méthodologiques des études prospectives, se gardant d'une foi exagérée dans les capacités des sciences sociales prises comme un tout, foi qui fait toujours courir plus de risques au standing intellectuel de telles études. Ayant absorbé autant de données statistiques que nous pouvions en trouver sur les caractéristiques opérationnelles de l'économie britannique et ayant fait la synthèse des facteurs historiques, culturels, géographiques et sociaux que nous percevions, nous avons suivi le conseil de Peter Winch et affirmé « ce que ce cas permet de dire à travers une analyse philosophique ».

Ce faisant, nous nous contentions d'agréer à ce que le professeur Dror a dit lui-même, il y a juste un an: « il n'existe aucun modèle de recherche, ni critère de sélection établi pour les sujets d'études prospectives » (10). Car cet art n'en est pas encore au stade où il peut s'attaquer à la grande force d'inertie qui affecte les expériences d'histoire socio-politique. Jusqu'à ce qu'il le puisse, j'hésite à ignorer ce qui est écrit sur le mur de l'histoire et répugne certainement à mettre en question la valeur de la tendance générale. Car cette tendance, comme l'a dit James Bright, c'est l'histoire et « en tant que description du changement passé, elle est beaucoup plus parfaite que le modèle le plus élégant » (11). Cela doit aussi toucher les avocats de la science sociale technocratique dans ce qu'ils ont de plus dogmatique, car se méfier du rôle de la perspective historique dans la prévision du changement social est propre au

(10) Y. DROR, War, Violence and Futures Studies, *Futures*, vol. 6, n° 1, février 1974, p. 2-3.

(11) James BRIGHT: A Few Kind Words for Trend Extrapolation, *Futures*, vol. 5, n° 4 août 1973, p. 344-345.

chercheur en sciences sociales américain, acharné à systématiser notre approche méthodologique, et à ceux qui ailleurs adoptent son attitude. C'est pourquoi, Robert L. Heilbroner reconnaît dans *The Future as History* que « la notion d'un futur « historique » est une de celles que la plupart des Américains tendent à trouver inconfortable. Notre tempérament naturel nous incite à prendre une toute autre direction. Les idées qui soulignent la plasticité, la promesse, l'ouverture du futur nous sont naturellement sympathiques, tandis que les vues qui exagèrent l'aspect « destin » des affaires humaines nous impatientent » (12).

Le rapport de l'Hudson Institute doit nous faire progresser davantage vers le corps consistant d'une théorie prospective, que le *Tour Through Great Britain* de Daniel Defoe, publié sous le règne de George I<sup>er</sup>: dans ce livre, nous apprenons que « l'industrie, l'agriculture et le commerce poursuivaient leur expansion; la société se dirigeait inconsciemment vers la révolution industrielle, qui devait se faire un siècle plus tard dans des conditions autres que celles décrites par Defoe » (13). Le Royaume-Uni en 1980 traduit une croyance: la prévision n'est qu'une interprétation du présent et comme l'a dit George Orwell dans *England your England* « l'Angleterre, tout comme le reste du monde, change. Et comme tout, elle ne peut changer que dans certaines directions prévisibles seulement jusqu'à un certain point. Ce n'est pas dire que le futur est fixé, mais que certaines alternatives sont possibles et pas d'autres. Une semence peut ou ne peut pas pousser, mais en tout cas une graine de navet ne peut jamais devenir un panais ».

En d'autres termes, des essais prospectifs ne peuvent influencer la politique que si les vues des politiciens sont exemptes d'idéologie. Il faut donc, au moins, faire preuve d'un grand scepticisme à l'égard du modèle extravagant et avoir une connaissance plus profonde des dimensions philosophiques des choix politiques urgents. Que le professeur Dror nous pardonne donc si nous n'avons pas suivi son conseil en adoptant, comme il le suggérait, « une approche très caractérisée par l'imagination, l'innovation et un bon nombre de pensées extravagantes... pour étudier les futurs alternatifs du Royaume-Uni en, disons, 2010 ». Les perspectives immédiates de la Grande-Bretagne nous ont suffisamment occupé pour que nous nous limitions aux cinq prochaines années. En couvrant cet espace de temps, j'eus continuellement présente à l'esprit une remarque faite par Engels, dans son *Discours sur la tombe de Marx*. Marx, dit-il, a « découvert la loi du développement de l'histoire humaine... l'humanité doit d'abord manger, boire, se loger et se vêtir avant de pouvoir s'adonner à

---

(12) R. L. HEILBRONER: *The Future as History*, New York, Grove Crest, 1961, p. 16.

(13) G. M. TREVELYAN: *English Social History*, London, Pelican, 1967, p. 309.

la politique, la science, l'art et la religion ». Ces mots résonnent d'une façon de plus en plus menaçante en Grande-Bretagne, où les problèmes économiques sont devenus fondamentaux.

\*  
\* \*

## YEHEZKEL DROR RÉPOND

La réponse de M. Bellini à ma critique du « Royaume-Uni en 1980 » est très éclairante sur ce qu'elle admet par défaut. Mais qu'on me permette, d'abord, de réfuter brièvement son principal argument.

J'approuve M. Bellini quand il évoque les difficultés d'appliquer certaines approches spécifiques des sciences sociales à des problèmes politiques complexes. De même, je lui accorde qu'il existe des discordances importantes sur les méthodologies des études prospectives. En effet, comme M. Bellini l'a aimablement mentionné, j'ai traité longuement de ces questions dans divers articles (14). Mais M. Bellini commet deux erreurs, une mineure et une cruciale.

La petite erreur consiste à m'attribuer à tort des opinions, pour ensuite les attaquer. Ainsi, contrairement à ce qu'il affirme, je n'ai jamais laissé entendre « que l'utilisation des techniques complexes de corrélation et des analyses d'input donnerait des résultats stupéfiants ». Je n'ai pas proposé non plus l'utilisation de l'analyse input/output du type Easton ou d'un modèle du type Medelski, même si j'apprécie beaucoup l'utilité de ces approches pour d'autres objectifs et comme outils secondaires d'une analyse politique. L'attaque de M. Bellini contre ces approches n'est donc pas seulement excessive, mais encore tout à fait inadaptée à ma critique du rapport de l'Hudson Institute (15).

Ce que j'ai dit, c'est que la Division européenne de l'Hudson Institute aurait pu soit « adopter une approche très caractérisée par l'imagination, l'innovation et un bon nombre de pensées extravagantes », soit « appliquer des méthodologies prudentes, explicites et d'une pensée rigoureuse » (*Futuribles* n° 3, p. 279-280). En essayant de me réfuter, M. Bellini a commis son erreur fondamentale; d'un fait exact, l'existence de grands désaccords entre les chercheurs en sciences sociales, les prospectivistes et les analystes de politique, il en tire de manière incorrecte et illogique la conclusion implicite que méthode et absence

(14) Sur les faiblesses des sciences sociales comme base d'une analyse politique, voir: Y. Dror, *Design for Policy Sciences*, chap. II (New York et Amsterdam, Elsevier, 1971).

(15) De même, je ne me suis appuyé sur aucun article de journal, contrairement à ce qu'il prétend. Je n'ai pas non plus suggéré que le rapport aurait dû se limiter à une perspective à long terme. J'ai dit que des recommandations à court terme auraient pu s'inscrire dans une perspective à plus long terme, suggestion qui est tout à fait différente.

de méthode peuvent avoir d'égales prétentions en matière de plausibilité et de validité.

En dépit des controverses méthodologiques sur la recherche prospective, que M. Bellini a soulignées à juste titre, les points d'accord ne devraient pas être sous-estimés. Ainsi, pour en prendre d'élémentaires mais importants, il est reconnu que les faits doivent être vérifiés, que les institutions doivent être comprises dans leur contexte historique et leur environnement (elles ne peuvent donc être simplement transplantées d'une société dans une autre, comme l'a suggéré le rapport de l'Hudson Institute), que les conclusions doivent être justifiées par les méthodes utilisées pour y aboutir. Il n'y a aucune difficulté à admettre que l'astrologie est une méthode de prévision inacceptable. De même, les impressions passagères et les vagues conséquences ne peuvent servir de base à des recommandations politiques complexes.

L'absence de consensus sur les questions méthodologiques traduit les réelles difficultés des études politiques complexes. Une approche sérieuse doit donc être minutieuse dans le choix de la méthodologie, qui doit être explicite, éprouvée et adaptée au sujet. On peut et on doit utiliser diverses méthodes : étude historique, analyse fonctionnelle, structurelle, reconnaissance de modèle, processus d'un savoir tacite, simulation, scénario, extrapolation de tendance, « pensée extravagante », analyse comparative, ainsi qu'analyse de facteurs et modèle input/output. En les combinant, ces méthodes et d'autres peuvent justifier les recommandations d'un « réservoir de matière grise », sur lesquelles les sociétés sont supposées fonder leurs politiques (16).

L'optique de M. Bellini prouve que le rapport de l'Hudson Institute sur le Royaume-Uni n'a pas bénéficié d'un tel effort. Nous n'y trouvons aucun élément d'études minutieuses, dont « le Royaume-Uni en 1980 » aurait pu être la vulgarisation. En effet, ce rapport se fonde essentiellement sur ce que je tiendrais, au mieux, pour une approche journalistique : elle est mal utilisée et se masque, dans la réponse de M. Bellini, derrière des mots comme « données absorbées », « synthèse des facteurs historiques, culturels, géographiques et sociaux » et — peut-être que d'autres peuvent excuser le mauvais usage d'un concept très important, mais je peux difficilement m'y résoudre — « analyse philosophique ».

Etant incapable d'avancer une justification intellectuellement acceptable à l'absence de méthodologie du rapport, M. Bellini pouvait à la place réfuter

---

(16) Quand elles sont utilisées avec prudence, des méthodologies aussi bien « dures » que « douces » peuvent être très commodes pour traiter certains sujets (et certaines difficultés) soulevés dans le rapport de l'Hudson Institute. Voir University of Cambridge, Department of Applied Economics, *Economic Policy Review*, février 1975, n° 1; PEP, *Reshaping Britain: A programme of Economic and Social Reform*, décembre 1974.

mes critiques, d'un point de vue pragmatique, d'une manière très simple. Il lui suffisait de récuser la longue liste des erreurs fondamentales que j'ai relevées dans « le Royaume-Uni en 1980 ». Entre autres, je reprochai à ce rapport ses erreurs sur les faits, son ignorance des éléments critiques, sa superficialité historique, sa négligence conceptuelle, la naïveté de ses affirmations, sa confiance en des anecdotes, son manque de perspective comparative, son ignorance d'un matériel pertinent, sa fausse interprétation des réalités française et britannique, etc. J'ai trouvé surtout, parce que cela concerne la pratique, que les recommandations étaient incorrectes et même contre-productives, mettant ainsi bien en lumière les effets combinés de toutes les erreurs sur les faits et de l'absence de méthodologie. Comme tout lecteur prenant la peine de relire mon article le verra, je fis un gros effort pour justifier mes critiques et pris des exemples dans le rapport même pour appuyer mes conclusions. Pour être franc, j'espérais une réponse convaincante et substantielle. J'aurais aimé qu'on me prouve que j'ai tort: je pense en effet qu'une mauvaise interprétation de l'analyse politique et des idées des « réservoirs de matière grise » qui me sont chères, sera l'unique conséquence de ce rapport de l'Hudson Institute.

Malheureusement, je fus déçu une nouvelle fois.



# *Les terreurs de l'An 2000\**

par BERNARD CAZES

La Fondation internationale des Sciences humaines (1) que dirige Henry Cavanna, vient d'organiser un colloque dont le but était de rassembler un certain nombre de spécialistes français et étrangers chargés de présenter un rapport, discuté par un contre-rapporteur, sur chacune des terreurs auxquelles notre monde est, ou paraît être en proie.

Après une introduction historique sur les terreurs connues dans le passé (fin du monde antique, traitée par H. Marrou et P. Chaunu, et terreurs de l'An Mille, dont le professeur Riché montra qu'elles avaient été en fait bâties *ex nihilo* au cours du XIX<sup>e</sup> siècle), le thème fut abordé dans sa dimension contemporaine par Peter Wiles et par son contre-rapporteur Pierre Massé. Les deux hommes se trouvèrent d'accord pour diagnostiquer que dans la compétition entre les régimes économiques, le handicap du capitalisme venait, non pas des problèmes auxquels les économistes n'ont jusqu'à une date récente, accordé qu'une place assez secondaire dans leurs préoccupations — environnement, inégalités — mais de ceux qu'ils n'ont cessé d'étudier de manière approfondie, c'est-à-dire l'inflation et le chômage. Mais aux yeux de P. Massé, le manque de flexibilité du « socialisme d'appareil » (P. Chaunu) compense, et au-delà, les atouts qu'il possède en matière de régulation macro-économique.

Les couples homme-aliment et science-technologie constituèrent un autre volet de la problématique du colloque. Si l'optimisme conditionné de Colin Clark pour l'agriculture, d'André Danzin pour l'informatique, et des professeurs Lejeune et Mellarby pour les retombées du développement scientifique et technique recueillit un assez large assentiment chez les participants, de même d'ailleurs que l'inquiétude sobrement manifestée par Pierre Longone, de l'INED, devant le déclin de la fécondité dans les pays industrialisés tant à l'Est

---

\* Colloque tenu à Jouy-en-Josas, du 27 au 30 septembre 1975, sous les auspices de la Fondation internationale des Sciences humaines.

(1) 13, quai Saint-Michel, 75005 Paris.

qu'à l'Ouest, en revanche on peut dire que sur le bilan des rapports science-gouvernement et l'intérêt que la collectivité pourrait avoir à opérer un « découplage » entre la science et la technologie, le Polonais K. Pomian et le Français P. Aigrain, ancien responsable de la DGRST, restèrent chacun sur leurs positions.

La dernière orientation du colloque était consacrée à ce qu'on appellera sommairement, les réponses méta-rationnelles aux terreurs, qu'il s'agisse des idéologies libérale ou socialiste (J. Baechler, W. Brus) ou des modes de pensée intégrant la dimension du sacré (D. Martin et H. Cavanna). Dans un tel domaine il s'agissait moins d'énoncer des conjectures raisonnées que de rechercher à tâtons la définition d'un nouvel équilibre entre « changement et enracinement » (H. Cavanna), mais je signalerai quand même l'hypothèse avancée par J. Baechler touchant l'éventualité d'un épuisement graduel des sources d'innovation qui mettrait fin aux chances de vie des sociétés libérales-pluralistes, et au terme duquel on peut alors penser que « le jour où le labyrinthe aura été entièrement exploré l'aventure humaine ne finira sans doute pas, mais elle prendra un cours et une apparence tout à fait nouveaux » (2).

Signalons qu'une des caractéristiques de ce colloque est que les communications seront publiées, accompagnées d'un essai de synthèse portant à la fois sur les rapports, les contre-rapports et les interventions des participants.

---

(2) Ceux qui ont lu *The Political Economy of Communism* de Peter Wiles, se souviendront sans doute qu'en conclusion, l'auteur envisageait en passant, une hypothèse assez semblable.

# *Chronique de l'imaginaire*

par GUY POQUET

*Il faut parfois que l'esprit joue avec le fantastique et l'énorme pour mieux comprendre et davantage admettre l'imperceptible et l'invisible. Aucune de ces dimensions n'est exclusive des autres et dans des pays comme les nôtres, rationnels, prudents et trop portés à se replier sur eux-mêmes, il est peut-être salutaire de provoquer ou de réveiller par l'imaginaire, l'intuition créatrice.*

Jérôme Monod.

## DE LA VERTU DES ARBRES

Un monde débarrassé de la misère et de la pauvreté; un monde où tout n'est que luxe et volupté; un monde où la guerre est mise hors la loi; un monde où les Etats et leur égoïsme ont fait place à un directoire secret composé des représentants de six grands cartels: il ne s'agit là que de quelques aspects des lendemains terribles que nous annonce un film venu d'outre-Atlantique (1). Les images de la société hédoniste qu'il nous propose mettent les nerfs à rude épreuve et dire que ce « choc du futur » n'a rien de la figure de rhétorique ne reste qu'un euphémisme.

Panem et circenses... Si le peuple n'a plus l'occasion de réclamer du pain, il convient de lui offrir un jeu, un spectacle à la mesure de l'ennui qui semble l'étreindre et qu'il tente de se dissimuler dans les « parties » ou la drogue. Ce jeu, efficacement servi par un réseau de multivision qui couvre l'ensemble de

---

(1) *Rollerball* de Norman Jewison.

la planète, c'est le rollerball. Non seulement permise, mais même souhaitée par organisateurs et spectateurs, la violence de ce moderne combat de gladiateurs va jusqu'à l'élimination physique des adversaires. Ruses, traîtrises et agressivité soigneusement entretenue limitent singulièrement l'espérance de vie des adeptes de ce sport.

Pourtant, Johnatan E. a réussi à survivre à de nombreuses années de pratique. Champion incontesté, il devient l'idole des foules et c'est à cet instant précis que le Directoire, estimant le système menacé, demande à Johnatan E. par la voix d'un représentant de la toute puissante technocratie de prendre sa retraite. Mais, toute explication lui étant refusée, c'est le grain de sable qui va faire grincer les rouages de la machine.

En effet, le champion tente de retrouver dans la genèse de sa société les motifs de sa disgrâce. Sa quête sera vaine, car dans cette société mondiale placée sous l'étroite surveillance des grands cartels, la connaissance, et singulièrement la connaissance du passé, est confisquée au profit d'une élite: un recours généralisé à l'informatique n'a rendu accessibles que des versions expurgées de tous les livres écrits depuis le début de l'humanité. A quelques indices cependant, et à l'insu du héros, nous découvrons le ressort secret de cette organisation.

Outre que la cruauté du rollerball sert d'exutoire à la violence rentrée du peuple, ce jeu, pour la « main invisible » qui l'a inventé, remplit une fonction sociale bien définie: il doit permettre de visualiser la futilité et l'inanité de tout effort individuel. Dans l'arène où se tient la rencontre, où morts et blessés sont comptabilisés, ce n'est que l'équipe qui gagne ou perd, chacun de ses membres devant éprouver dans sa chair son extrême vulnérabilité. Or, par sa seule existence, Johnatan E. sape cette dimension sociale.

Dans le contexte de cette logique, la sauvegarde du système passe par son élimination physique *au cours du jeu*. D'où des modifications du règlement qui marquent les degrés de l'escalade dans la cruauté et qui aboutissent à une rencontre où la victoire ira à l'équipe exhibant le dernier survivant. Johnatan E. gagne. Le délire de la foule annonce-t-il la disparition ou une adaptation ultérieure de cette organisation dictatoriale. Le réalisateur nous renvoie à nous-mêmes. Optimisme ou pessimisme deviennent affaire de conscience.

Il serait pourtant réconfortant qu'une brève séquence ait été glissée dans le montage pour stimuler notre réflexion. Dans une aube triste, des arbres majestueux sont fusillés par un peloton d'exécution soucieux de se divertir. Le rollerball ne constituerait-il pas le logique prolongement de ce meurtre gratuit, commis à l'aide de pistolets au napalm? L'aveuglement de l'homme, que suppose une telle agression contre son environnement naturel, le rendrait apte à subir toute forme élaborée de manipulation psychologique. Si telle est la clef de cette parabole superbement mise en images, la contre-utopie devient

doublément alarmiste: en effet, cette forfaiture à l'égard de la nature n'est que la caricature poussée à l'extrême de notre vandalisme actuel.

Vandalisme gros des funestes lendemains que nous rapporte un Anglais (2), avec le même talent dont il avait fait preuve pour traiter le thème de l'explosion démographique (3). Ajoutant donc un deuxième volet à sa bible du proche futur, il nous brosse le tableau d'une apocalypse écologique, d'autant plus hallucinante que son coefficient de crédibilité est extrêmement élevé.

Extrapolant les tendances actuelles en matière de pollution, J. Brunner, dans une chronique qui s'étend sur une seule année, nous sert une diversité de conjectures toutes frappées au sceau du plus noir pessimisme. Attitude délibérée qui peut se révéler salutaire, dans la mesure où elle appelle la mobilisation. En effet, dans cette juxtaposition d'intrigues et de sous intrigues, d'extraits de rapports officiels, de bulletins d'information, de circulaires administratives et de placards publicitaires, méthode qui rappelle le John Dos Passos de la grande époque, ne nous sont dévoilées que les potentialités du monde d'aujourd'hui.

La lecture de notre presse quotidienne ne nous permet aucune méprise, aucune illusion sur la teneur et la gravité du message. Nous sommes bien un troupeau, obsédé par la sauvegarde de nos intérêts immédiats: après les grands lacs américains, la Méditerranée est en voie de devenir une mer morte; pétrole, égouts et déchets industriels souillent de plus en plus de plages, engendrant bactéries, virus, parasites, agents pathogènes, provoquant ainsi affections cutanées, otites, conjonctivites, gastro-entérites, viroses variées pouvant même aller jusqu'aux méningites et aux hépatites (4). Les allergies, intolérances et maladies chroniques de Brunner ne relèvent pas d'une imagination délirante. Au chapitre de la pollution atmosphérique, les pluies d'acide ne nous sont pas inconnues (5). La raréfaction des réserves d'eau potable, la pénurie pour certaines contrées, préoccupent déjà maints spécialistes. L'absence de discernement dans la poursuite des activités humaines engendre des maux, dont les quelques exemples donnés ici sont loin d'épuiser la liste minutieusement dressée par Brunner.

D'autant plus que la lutte contre la pollution menée par les pouvoirs publics reste bien timide, coïncée entre un souci de productivité et des risques de problèmes sociaux inhérents à certaines mesures. Les divers mouvements écologiques, sans avoir toujours les moyens de leurs ambitions, faisant parfois valoir

(2) John BRUNNER: *Le troupeau aveugle*, Laffont.

(3) John BRUNNER, *Tous à Zanzibar*, Laffont.

(4) Forum du développement, ONU, août 1974.

(5) Cf. L'acide venu du ciel, *Le Monde*, 29 janvier 1975.

maladroïtement leurs revendications, sont souvent taxés d'arrière-pensées politiques ou, dans le meilleur des cas, d'obscurantisme. Nombre de Casandre, à l'image du héros de Brunner qui veut espérer jusqu'à sa mort que l'homme redeviendra « jardinier de la terre » (6), ne récoltent pour fruits de leurs efforts que sarcasmes et calomnies ; leur action passe pour « une agression contre la science elle-même et un ennuyeux retour à l'âge des ténèbres » (7).

Dans une telle situation, les risques d'accidents, de sabotages, de guerre écologiques ne sont pas minces. Et l'angoisse inévitable entretenue par ce mode de vie, où distributeurs de masques filtrants et d'oxygène ont intégré le mobilier urbain, accroît considérablement les dangers de manipulations psychologiques. C'est sur ce registre que Brunner exerce son art, et contrairement à la plupart des auteurs de science-fiction, son mérite consiste à nous soumettre, dans une projection de l'humanité à venir, l'esquisse hélas trop possible d'une géopolitique du globe.

Ce scénario de l'inacceptable s'inscrit dans un courant relativement récent de la science-fiction et porte le véhément témoignage d'une prise de conscience. Ce n'est en effet qu'au cours des dernières décennies que le thème écologique a retenu l'attention des auteurs, même si des prédécesseurs illustres avaient déjà dénoncé les méfaits de la pollution (8). Après la science-fiction des années trente qui glorifiait la science et qui tenait la technologie pour le maître-mot du progrès, une littérature d'anticipation à tendance sociologique, où s'illustrèrent Huxley et Orwell, se mit en quête d'un futur probable.

Bientôt, la nécessité de réagir contre les désastreuses conditions réservées à notre environnement naturel par une société technicienne favorisa un bénéfique « retour à la Terre » (9) d'un grand nombre d'auteurs anglo-saxons et français. Bradbury, Ellison, Herbert, Spinrad, Sturgeon pour les premiers, Andrevon, Curval, Jeury, Ruellan pour les autres, qu'ils choisissent de traiter du thème sur un mode alarmiste où qu'ils tentent de dégager les conditions d'une survie, soulignent tous directement ou implicitement, l'urgence de préserver un équilibre écologique gravement compromis.

Dans ces conditions, il était intéressant de savoir ce que pouvait recouvrir la pensée utopique en 1975 pour des auteurs français. Certains s'y sont essayés (10). Évitant, dans l'ensemble, le piège du roman utopique qui est

(6) Bertrand DE JOUVENEL, *Arcadie*, Paris 1968, SEDEIS.

(7) Cf. Colloque organisé par l'Association américaine pour l'avancement de la science. Forum du développement, juillet 1974.

(8) Par exemple, E. POE: *Colloque entre Monos et Una*, 1841 et J. RAMEAU: *Un emploi au XXI<sup>e</sup> siècle*, 1887.

(9) Cf. *Retour à la Terre*. Présence du Futur. Denoel, 1975.

(10) Andrevon, Curval, Renard, Jeury, *Utopies 75*, Laffont 1975.

surtout descriptif et où la philosophie l'emporte sur la spéculation, ils nous renvoient un négatif de notre société, le désirable n'étant jamais qu'un des revers de l'inacceptable. Dans ces organisations, que nous découvrons à travers l'action quotidienne de ceux qui y vivent, un certain nombre de caractéristiques retient l'attention : l'absence de course aux biens matériels, favorisée par une économie de la gratuité, ne rend certes pas les gens riches, mais heureux. L'existence n'étant pas polarisée par le travail et les objets, le recours à des technologies douces permet de vivre en harmonie avec arbres, fleurs, oiseaux... Aussi bien, le souci de l'écologie relève autant de la philosophie que de la nécessité. Qu'on ne cherche pas dans cet ouvrage la description de sociétés vraiment alternatives. Cela n'a jamais été le point fort de la science-fiction. Mais ces visions sociales traduisent bien les manques de la société industrielle et le besoin impatientement ressenti d'accroître l'aménité de la vie.

L'amour des arbres imposerait-il le sacrifice suprême ? Jean-Pierre Andrevon semble le penser, pour qui l'utopie ultime est d'imaginer le monde débarrassé de son plus terrible prédateur : l'homme. Je préfère penser que nous pouvons encore redresser la situation. La science-fiction peut y contribuer et la vertu des arbres sera de nous avoir rappelés à une humilité dont nous n'aurions jamais dû nous départir.



2000  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
INNOVATION AVENIR

La Revue 2000 a pris en 1975 un nouvel essor. Elle cherche à sensibiliser un public de plus en plus large, français et étranger, en traitant, dans une optique prospective, des problèmes économiques, industriels et techniques comme ceux du cadre de vie des hommes pour les trente années à venir. Elle s'efforce de mesurer le changement et de définir, parmi les innovations, celles qui peuvent avoir une influence décisive.

En outre, quatre bulletins spéciaux pour abonnés — « Future Information » — donnent, depuis deux ans, des informations sur les centres de recherche et les activités prospectives dans le monde. Ces bulletins sont publiés en collaboration avec Futuribles International et la Fondation Claude-Nicolas Ledoux.

La Revue 2000 traite les grands thèmes qui auront une influence décisive sur la vie de l'an 2000; c'est ainsi qu'elle a consacré des numéros à l'énergie solaire, aux problèmes de la démographie dans le monde, au gaspillage, à la géologie du futur, aux transports urbains en 1990, à l'innovation culturelle, etc.

Le numéro: 12 F  
L'abonnement: 46 F

La Documentation française  
29, 31, quai Voltaire 75007 Paris

## *concours d'imagination*

FUTURIBLES organise un concours d'imagination appliquée aux modes de vie futurs.

Les participants sont invités à faire une description vivante d'un monde, d'une société, ou d'une cité imaginaires.

Cette description devra comporter des indications concrètes et précises sur les activités humaines, les relations entre personnes, les rapports avec la nature, avec l'univers, etc.

Les envois devront être faits, avant le 30 avril 1976, sous forme d'un texte dactylographié 5 000 mots au maximum, éventuellement accompagné de dessins, graphiques et montages photographiques.

Ils seront soumis à un jury composé de:

- Hugues de JOUVENEL, Directeur de la revue FUTURIBLES (Président du Jury).
- Serge ANTOINE, Président de la Fondation C. N. Ledoux pour les réflexions sur le futur.
- Daniel GARRIC, Journaliste.
- Robert JUNGK, Futurologue.
- Françoise ROBINET, Journaliste.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Monsieur Guy POQUET, Revue FUTURIBLES, 10, rue Cernuschi (75017 PARIS).  
Tél.: 924-54-79/766-59-46.



## BIBLIOGRAPHIE

**COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN**, *Voies nouvelles pour la croissance*.  
(Paris, Hachette, collection « Vivre demain », 1975), 139 p.

La crise actuelle qui ouvre une ère nouvelle rend d'autant plus intéressante la lecture du rapport élaboré par le « Comité d'étude sur la croissance et les finalités du développement » et publié par le Commissariat général du plan sous le titre « Voies nouvelles pour la croissance ». Il constitue un ensemble d'études prospectives portant sur les objectifs généraux et les moyens de la croissance, plus ou moins consciemment marqué par les préoccupations et les croyances que nous voyons se développer dans l'opinion ou énoncer très officiellement: il s'agit de l'imprévisibilité de l'avenir et de la qualité de la vie. Il nous apparaît que ces deux thèmes donnent à ce rapport sur le VII<sup>e</sup> Plan une inflexion nouvelle qui peut-être remet en cause la notion même de croissance.

Certes celle-ci est toujours considérée, sous son aspect purement quantitatif, souhaitable et possible. L'examen des thèses de tous ceux qui se prononcent pour une croissance zéro est mené avec la volonté de sauver l'accroissement de la production et de la consommation. Un des membres du comité a justement refusé de s'associer au rapport final parce qu'il refusait l'alternative posée par les rédacteurs: rationalisation du choix de consommation et société de l'anti-consummation. L'option prise sur une croissance continue n'est pas étrangère à l'acceptation du développement de l'énergie nucléaire, puisque l'effort de production et de consommation ne pourrait pas se poursuivre sans une fourniture accrue d'énergie. Certes le rapport ne laisse pas dans l'ombre les inquiétudes des hommes devant les risques signalés par certains. Mais les recommandations pour un approfondissement technique des mesures de sécurité comme le souhait de débats publics et contradictoires sur ce sujet sont moins des questionnements que des manières de rassurer ou de persuader afin de rallier une opinion hésitante au choix délibéré de la commission. On croit même

percevoir une justification morale dans le rapport puisque selon lui, « léguer à nos descendants l'énergie thermonucléaire ou solaire serait une forme de solidarité beaucoup plus efficace que d'instaurer la croissance zéro ».

Ce plaidoyer pour une croissance positive prend tout de même une tonalité fort différente par comparaison aux autres plans; justifiant au fond son titre, le rapport du Commissariat général du plan prend une certaine distance vis-à-vis de la logique économique de la société industrielle qui ne reconnaît d'utilité sociale à une activité que si elle se traduit par la production de biens ou de services négociables sur le marché; les critères d'efficacité économique et de rentabilité financière qui ne peuvent être éliminés, n'empêchent pas cependant de prendre en considération les aspirations qualitatives, de les inventorier, de les discuter; la rédefinition de la place des objets dans la vie quotidienne, la préoccupation du cadre de vie résidentiel, le problème des inégalités sociales, la volonté de restituer à l'individu plus d'initiative et de responsabilité, la préservation du plein emploi soulignent une salutaire réaction contre un positivisme sociologique ou technologique qui soumettait les destins individuels et collectifs des êtres à l'implacable logique des impératifs industriels ou urbanistiques. Les auteurs du rapport rappellent la distinction entre la « prévision technologique exploratoire » qui cherche à dégager les applications possibles d'un procédé ou d'un produit nouveau et la « prévision normative » qui inventorie les progrès techniques nécessaires pour atteindre un objectif préalablement défini; l'attitude d'esprit qui préside à cette distinction devrait se manifester dans tous les domaines de la vie sociale et économique pour amener les planificateurs à s'interroger sur ce que l'on veut faire et non sur ce que l'on sait faire.

Ainsi tout en restant attachés à l'idée d'un développement continu de l'appareil de production, les auteurs du VI<sup>e</sup> plan font une place de plus en plus grande à la transformation des rapports sociaux et des relations humaines. C'est reconnaître qu'une croissance envisagée purement sous l'angle quantitatif de la production ou de l'investissement n'est pas automatiquement bénéfique pour l'emploi, l'équilibre social ou le bonheur individuel; mais n'est-ce pas aussi revendiquer le droit d'orienter la vie de chacun, d'imposer un système de valeurs? Le comité en a parfaitement conscience puisqu'à l'occasion d'un problème particulier, celui du cadre de vie résidentiel, il évoque le risque « d'imposer au nom des vrais besoins la conception de la vie bonne que se fait une minorité éclairée ». Cette double disposition d'esprit du « Comité d'étude sur la croissance et les finalités du développement » définit le sens réel de la planification; plusieurs membres du Comité, dans les observations jointes au rapport n'ont pas manqué de la souligner: la planification devrait être pour un pays le moyen par lequel il fixe les objectifs et les finalités du type de développement choisi par lui; ce qui pose en dernier ressort un problème

d'ordre politique réel: par quelles procédures démocratiques concrètes est-il possible d'élaborer la programmation d'un développement économique social et culturel correspondant aux objectifs librement définis? La lecture des « voies nouvelles pour la croissance », où les aperçus socio-politiques l'emportent sur les discussions purement techniques, doit inciter tout lecteur à se poser des questions qui le concernent dans sa vie individuelle comme dans son aventure collective.

*Louis Arenilla.*

**PHILIPPE D'IRIBARNE**, *Le gaspillage et le désir* (Paris, 1975, Fayard).

**RENÉ DUMONT**, *La croissance... de la famine* (Paris, 1975, Le Seuil).

« Des vélos, pas d'autos! » Depuis un samedi d'avril 1972 où des milliers de manifestants le clamèrent pour la première fois officiellement dans les rues de Paris, ce slogan semble avoir progressé dans les esprits. Pour de toutes autres raisons, la crise de l'approvisionnement pétrolier qui éclata à la fin de 1973 contribua peut-être aussi à la diffusion de cette idée. Cependant, il restait à savoir que l'automobile n'était pas seulement un facteur de pollution urbaine important, une énergie-vorace, mais aussi qu'elle est très friande de notre temps et donc de notre vie même.

C'est ce que nous révèle Philippe d'Iribarne, directeur du CEREBE (Centre de recherche et d'études sur le bien-être), dans un essai dont le sous-titre est à lui seul tout un programme: « De la voiture au vélo ». A partir de chiffres accablants qui nous prouvent que nous perdons du temps en roulant vite, que le Français pourrait vivre en meilleure santé en mangeant moins, qu'en matière de chauffage les calories sont jetées par les fenêtres, qu'en un mot on gaspille « son temps, sa vie, son intelligence, son cœur », Philippe d'Iribarne se met en quête du responsable de ce gaspillage, pour tenter ensuite de trouver les moyens d'améliorer cette situation.

L'homme n'étant pas seulement un être de besoins, mais aussi de désir, sa décision de consommer tel produit plutôt que tel autre ne réside pas toujours dans des considérations purement économiques. Il convient davantage de mener l'investigation du côté des désirs de « meilleur et de mieux » toujours frustrés, car « dans l'ordre du désir, la qualité est une notion relative qui se définit par rapport au « normal ». De la transgression de cette normalité aux limites toujours repoussées, naissent l'illusion de dominer le monde, le gaspillage, voire le surgaspillage dans la mesure où nous prenons en compte la fuite de la poésie des objets.

Ces particularités se retrouvent dans tous les systèmes économiques des pays industrialisés. Il ne faudrait donc pas surestimer le rôle des producteurs, apparemment suspects d'exercer une contrainte physique sur la masse des consommateurs, ni voir dans le matraquage publicitaire la source de tous les maux. C'est en fait, un mauvais génie, le cycle du « meilleur », qui « à lui seul, a le pouvoir de faire du gaspillage le premier poste de notre budget ». Si le régime économique est hors de cause, estime d'Iribarne, c'est qu'il s'agit d'une question de civilisation appelant une stratégie destinée à « nous en faire sortir ».

L'action individuelle ne paye pas souvent et l'exemple des « antigaspilleurs zélés » illustre bien les difficultés, les risques inhérents à une telle action; la marginalité reste une situation socialement très inconfortable. C'est donc à juste titre que l'auteur nous signale qu'une civilisation ne peut être reconstruite qu'à travers des actions collectives. Mais paradoxalement, à ne pas remettre en question certains aspects de la société industrielle, il ne nous propose pour sortir du gaspillage que des voies individuelles, dont l'efficacité tiendrait dans leur valeur exemplaire. C'est certes nous renvoyer à nous-mêmes, mais la qualité de la vie n'est-elle qu'affaire de bonne volonté?

René Dumont, poussant un nouveau cri d'alarme, ne le pense pas. L'humanité court en effet un grave péril, sous l'effet conjugué de l'explosion démographique et de l'épuisement des ressources alimentaires. La famine est à nos portes, famine qui n'épargnera plus désormais les gaspilleurs ou les amateurs de « grande bouffe ». Mais si la menace est pressante, elle n'est pas encore tout à fait inéluctable; les conditions de la survie de l'ensemble de la population dépendent de l'application immédiate d'un certain nombre de mesures.

L'homme, si fier de sa civilisation technicienne, en a loué les progrès sans prendre garde aux périls qui se dissimulaient dans leur sillage. Cette montée des périls a atteint un tel sommet, que nous devons impérativement, sous peine de disparaître, y mettre un coup d'arrêt. Le bilan sur lequel R. Dumont ouvre son livre provoque des sueurs froides: les dégâts écologiques, engendrés par des méthodes d'agriculture délirantes dans presque tous les pays du globe, ont des conséquences catastrophiques sur le volume et la qualité de l'alimentation; de plus, le gaspillage des ventres repus et la démographie galopante des ventres creux aggravent la situation. A ce stade, le « natalisme imprévoyant » et le gaspillage, qu'il tire son origine de préoccupations mercantiles ou plus simplement de l'insouciance, acquièrent vite les caractéristiques d'un acte criminel.

D'où l'urgente nécessité pour les pays riches de repenser leur mode de vie et, pour les pays les plus défavorisés, de cesser d'importer un modèle dont l'obsolescence devient chaque jour plus évidente. Mises en garde qui pourraient n'aboutir qu'à une liste de vœux pieux, si, infatigable Cassandre, R. Dumont ne nous donnait une trame à travers laquelle repenser l'agriculture. Selon lui,

une mobilisation générale à la fois contre famines, rapines, profits et surpopulation passe par l'installation de pouvoirs paysans. Les expériences plus ou moins réussies (et souvent moins que plus), les échecs ou même seulement les tentatives nous sont rapidement décrits, afin de dégager quelques pistes permettant l'élaboration d'un projet véritablement viable. Projet qui, pour tenir compte de toutes les particularités locales, devra évidemment se diversifier sur le plan géographique.

Une telle mobilisation doit permettre de réunir toutes « les forces productives cachées », à l'image de la Chine que R. Dumont trouve à cet égard, admirable. Cette libération devra conduire à l'adoption d'une « agriculture de longue survie », confinée à l'intérieur de limites parfaitement reconnues : limites de population, de sols, d'eau et d'énergie. Notre salut est à ce prix. La civilisation sera « horto-arboricole » ou ne sera pas.

Guy Poquet.

**PIERRE DE CALAN**, *Chère inflation* (Paris, Editions France-Empire, 1975), 270 p.

L'inflation, n'est-elle pas devenue le mot clé de tous nos problèmes actuels ? Pierre de Calan, dans son livre *Chère inflation*, essaie de définir l'inflation ou plutôt, selon sa propre expression, il livre aux lecteurs ses réflexions sur ce sujet et il nous propose des moyens pour sortir l'Occident de cette situation. Mais, surtout, le but du livre est de démontrer que les périodes inflationnistes ne sont pas propices à l'entreprise.

Les théories classiques ne suffisent plus à expliquer le phénomène actuel de l'inflation. Il est nécessaire d'introduire deux paramètres : le temps et l'espace. La crise inflationniste se prolongeant, il devient difficile de discerner les effets des causes, toute cause est effet et tout effet cause. De même l'interdépendance des pays complique la politique à avoir pour combattre l'inflation : les États-Unis favorisent l'inflation par le système de l'étalon-dollar donnant des facilités aux entreprises américaines et rendant nécessaires des dévaluations ou des réévaluations d'autres monnaies.

Parmi les causes de l'inflation énumérées par l'auteur et généralement reconnues, deux points sont à relever parce qu'ils situent l'originalité de l'inflation actuelle :

— La naissance de l'*homo inflationensis* : l'homme des temps d'inflation. Cet homme vit pleinement dans le présent, refuse d'être responsable du futur et

même du présent. Chacun de ses problèmes doit être résolu par l'État: « l'État n'a qu'à... ». L'inflation devient un problème moral dû à la perte de certaine vertu comme celle de savoir épargner;

— L'inflation et l'expansion: la population a la conviction qu'il existe une alternative, l'inflation ou la récession. Mais l'expansion peut être source d'inflation. La recherche d'un taux d'expansion maximum employant au maximum les capacités nationales peut amener à un déséquilibre par le manque d'une réserve, c'est-à-dire de moyens inemployés, permettant de faire face à un goulot d'étranglement.

Actuellement l'arrêt de l'expansion n'entraîne pas celui de l'inflation et prouve donc que ces deux problèmes ne sont pas liés.

A qui profite l'inflation ?

Les entreprises sont souvent citées comme les bénéficiaires de l'inflation. L'auteur nous démontre que les entreprises et spécialement les PME sont appauvries par le biais de la fiscalité imposant au taux de 50% les plus-values nominales sur les stocks. Par contre l'État ignore la dépréciation monétaire en ce qui concerne l'amortissement. Aussi l'entreprise peut avoir des difficultés à renouveler son outil de production.

Le grand profiteur est l'État. L'inflation lui donne une relative aisance grâce à la perception des impôts tablant sur l'inflation, aux traitements des fonctionnaires, dont les rémunérations sont en retard par rapport à ceux du secteur privé. Ce retard est également constaté pour les pensions et les rentes.

Cette aisance lui permet d'intervenir de plus en plus dans la vie des entreprises en difficulté en plaçant le secteur privé sous la dépendance des pouvoirs publics (octroi de subventions par exemple).

L'auteur se demande si l'étatisme envahissant ne serait pas une cause de l'inflation et du refus devant les responsabilités de l'homme d'aujourd'hui.

Toute stratégie contre l'inflation doit s'effectuer sur deux plans:

— information et éducation de la population sur les méfaits de l'inflation;  
— action attaquant l'inflation elle-même.

Parmi l'ensemble des mesures préconisées par l'auteur, nous en retiendrons trois.

— L'indexation: elle permettrait une stabilité à long terme, redonnant confiance à la monnaie en encourageant l'épargne nécessaire à l'investissement.

— Favoriser les investissements productifs et non la demande de biens de consommation. L'auteur part de deux constatations. Un exemple théorique: le Brésil, qui connaît un taux de croissance important en favorisant les investissements productifs. Le cas de la France: ce pays manque actuellement de biens d'équipements. Il faut donc privilégier les investissements productifs, pour augmenter l'offre, et non ceux permettant d'accroître la demande.

— Le concept de chômage dans une politique anti-inflationniste. Dans la politique économique défendue par l'auteur, le chômage n'est plus considéré comme un point faible. En effet, Pierre de Calan estime qu'il serait nécessaire de constituer des réserves d'équipements, de matières premières ou de produits finis et de main-d'œuvre. Ces réserves joueraient un rôle régulateur dans des situations inflationnistes. La réserve de main-d'œuvre peut nous étonner par le côté catastrophique pour l'homme sans travail. L'auteur préfère d'ailleurs au mot chômeur, le mot « travailleur en réserve ». Mais, puisque dans le cadre de cette politique, ils deviennent aussi nécessaires que les travailleurs en activité, ils ne devraient pas être plus mal traités que les salariés pourvus d'un emploi. L'idée acceptée, des mesures appropriées peuvent réduire ou même supprimer la gêne que le chômeur connaît actuellement.

Certes, toute politique anti-inflationniste doit être modulée selon les pays où elle doit être appliquée: chaque pays réagit différemment.

*Chère inflation* est un livre facile à lire grâce au langage volontairement simple que l'auteur a choisi.

Nous sentons derrière la plume de P. de Calan, le chef d'entreprise, désabusé et passionné: désabusé par certains aspects du monde actuel profitant de l'inflation pour se laisser tromper, mais passionné pour défendre une politique économique où l'intérêt de l'entreprise n'est pas opposé à la démocratie et à l'intérêt général.

*Nelly Weinmann.*

**CLAUDE BIJON**, *Pratique des stratégies de l'entreprise* (Paris, Editions Hommes et Techniques), 150 p.

Comment conduire son entreprise dans notre société actuelle est le but du livre de Claude Bijon. L'ouvrage se veut pratique et concis et à cette fin, l'auteur l'étaye d'exemples d'entreprises de tailles différentes et établies dans des secteurs variés et qui ont dû faire face à des difficultés.

La définition de l'entreprise qui transparaît à travers les lignes est une unité de production cherchant à vendre de nouveaux produits et à acquérir de nouveaux marchés. C'est le côté « management » qui est étudié ici: c'est-à-dire l'analyse de l'entreprise face à son environnement et son adaptation interne lui permettant d'accroître son potentiel. En effet, dans le plan du livre, nous trouvons dans la première partie l'entreprise confrontée à notre société scientifique et la nécessité de l'adaptation interne de la firme. La seconde partie est consacrée aux différentes stratégies de l'entreprise. Quant à la troisième partie, elle est particulièrement axée sur le changement à long terme.

Nous verrons particulièrement trois points du livre de Claude Bijon :

- l'entreprise et la société scientifique,
- l'adaptation interne de l'entreprise,
- le changement à court terme et à long terme.

Deux particularités définissent l'environnement de l'entreprise : un monde mouvant, dû à l'avancement des sciences remettant continuellement en question les progrès acquis, et un monde complexe où les produits ne sont plus indépendants les uns des autres. Par exemple, la substitution d'un élément de construction demande le remplacement des autres éléments, parce qu'ils ont été pensés pour faire partie de tout un ensemble, où chacun apporte ses caractéristiques.

Face à cette société que l'auteur qualifie de « scientifique », l'entreprise doit concevoir ses produits dans un esprit différent. Les produits sont fabriqués en sachant que :

- l'obsolescence précède l'usure : le produit est vite dépassé par un autre plus perfectionné. La concurrence s'effectue alors plus sur le plan de la performance que sur celui des prix ;
- les produits sont de plus en plus spécialisés.

Il s'ensuit que la qualité principale que doit avoir l'entreprise est la possibilité de créativité. L'entreprise doit vivre *dans* le changement et *du* changement et non faire face au changement.

La « compétence entrepreneuriale » situe l'aptitude de l'entreprise à la mobilité. Il faut qu'elle s'adapte rapidement pour pouvoir élaborer des solutions aux problèmes qui l'entourent. Et l'adaptation interne se traduit par la possibilité de changer rapidement de structure. Sa lenteur d'adaptation est due à sa « culture », représentée par les habitudes, par l'expérience normalisée à l'intérieur d'une entreprise. De cette culture vient le blocage et le déclin de la firme, quand elle n'arrive plus à renouveler ses structures. Pour débloquer cette situation, l'auteur ne préconise aucune attitude autoritaire vis-à-vis du personnel, mais au contraire la concertation. Dans le même temps, une formation complémentaire donnée aux cadres apporte d'autres idées sur la conception de stratégies nouvelles.

Différentes stratégies peuvent être inventées mais elles rentrent toujours dans le cadre des changements à court terme ou des changements à long terme.

Le côté pratique que l'auteur souhaite donner à son livre se trouve surtout dans la cohérence et la rigueur de sa pensée. Cette rigueur est mise en relief par des tableaux indiquant pour les mêmes paramètres les différences existantes entre le court terme et le long terme par exemple. Cela permet aux lecteurs de connaître les exigences selon le choix effectué. Ainsi si nous prenons comme exemple de paramètre l'innovation, dans le court terme, cela sera

l'amélioration de ce qui existe déjà alors que dans le long terme l'innovation consiste en une construction nouvelle.

Le changement à court terme et à long terme est aussi important dans l'évolution d'une firme. L'auteur nous parle du « management bifocal » dont la tâche est de veiller aux différentes stratégies de l'entreprise sans avantager le court terme ou le long terme. Toutefois, l'auteur insiste sur le changement à long terme qui permet à l'entreprise de se diversifier. La prospective fait partie du long terme et montre la vitalité de la firme, car elle essaie par la prévision de déterminer les futurs possibles. Ce sont dans les incohérences d'un système et dans les faits porteurs d'avenir, qu'existent les possibilités de création. Mais ces chances ne sont perceptibles que par un spécialiste de la branche dans laquelle travaille la firme. Les projets d'avenir ne seront définitivement retenus que s'ils permettent de respecter l'équilibre financier de la firme. Ensuite, ils doivent être planifiés en indiquant les différentes phases des opérations et leurs coûts. Planifier sert déjà à « coordonner le présent ».

L'entreprise ne vit donc pas en vase clos. Des rapports s'établissent de la firme au monde extérieur et vice versa. Le côté « pratique » du livre de Claude Bijon est dans sa recherche d'une cohérence dans les différentes stratégies adoptées par l'entreprise.

*Nelly Weinmann.*

**FRANÇOIS GEORGE**, *Etude des rapports entre l'espace aménagé et le vécu d'une institution: l'école* (Unité de Recherche appliquée de l'ESA, 1975), 194 p.

Le texte de Heidegger sur l'être du lycée qui figure dans le prologue situe la perspective d'étude de l'auteur. Le lycée possède une spatialité propre; celle-ci exprime un lien entre un espace précisément délimité et une institution définie. Découvrir la signification vécue de ce lien oriente vers une problématique qui elle-même, commandera une méthode d'investigation de type phénoménologique.

Dans sa présence concrète, un lycée se donne à nous comme le moyen d'un certain nombre de significations que la littérature a souvent dégagé à travers l'expérience scolaire de ses héros. Par sa dimension et souvent par son ancienneté, le bâtiment scolaire apparaît comme une réalité qui dépasse infiniment tout destin individuel; l'enfant y trouve un cadre où s'opère une sorte de mise en ordre social en même temps que la conquête de l'autonomie; il prend ses distances par rapport à sa famille et il se soumet à une autorité transcendante.

La contradiction de cette double expérience donne toute son ambiguïté à l'espace scolaire; espace de « renfermement » pour reprendre l'expression appliquée par Michel Foucault au monde de l'asile, tout établissement scolaire est ressenti à la fois comme la manifestation d'un ordre et d'une autorité et comme un refuge; de là, le parallèle avec les prisons ou les casernes, mais aussi toutes les constructions imaginaires qui en font un refuge et un abri sécurisant. Rien n'est plus manifeste de cette ambiguïté que la signification de la clôture, vécue positivement ou négativement: les hauts murs peuvent répondre au rejet du monde extérieur et enclore un lieu propice aux relations préservées et secrètes, à l'abri des adultes et des familles; inversement la valorisation de l'environnement immédiat du lycée — le bistrot voisin par exemple — marque le sens régressif de toute barrière qui isole du monde extérieur.

Cette approche du problème de l'espace scolaire abandonne délibérément la perspective fonctionnaliste; celle-ci reconstituerait l'intelligibilité du lycée, du collège ou de l'école en cherchant comment chaque partie de l'espace correspond à une fonction déterminée. Or élever la fonction au rang de principe explicatif ne parviendrait pas à déterminer comment l'institution scolaire exerce son autorité et sa compétence sur ses « sujets » par la médiation de l'espace aménagé et réciproquement comment ces mêmes « sujets » se rapportent à l'institution selon ses repères architecturaux et spatiaux. Pour y parvenir, François George a mené une enquête dans plusieurs établissements de qualités architecturales différentes en interrogeant les divers personnels et les élèves. De l'ensemble des réponses se dégage un sentiment général d'insatisfaction; que les élèves soient dans des locaux neufs ou anciens, dans des baraquements ou dans des pavillons disposés au milieu du parc, leurs attitudes se ramènent toujours à un désir d'ailleurs; on regrette la classe vétuste où le poêle qui fume, où la pluie torrentielle qui inonde introduisent l'événement; on ressent l'historicité du lycée Henri-IV comme le poids insupportable du passé; on trouve l'architecture moderne, morne, triste, sans âme. Dans tous les cas, lycéens et professeurs ne parviennent pas à déchiffrer l'espace scolaire comme leur véritable milieu; celui-ci est prison ou blockhaus; ses résidents ont l'impression d'être des prisonniers ou des soldats; « les lycéens ne se vivent pas comme tels, mais comme autre chose ».

L'espace aménagé par l'institution scolaire ne parvient donc pas à définir l'usager; le collège ou lycée cesse d'être identifié et ne fonctionne plus comme foyer d'identification. Sans doute les exigences de rentabilité économique aboutissant aux formules de constructions répétitives, rendent-elles plus difficile la participation lycéenne à un espace qui apparaît comme insignifiant et interchangeable. En ce sens, le problème de l'identification est en partie analogue à celui qui concerne l'habitation et il se rattache très probablement à un trouble général de la socialisation qui frappe notre société industrielle.

Mais la crise est plus grave lorsqu'elle touche de jeunes êtres qui, dans le passé, trouvaient dans l'espace scolaire le discours audible et compréhensif d'une institution. Celle-ci a toujours été ressentie comme l'imposition d'un ordre et par conséquent comme un appareil du pouvoir; seulement si le répondant institutionnel est aujourd'hui vécu comme étant l'état lui-même, entité abstraite et coercitive, il était autrefois identifié à l'idéologie républicaine, dispensant l'instruction à tous ses enfants; en renvoyant à la République, instance dernière qui prend l'allure d'une figure maternelle, l'Éducation nationale retrouvait le système de relations propres à la cellule familiale. Parallèlement à la décomposition de la famille, s'opère aujourd'hui une dissolution du processus par lequel à travers l'acte institutionnel — en l'occurrence à travers la transmission du savoir et l'exercice de l'autorité — s'effectuait la constitution du moi; « il s'ensuit un sentiment de dépossession exclusif de l'identification, l'absence de toute réalisation de comportement d'appartenance, selon le lien de l'être et de l'avoir qui fait qu'avoir un espace consiste à s'y projeter ».

Cette recherche de l'espace, théâtre d'une socialisation consentie, se retrouve finalement au centre de la problématique générale des équipements collectifs. La hantise d'un heureux équilibre entre la reconnaissance de l'individu et la recherche d'une fusion communautaire se retrouve dans les fantasmes presque contradictoires de l'ouverture et de la centralité. On veut un espace ouvert, toujours transformable et jamais défini comme pour échapper à l'angoisse de la limite et de la répression; en même temps on rêve d'un lieu central où l'on pourrait retrouver les autres afin d'échapper à la solitude; les aspirations des élèves rejoignent sur ce point les spéculations des urbanistes des villes nouvelles sur la restauration du forum et de l'agora. Ce livre n'apporte pas une solution; il diagnostique une crise générale des sociétés contemporaines en se servant tout particulièrement du problème architectural que posent les transformations de l'univers scolaire et universitaire.

*Louis Arenilla.*



# FUTURIBLES\*

1975

## TABLE DES MATIÈRES

	Numéro	Page
CARRON ALAIN-MARIE <i>Des responsabilités américaines</i>	1/2	77
CAZES BERNARD <i>L'environnement économique international à long terme</i>	1/2	81
CERON JEAN-PAUL, JEAN-CHARLES HOURCADE, MICHEL SCHIRAY <i>La politique de l'environnement et l'avenir des relations entre l'Europe et le Tiers-Monde</i>	4	339
DERIAN JEAN-CLAUDE <i>L'énergie nucléaire et l'exercice de la démocratie</i>	3	205
DUPUY JEAN-PIERRE et SERGE KARSENTY <i>La logique cachée de la croissance de l'institution médicale</i>	3	179
DURAND JACQUES <i>Prospective, discontinuité et instabilité</i>	4	399
Fontela EMILIO <i>L'Europe face au futur</i>	1/2	71
FREMONT FÉLIX <i>Energie, électricité et produit national brut</i>	4	329
GUILLEMIN CLAUDE <i>La gestion des matières premières minérales et la crise</i>	4	307
HOURCADE JEAN-CHARLES, JEAN-PAUL CERON et MICHEL SCHIRAY <i>La politique de l'environnement et l'avenir des relations entre l'Europe et le Tiers-Monde</i>	4	339
ISHOW HABIB <i>Le développement des pays du Maghreb</i>	1/2	91
JOUVENEL (DE) BERTRAND <i>La civilisation de l'éphémère</i>	1/2	5
JOUVENEL (DE) BERTRAND <i>De Cérès à Pluton</i>	3	237
KARSENTY SERGE et JEAN-PIERRE DUPUY <i>La logique cachée de la croissance de l'institution médicale</i>	3	179
LEGRAIN DOMINIQUE et JÉRÔME MONOD <i>La protection des espaces littoraux</i>	1/2	31
MONOD JÉRÔME et DOMINIQUE LEGRAIN <i>La protection des espaces littoraux</i>	1/2	31

---

\* Revue trimestrielle de l'Association internationale Futuribles, 10, rue Cernuschi, 75017 Paris. Tél. 924-54-79 et 766-59-46.

## FUTURIBLES

	Numéro	Page
MONTGOLFIER (DE) JEAN <i>Autoroute ou forêt ?</i>	1/2	41
RIBOUD JACQUES <i>Un cas clinique de gigantisme les hyper-tankers</i>	1/2	115
RUSTANT MAURICE <i>L'emploi et la durée du travail hier et demain</i>	4	377
SCHIRAY MICHEL, JEAN-PAUL CERON et JEAN-CHARLES HOURCADE <i>La politique de l'environnement et l'avenir des relations entre l'Europe et le Tiers-Monde</i>	4	339
SIMONDE DE SISMONDI <i>Régionalisme et émulation (extrait de l'Histoire des républiques italiennes du Moyen-Age)</i>	3	275
THUROW LESTER <i>Vers une définition de la justice économique</i>	3	247
VAN DAM ANDRÉ <i>Les limites au gaspillage</i>	1/2	21
WEIL ALAIN <i>Réflexions sur une restructuration de l'appareil productif français</i>	3	213
ZORGIBE CHARLES <i>Québec: Scénarios pour l'indépendance</i>	1/2	61

## FORUM PRÉVISIONNEL

	Numéro	Page
<i>Scénarios contrastés de restructuration de l'appareil productif français</i>	1/2	127
<i>La réforme de l'entreprise : résumé des propositions de la Commission Sudaureau</i>	1/2	141
<i>Le Royaume-Uni en 1980 (analyse critique du rapport de l'Hudson Institute par Y. Dror</i>	3	279
<i>Les difficultés de la presse écrite (compte rendu de l'exposé introductif de J. Sauvageot à une table ronde Futuribles)</i>	3	287
<i>Compte rendu du projet « Europe plus trente » par Lord Kennet</i>	4	411
<i>L'agriculture menacée par le progrès</i>	4	419
<i>L'autonomie et l'environnement international (analyse critique par E. Fontela)</i>	4	423

## BIBLIOGRAPHIE

	Numéro	Page
ANNERSTEDT J. et R. GUSTAVSSON <i>Towards a new international Economic division of Labour ? Patterns of Dependence and Conditions for liberation in the Periphery of Capitalism</i>	4	425
AXELOS K. <i>Horizons du Monde</i>	1/2	155

## TABLE DES MATIÈRES

	Numéro	Page
CHIE NAKANE <i>La société japonaise</i>	1/2	172
CHIZO-MINHSHIEH <i>Atlas of China</i>	1/2	150
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN <i>La famille</i>	4	431
CULYER A. <i>The Economics of Social Policy</i>	1/2	151
DATAR <i>Investissements étrangers et aménagement du territoire</i>	1/2	164
DÉLÉGATION A L'INFORMATION <i>L'énergie nucléaire, données techniques, économiques, écologiques</i>	3	297
DOAK BARNETT A. <i>Un certain passage</i>	1/2	149
EQNELL E. et M. PEISSIK <i>U.R.S.S., l'Entreprise face à l'Etat</i>	1/2	155
HECKSCHER A. <i>Alive in the City</i>	1/2	167
HODGMAN D. R. <i>National Monetary Policies and International Monetary Cooperation</i>	1/2	154
LAFAY B. <i>Schéma d'un plan vert pour Paris</i>	4	427
MAURET E. <i>Pour un équilibre des villes et des campagnes</i>	1/2	163
MENDEL G. et C. VOGT <i>Le manifeste éducatif, contestation et socialisme</i>	1/2	167
MESAROVIC M. et E. PESTEL <i>Stratégie pour demain</i>	1/2	160
METZGER S. D. <i>Lowering nontariff barriers</i>	1/2	159
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE <i>Les matières premières minérales : perspectives mondiales et politique d'approvisionnement</i>	3	295
MONOD J. <i>Transformation d'un pays</i>	4	430
QUERCIA R. <i>Eléments pour une politique des quartiers généraux d'entreprises multi-nationales en France</i>	1/2	166
REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES POLITIQUES MÉDITERRANÉENNES <i>La pollution en Méditerranée</i>	4	429
ROSSI P. M. et W. WILLIAMS <i>Evaluating Social Programs</i>	1/2	151
SAMUEL P. <i>Le nucléaire en questions</i>	4	428
SETEF <i>Synthèses et perspectives</i>	1/2	171
SIPRI <i>1. Rapport annuel 1974. — 2. Les problèmes de la prolifération nucléaire</i>	1/2	168
VERNON R. <i>Big Business and the State</i>	1/2	158
VON BERTALANFFY L. <i>Théorie générale des systèmes</i>	1/2	157
WILLIAMS W. <i>Social Policy Research and Analysis</i>	1/2	151

**CONTENTS**

*Articles in this issue are devoted to Women and the Future. They have been specially prepared for publication in Futures at the Center for Integrative Studies, School of Advanced Technology, State University of New York at Binghamton, and edited by Guy Streatfeild.*

---

WOMEN'S YEAR AND BEYOND	GUY STREATFEILD	362
WOMEN AND WORLD CHANGE	MAGDA CORDELL, JOHN MCHALE, WITH GUY STREATFEILD	364
WOMEN'S TIME	ALEXANDER SZALAI	385
Women in the light of contemporary time-budget research		
TANZANIAN WOMEN CONFRONT THE PAST AND THE FUTURE	MARJORIE MBILINYI	400
TECHNICALITIES AND FANTASY ABOUT MEN AND WOMEN	MARIE JAHODA	414
WOMEN'S ROLES AND THE GREAT WORLD TRANSFORMATION	JOHN PLATT	420
WOMEN AND THE FUTURE OF EDUCATION	GEORGE KELLER	428
WOMEN IN SCIENCE FICTION	PAMELA SARGENT	434

---

SCIENCE FICTION SURVEY	DENNIS LIVINGSTON	442
REPORTS/NEWS		444
PUBLICATIONS RECEIVED		447
MEETINGS ON FUTURES		448

# Revue française d'études politiques méditerranéennes

## SOMMAIRE

### ■ ÉDITORIAL

- 2 — Jean ROUS:  
La Méditerranée au centre de l'actualité.

### ■ ACTUALITÉS

- 5 — Corse: Une jacquerie culturelle.  
9 — Grèce: Renouveau de la présence française.  
12 — Portugal: M. Soarès à l'épreuve.  
19 — Stratégies politiques en Europe du Sud.

### ■ DOSSIER: Israël et les pays arabes (1).

- 29 — Yehoshua RASH:  
Moscou et Jérusalem.  
41 — Jacqueline DEMALDENT:  
Les Américains et Israël.  
57 — Pierre RONDOT:  
Israël et les Etats arabes du champ de bataille.  
88 — Y. R. :  
Des universitaires israéliens exposent leurs vues sur les relations  
israélo-arabes.

### ■ NOTES ET MÉLANGES

- 120 — Georges FRELASTRE:  
République de Malte, an I.

### ■ BIBLIOGRAPHIE

- 133 — Gramsci et l'État.  
— Les émirats mirages.  
— Etre un peuple en diaspora.

SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉDITION  
32, rue de l'Echiquier, 75010 PARIS  
Tél. 523-31-26

Les éditions de la Revue Politique et Parlementaire proposent leurs nouveautés de l'année:

- LA VRAIE NATURE DE LA MONNAIE, par Jacques RIBOUD, 240 p. 31 F
- LE PETIT MANUEL DE L'INFLATION: Comment en faire, comment s'en défendre, comment en profiter, par René BERGER, 180 p. . . . . 27 F
- LES ÉTATS-UNIS (pour le bicentenaire des U.S.A.), par William WOODWARD, 670 p. . . . . 56 F
- LA VÉRITABLE CRISE DE SUEZ (pour sa réouverture, l'histoire de sa fermeture) par Jacques GEORGES PICOT, 340 p., . . . . . 42 F
- LA SÉCURITÉ SOCIALE. Élément d'une politique équitable des revenus, par André ARMENGAUD, 170 p. . . . . 31 F
- UNE MONNAIE POUR L'EUROPE: L'EUROSTABLE, par Jacques RIBOUD, 240 p. . . . . 34 F

Après avoir coché la case correspondante à l'ouvrage désiré, renvoyer le bon de commande aux Editions Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris, chargées de la diffusion, ou à la R.P.P., 88 bis, rue Jouffroy, 75017 Paris, accompagné du règlement (chèque postal ou bancaire).

NOM .....

ADRESSE .....

.....

# *futuribles*

ANALYSE — PRÉVISION — PROSPECTIVE

*Revue trimestrielle de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE FUTURIBLES, cette publication traite essentiellement des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels ayant des implications à moyen et à long terme ainsi que des idées et des faits nouveaux porteurs d'avenir. C'est une revue de réflexion prospective qui comprend :*

- Une série d'études portant sur les questions sus-évoquées;
- Une section « Forum Prévisionnel » au sein de laquelle il est rendu compte des principaux travaux de prospective effectués à travers le monde;
- Une partie bibliographie consacrée aux livres et documents récemment parus sur les thèmes étudiés.

*Revue de réflexion, mais aussi d'information et de témoignages, FUTURIBLES n'est pas une revue d'école; elle accueille dans ses colonnes une grande variété d'auteurs de disciplines, d'idéologies et de pays différents. Le lecteur est invité à écrire, la revue est une plateforme d'échange.*

Prix d'abonnement (frais d'envoi par avion en sus):  
120 FF (FRANCE ET ÉTRANGER)

Prix au numéro (port en sus): 32 FF.

## BULLETIN D'ABONNEMENT \*

A retourner à FUTURIBLES, 10, rue Cernuschi - F. 75017 PARIS

Je soussigné,

NOM ..... Prénom .....

ORGANISATION (ou PROFESSION) .....

ADRESSE .....

..... Téléphone .....

Vous prie d'enregistrer .....abonnement(s) à la Revue FUTURIBLES (Analyse - Prévision - Prospective), au prix de:

120 FF/an (\*) FRANCE ET ETRANGER

Envoi par avion sur demande, port en sus.

Règlement ci-joint par chèque bancaire - chèque postal - sur envoi de facture (\*\*)

Date ..... Signature .....

(\*) Les membres associés, actifs et adhérents de l'Association Futuribles International reçoivent la revue gratuitement (renseignements sur demande).

(\*\*) Rayer les mentions inutiles.

Commission Paritaire N° 56 798 — Directeur Hugues de Jouvenel

---

Imprimeries Réunies de Chambéry — 73490 La Ravoire

# Association internationale Futuribles

(Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)

Fondateur : Bertrand de Jouvenel; Président : Pierre Piganiol  
Délégué général et secrétaire général : Hugues de Jouvenel

---

Fondée en 1967 pour poursuivre les travaux entrepris en 1960 par le Comité International Futuribles, l'Association a pour but d'agir comme centre d'information, de documentation et de coordination pour les études prospectives (qui fait quoi? où? comment?) ainsi que d'analyser, susciter et entreprendre des recherches sur les faits, les idées, les options dont dépend l'avenir de nos sociétés.

## ACTIVITÉS

1. *Information, documentation, échange*: Parmi les principaux services de l'association figurent:
  - Une bibliothèque spécialisée réunissant 2 500 ouvrages de prospective: théories, méthodes, applications;
  - Un service de documentation comptant environ 35 000 fiches correspondant à des documents souvent inédits;
  - Un réseau international d'échanges établi avec plus de 300 chercheurs et instituts du monde entier;
  - Des tables rondes régulières destinées à faire le point sur certains problèmes-clefs et à permettre une libre confrontation des expériences et des idées entre personnes de disciplines et de pays différents.
2. *Programmes de recherche*: Des travaux de recherche sont en cours sur les thèmes suivants:
  - *Croissance et inégalités*;
  - *Les indicateurs sociaux*;
  - *L'avenir du système monétaire*;
  - *Prospective du système international*;
  - *Gaspillage et gigantisme*;
  - *Les habitudes de consommation des ménages*;
  - *Les modes de vie et l'émergence de nouvelles valeurs*; etc.
3. *Programmes de formation*: La fonction de formation est inhérente à beaucoup d'activités de l'association, mais des actions spécifiques sont également organisées. Elles sont de trois ordres:
  - Organisation de séminaires de prospective et de planification à long terme; actions de formation professionnelle destinées essentiellement aux cadres de l'entreprise et de l'administration;
  - Enseignement universitaire: cours de prospective et orientation de la recherche (mémoires, thèses, etc.);
  - Forums « Horizon 2 000 »: manifestations publiques destinées à développer la réflexion prospective à tous les niveaux.
4. *Publications*: l'Association assure la publication:
  - D'une revue trimestrielle intitulée *Futuribles*, sous-titre *Analyse & Prévision - Prospective*;
  - D'un bulletin de liaison en deux langues intitulé *Futur Information* (8 numéros par an).

En outre, elle assure la diffusion de plusieurs revues étrangères de prospective: *The Futurist*, *Futuro Presente*, etc.

Pour affiliation et renseignements complémentaires (rapport d'activités, envoi de spécimens, etc.) s'adresser au siège de l'Association: 10, rue Cernuschi, 75017 Paris, tél. 924-54-79.

## Sommaire

François BLOCH-LAINÉ	
<i>L'évolution des notions de patrimoine et de responsabilité</i> .. .. .	3
Jacques TESSIER	
<i>Propositions de réformes pour l'entreprise de demain</i> .. .. .	15
Serge-Christophe KOLM	
<i>Portugal: Quelle révolution, vers quelle société? Dynamique du changement des structures de propriété dans le Portugal actuel</i> .. .. .	21
Pierre RAINELLI	
<i>Disparités agricoles et financement</i> .. .. .	37
Jean-Romain FRISCH	
<i>De quelques trajets énergétiques pour le XXI<sup>e</sup> siècle</i> .. .. .	51
Pierre-Frédéric TENIÈRE-BUCHOT	
<i>Le rôle du public dans la gestion des milieux naturels: de la sensibilisation à la prise de décision</i> .. .. .	67
Jean-Paul CÉRON, Jean-Charles HOURCADE, Michel SCHIRAY	
<i>Pour conclure provisoirement sur « Environnement, Europe et Tiers-Monde</i> .. .. .	85

### FORUM PRÉVISIONNEL

- *Le Royaume-Uni en 1980, défense du rapport* par James Bellini —  
Yehezkel Dror répond .. .. . 89
- *Les terreurs de l'An 2000*, compte rendu de Bernard Cazes .. .. . 99
- *Chronique de l'imaginaire* par Guy Poquet .. .. . 101

### BIBLIOGRAPHIE

### TABLE DES MATIÈRES 1975